



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 juillet 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 juin 2014, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145281004

Conclure avec Ten 4 Body Armor Inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13358 - (3 soumissionnaires) - (montant estimé : 399 865,80 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143438005

Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) couplé à une unité d'ablation au laser pour une somme de 306 695,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1876-AE - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1144119003

Conclure avec Pépinière Mucci inc., une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour la fourniture et la livraison de terre, de mélange de terre et sable et de compost - Appel d'offres public 14-13666 - (3 soumissionnaires) - (montant estimé : 133 649,25 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472006

Exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec Communication J. Poissant enr., - Autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1142757001

Octroyer un contrat à la firme Équipement BONI inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage et de palettières pour le nouveau centre de distribution de la Ville de Montréal situé au 9701, rue Colbert, pour le montant de sa soumission de 328 959,95\$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13703) - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie - 1143046001

Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord ltée pour la réfection d'une section de la membrane de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 107 501,63 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public # BIO-004-14 - (2 soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie - 1140185009

Accorder un contrat à Électricité Pierre Marchand inc. pour l'ajout d'éclairage au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 631,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation JAR-2011-35-3 - (3 soumissionnaires - 1 seul conforme)

20.011 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie - 1145991002

Accorder un contrat à Procova inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 385 856,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public #P-2014-04 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334017

Accorder un contrat à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.), pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique à Montréal-Est pour une somme maximale de 113 704,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres 797-AE - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1140112001

Autoriser une dépense additionnelle de 72 434,25 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du contrat accordé à Dessau inc. (CE11 1877) majorant ainsi le montant total du contrat de 321 553,31 \$ à 393 987,56 \$, taxes incluses

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146206001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Gémel Inc. pour les services en ingénierie (structure, génie civil, mécanique et électrique) et à la firme Simard architecture pour les services en architecture dans le cadre de l'aménagement de l'atelier mécanique CESM - Dépense totale de 85 150,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-12338 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1125950003

Accorder un contrat de services professionnels à Macogep inc., pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction dans le cadre du projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, pour une somme maximale de 148 146,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12993) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.016 Entente

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes - 1142647001

Approuver le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 84 700 \$ pour l'année 2014-2015 (pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015) dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue / Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143778001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Saint-Laurent Angus inc., un terrain d'une superficie d'environ 3,9 m², pour la réalisation d'un complexe immobilier prévu au projet de développement et de revitalisation urbaine du Quartier des spectacles, sur l'îlot bordé par les rues Sainte-Catherine, Clark et les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 584 \$, plus les taxes applicables

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1144639001

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de 2 concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports- 1141361004

Autoriser un deuxième versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 188 621 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1146352004

Approuver 2 projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et entre la Ville et le Comité musique Maisonneuve Inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1146379001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) en provenance du budget régulier du Service de la concertation des arrondissements, Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, dans le but de soutenir 2 opérations «Adoption» : la première, du 11 au 13 juillet 2014, et la seconde, du 26 au 28 septembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1146331001

Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$ à cinq promoteurs de projet, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, en provenance de l'Entente sur le développement culturel / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ / Approuver les projets de convention à cet effet

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1143684001

Accorder un soutien financier supplémentaire, exceptionnel et non récurrent de 150 000 \$ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Autoriser à cette fin un virement budgétaire des dépenses générales d'administration au budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141005004

Autoriser, à la demande de « Grand Prix Cycliste ProTour », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau - Mont-Royal et Ville-Marie / Autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.002 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances , Direction Planification stratégique - 1143843010

Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679011

Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 26 juillet au 28 août 2014

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1142326015

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une contribution financière de 2 500 \$ en provenance du Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service des technologies de l'information - 1140554001

Autoriser la Ville à recevoir de la Fédération des caisses Desjardins une contribution financière pour un montant maximal de 200 000 \$ pour la migration de la solution du paiement électronique NetBank / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1144639003

Accepter un revenu supplémentaire de 2 689,27 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée / Autoriser une dépense supplémentaire de 2 689,27 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des infrastructures, voirie et transports - 1143962001

Autoriser des virements budgétaires de 5 000 000 \$ entre projets inscrits au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de permettre la réalisation des projets de son programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et sa participation au projet Square Cabot

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de sécurité incendie de Montréal - 1140647001

Autoriser un virement budgétaire de 144 100\$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal, afin de permettre la création de 2 postes de conseiller en planification et d'un poste d'ingénieur au Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à compter du 7 juillet 2014 / Autoriser l'augmentation de 3 personne année et l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Office de consultation publique de Montréal - 1131079016

(AJOUT) Autoriser l'Office de consultation publique de Montréal à recevoir la somme de 10 904,37 \$ de la part de l'entreprise Eventbrite correspondant aux frais d'inscription des participants à un colloque tenu les 27 et 28 février 2014 sur la participation citoyenne et le numérique

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du parc Jean-Drapeau - 1146101001

(AJOUT) Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer des contrats pour les services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du parc Jean-Drapeau pour un montant total maximum de 9 594 000 \$

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1141079005

Déposer le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet De Castelnau dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel- Parc-Extension

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1141079004

Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	2

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 18 juin 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0997

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145897004

CE14 0999

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande, de services de numérisation de plans et documents de formats variés;
- 2 - d'accorder à MP Reproductions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13291 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141541001

CE14 1000

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Champlain Dodge Chrysler Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour une durée de 12 mois, pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13281 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472005

CE14 1001

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 16 mai 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143438003

CE14 1002

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Manufacturier Bonneau inc., le contrat pour l'inspection et l'entretien des équipements de levage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 102,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-012-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143438004

CE14 1003

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour une somme maximale de 94 263,03 \$, taxes incluses, ainsi qu'un contrat de gré à gré à Cogéco, pour une somme maximale de 59 546,51 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réalisation du train de l'est, pour l'enfouissement de leur réseau aérien câblé de télécommunication le long du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 71^e avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le chef de division de la Division des Grands Projets - portefeuille de projets n° 2 de la Direction des transports, à signer les demandes de modifications du réseau de télécommunication des entreprises Vidéotron et Cogéco pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143484001

CE14 1004

Il est

RÉSOLU :

de ratifier, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre de travaux préparatoires à la réalisation de travaux municipaux (égout, aqueduc et voirie) dans le boulevard de Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 90 290,31 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144822009

CE14 1005

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 390 225,15 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'accès entre la serre des fougères et la salle André-Bouchard au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 829,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-01 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1140185007

CE14 1006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 197 429,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ajout d'humidificateur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 38, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 175 854,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5719;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141035007

CE14 1007

Vu la résolution CA14 210213 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 65 885,55 \$, taxes et contingences incluses, représentant 97,49 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de reconstruction du boulevard LaSalle Phase II (S14-008) ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel G&S Consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 67 581,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-008, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146459003

CE14 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel monsieur Michel Bernard s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'ajout d'un décor de berge érodée aux bassins du Rio de la forêt tropicale du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 79 681,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 avril 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1140429002

CE14 1009

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 436 767,03 \$, taxes incluses, pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., CBA Experts-Conseils inc., SDK et associés et Marchand Houle et associées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 380 797,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13275 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1145951001

CE14 1010

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense 467 170,74 \$, taxes incluses, pour les services d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets: Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre et le Biodôme renouvelé, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 406 235,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12332 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145991001

CE14 1011

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention entre la Société de la Place des Arts et la Ville de Montréal relative à l'amélioration de l'éclairage public sur le trottoir est de la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, et d'autoriser une dépense maximale de 3 564,01 \$, taxes incluses, à cette fin ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1133820001

CE14 1012

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Marie-France Paré et M. Jules Caron, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 243,1 mètres carrés, constitué du lot 5 290 555 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6775, rue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 18 230 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1131233010

CE14 1013

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Maria Teresa Caterina et M. Mario Ranallo, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 181,8 mètres carrés, constitué du lot 5 290 557 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6781, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 13 635 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1131233011

CE14 1014

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à monsieur Yvon Forget, aux fins d'un assemblage résidentiel, un résidu de terrain d'une superficie de 180,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 4 183 358 du cadastre du Québec, pour le prix de 9 372,72 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146462001

CE14 1015

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer comme domaine public le lot 4 245 032 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Maria Elena Espina, à des fins d'assemblage résidentiel, les lots 4 183 359 et 4 245 032 du cadastre du Québec, situés du côté sud du boulevard Gouin Est et à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 8 905,22 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146462002

CE14 1016

Il est

RÉSOLU :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015 pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140515001

CE14 1017

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ aux Productions Ondinnok inc. pour la réalisation de l'événement « Un printemps autochtone d'art » prévu pour le printemps 2015 dans le réseau Accès culture ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143972001

CE14 1018

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la politique de paiement des honoraires juridiques externes dans le cadre de l'octroi de mandats et de l'application de l'article 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144403003

CE14 1019

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$ incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement de l'année 2014 du Service de la gestion et de la planification immobilière, représentant le quatrième et dernier versement du soutien à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143496008

CE14 1020

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits au montant de 56 700 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146620005

CE14 1021

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143220003

CE14 1022

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146497001

CE14 1023

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Stéphane Goyette à titre de Directeur - Bureau Ville intelligente dans la classe salariale FM09 (95 600 \$ - 119 500 \$ - 143 400 \$), pour une période indéterminée, à compter du 11 août 2014, conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813, modifiée) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145904012

CE14 1024

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141353005

CE14 1025

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport des dépenses engagées au montant de 393 214,50 \$, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1146190002

CE14 1026

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Insectarium, situé au 4581, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143751005

CE14 1027

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le Jardin botanique - Secteur du futur pavillon de verre, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143751006

Levée de la séance à 10 h 48

70.001

Les résolutions CE14 0997 à CE14 1027 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001

2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145281004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Ten 4 Body Armor inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13358 (3 soum.) (montant estimé: 399 865,80 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour les vestes pare-balles du Service de police de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à TEN4 BODY ARMOR INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13358 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-12 08:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Ten 4 Body Armor inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13358 (3 soum.) (montant estimé: 399 865,80 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour le Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13358 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, et ce, conformément aux normes et conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 17 février 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 24 mars 2014. Il y a donc eu un délai de 34 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit le 24 mars dernier. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 22 juillet 2014.

Il y a eu deux (2) addendas; le premier en date du 12 mars 2014, et le deuxième en date du 17 mars 2014. Les deux (2) addendas concernent le report de l'ouverture des soumissions, initialement prévue le 17 mars 2014, au 24 mars 2014. Comme le report de date doit obligatoirement être publié dans La Presse et ne pouvait être affiché dans le journal que le 17 mars, jour de l'ouverture initiale, un premier addenda a été envoyé aux

détenteurs de cahier des charges par SÉAO, afin de les aviser le plus rapidement possible.

L'entente précédente avait été octroyée au fournisseur TEN4 BODY ARMOR INC. le 18 juin 2009, suite à un appel d'offres paru du 9 au 30 mars 2009. Le montant estimé de l'entente était de 953 009,27 \$. La consommation finale était de 721 007,93 \$, soit environ 75 %. L'inventaire disponible sur les tablettes a également permis de répondre au besoin depuis la fin de cette entente.

L'estimé pour l'entente actuelle est basée sur des quantités prévues par le SPVM lors de rencontres préparatoires, selon l'historique d'achat, l'inventaire, les remplacements ainsi que les embauches à venir. La consommation prévue est d'approximativement 1100 panneaux dos, 1100 panneaux devant et 700 plaquettes à insérer dans la poche menottes. Cela représente environ 400 113\$ taxes incluses sur 2 ans, soit une consommation prévue légèrement à la baisse comparativement à la dernière entente (721 007,93 \$ sur 3 ans).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0199 du 18 juin 2009 – Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Ten4 Body Armor inc. pour la confection et la fourniture des panneaux balistiques standardisés devant et dos pour les vestes pare-balles (Appel d'offres public 09-10937) (2 soum.) (Montant estimé de l'entente : 953 009,27 \$)

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de panneaux balistiques standardisés, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour les vestes pare-balles du Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13358.

La production des panneaux balistiques est faite au Québec.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois. Une entente de cette durée, avec option de prolongation, permet au SPVM de réévaluer son besoin au niveau des changements de matières premières offertes sur le marché et l'évolution des produits et normes applicables dans les équipements balistiques.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13358

Titre : SPVM – PANNEAUX BALISTIQUES STANDARDISÉS

Description et usage : Fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés, pour les vestes pare-balles du Service de police de la Ville de Montréal

Date de lancement : 17 février 2014

Date d'ouverture : 24 mars 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 34

Preneurs du cahier des charges : (4)

APM TECHNOLOGIE INC.
 LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.
 S4 TACTICAL & DEFENCE
 TEN4 BODY ARMOR INC.

Soumissionnaires : (3)

L'ARMURE D'AMÉRIQUE (CANADA) LTÉE
 S4 TACTICAL & DEFENCE
 TEN4 BODY ARMOR INC.

Soumissions conformes	Coût de base - Total
TEN4 BODY ARMOR	399 865,80 \$
S4 TACTICAL & DEFENCE	410 466,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	400 113,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	405 166,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	10 600,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	2,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 247,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-0,06 %

Les prix unitaires de l'entente précédente étaient, en moyenne, de 152,95 \$ (prix soumis en 2009). Les prix pour l'entente à octroyer sont, en moyenne, de 157,25 \$. Cette augmentation, 5 ans plus tard, s'explique par la hausse du coût des matières premières, et également par une hausse des coûts de main-d'oeuvre. Notons que ces panneaux balistiques sont conçus au Québec.

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **TEN4 BODY ARMOR INC.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

Il est à noter que L'ARMURE D'AMÉRIQUE (CANADA) LTÉE ne figure pas à la liste des détenteurs du cahier des charges. L'entreprise n'est donc pas admissible à déposer une soumission, selon la clause 2 des Instructions au soumissionnaire dans l'appel d'offres, ainsi que l'article 573 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour le contrat (quantité estimée de 1100 panneaux devant, 1100 panneaux dos et 100 plaquettes pour poche menottes, sur vingt-quatre (24) mois) :

347 785,00 \$ + 17 389,25 \$ TPS (5%) + 34 691,55 \$ TVQ (9.975%) = 399 865,80 \$

Le prix soumis par panneaux était de 152,95\$ pour l'entente précédente (en 2009), comparativement à 157,25\$ dans l'appel d'offres actuel. Le prix a donc subi une légère hausse de 4,30\$ l'unité, soit une augmentation de 2,8% après 5 ans. Ceci est attribuable à la hausse des coûts pour les matières et la main d'œuvre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter la sécurité, les normes et les conventions collectives en vigueur pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Éric GODIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-04

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2014-06-12



Dossier # : 1143438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) couplé à une unité d'ablation au laser pour une somme de 306 695,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1876-AE - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) couplé à une unité d'ablation au laser, aux prix de sa soumission; soit pour une somme maximale de 306 695,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 1876-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-20 06:54

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) couplé à une unité d'ablation au laser pour une somme de 306 695,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1876-AE - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) reçoit et traite les eaux usées de la Ville de Montréal. Les eaux usées subissent un traitement physico-chimique qui génère des boues. Une fois déshydratée, une partie de celles-ci est séchée par deux unités de séchage thermique alors que l'autre partie est incinérée par quatre incinérateurs à foyers multiples. À ce jour, les cendres produites sont enfouies dans un lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Ville de Montréal.

Selon la nouvelle politique du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC), l'élimination de toutes les matières organiques au Québec (incluant les boues municipales) ne sera plus permise d'ici 2020. L'objectif de la politique du MDDELCCC est de recycler 60 % de toute la matière organique putrescible avant 2015 et 100 % avant 2020.

Selon les récentes études et les exigences du « Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes » du MDDELCCC, les biosolides de la Station pourraient être valorisés par le secteur de l'agriculture à des fins de production de différentes cultures pour l'alimentation animale ou humaine, compte tenu de sa valeur fertilisante très riche en phosphore. Pour y parvenir, le MDDELCCC exige que les boues séchées soient conformes aux exigences de la norme BNQ 0413—400 et que les cendres, considérées comme un engrais minéral phosphoré, soient conformes aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) concernant la Loi et le Règlement sur les engrais. Pour ces deux exigences, les biosolides ne peuvent excéder certaines limites de matières inorganiques (dont les métaux lourds) afin d'être conformes pour usage agricole. La présence excessive de ces contaminants chimiques peut donner lieu à des phénomènes de toxicité pour les plantes, les animaux et les humains.

Compte tenu des activités industrielles importantes sur le territoire de la Ville de Montréal et même en dépit de la nouvelle réglementation de la Communauté métropolitaine de Montréal

sur les rejets d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement, les biosolides de la Station contiennent des teneurs appréciables de métaux lourds qui peuvent les rendre non conformes pour l'usage agricole. Il est donc essentiel d'établir un suivi régulier, systématique, rigoureux et rapide des teneurs en métaux lourds dans les biosolides pour satisfaire, d'une part, les besoins en contrôle de qualité afin de maintenir la conformité de la Station aux normes et, d'autre part, intervenir sur le réseau d'égout lors d'un dépassement d'une exigence pour un contaminant chimique causant la nonconformité des biosolides.

Actuellement, les échantillons de boues, de cendres et de granules sont acheminés à un laboratoire externe et il n'est pas possible d'obtenir les résultats d'analyses avant plusieurs semaines. Dans ce contexte, il est donc requis de faire l'acquisition d'un spectromètre de masse qui est un appareil scientifique permettant d'analyser plusieurs contaminants pour être en mesure d'effectuer un suivi rigoureux des teneurs en métaux lourds.

Un appel d'offres a été lancé le 28 avril 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2014. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences au contrat a été établi à 10 %. Deux addenda ont été émis les 5 mai et 22 mai, pour répondre à des questions relatives au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent contrat comprend la fourniture et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) couplé à une unité d'ablation au laser permettant la mesure directe des métaux lourds dans des matrices solides sans digestion préalable des échantillons. De plus, il permettra la détermination des métaux dans des matrices liquides après digestion.

Les produits et services suivants sont inclus au contrat :

- Un spectromètre ICP-MS;
- Un passeur automatique pouvant contenir un minimum de quatre-vingts échantillons;
- Une unité d'ablation au laser;
- Les logiciels requis pour le bon fonctionnement des équipements;
- Tous les câbles électriques et d'interconnexion des composantes;
- Un refroidisseur d'eau;
- L'installation de tous les composants et la mise en service du système ainsi que la réalisation d'essais opérationnels et de performance;
- La formation, les manuels d'utilisation et de maintenance;
- Livraison et garanties pour le système complet.

JUSTIFICATION

La Station produit près de 800 tonnes de boues déshydratées par jour (24 heures par jour, 7 jours par semaine); soit près de la moitié de toutes les boues municipales produites au Québec. La production importante de boues amène des contraintes d'opération et de logistique, et dans ce contexte, il faut bien gérer l'évacuation et la disposition des boues. Avec l'entrée en vigueur de nouvelles exigences gouvernementales, il ne sera plus possible

d'enfouir les boues de la Station comme c'est le cas présentement. La Station devra garantir aux agriculteurs un volume de boues (matières résiduelles fertilisantes [MRF]) répondant aux normes et exigences de qualité en vigueur. La Station a une capacité de stockage limitée pour les biosolides et par conséquent, elle doit pouvoir les évacuer au fur et à mesure. Il est donc essentiel d'avoir les outils de contrôle de la qualité appropriés et performants pour s'assurer que les chargements de biosolides soient livrés sans interruption aux agriculteurs.

Les installations de séchage thermique de la Station sont dotées de quatre silos d'entreposage de boues séchées (granules). Lorsque les deux unités de séchage thermique sont en service, les quatre silos d'entreposage se remplissent en moins de trois jours. Il est alors essentiel de vider le contenu de ces silos, afin de ne pas interrompre la production de biosolides. Cependant, avant de pouvoir vider le contenu de chaque silo et de le transporter chez l'agriculteur, les résultats des analyses de chaque silo devront être connus très rapidement afin de pouvoir confirmer la conformité à la norme BNQ 0413—400 et assurer la livraison à l'agriculteur. S'il y a lieu, les biosolides non conformes devront être acheminés vers l'enfouissement afin de protéger la santé publique.

La quantité de cendres des incinérateurs produites à la Station exige le transport et le déchargement d'environ quatre à huit semi-remorques de 25 tonnes chaque jour, sept jours par semaine. La gestion de ces cendres est donc tributaire des données analytiques. Le chargement, le transport et le déchargement des cendres vers les terres agricoles devront se faire aussi aisément qu'il se fait actuellement vers le lieu d'enfouissement technique. Le chargement et l'envoi des semi-remorques vers les terres agricoles ne pourront se faire sans l'obtention des résultats concluants **le jour même**, afin de pouvoir confirmer la qualité et le respect des normes d'où la nécessité d'utiliser sur place un spectromètre de masse.

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc.	278 814,37 \$	27 881,44 \$	306 695,81 \$
Agilent Technologies inc.	318 615,76 \$	31 861,57 \$	350 477,33 \$
Perkin Elmer LAS Canada inc.	352 346,00 \$	35 234,61 \$	387 580,61 \$
Dernière estimation réalisée	282 211,46 \$	28,221,14 \$	310 432,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			348 251,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,55 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			80 884,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			26,37%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-3 736,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-1,20 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	43 781,52 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,28 %

Le prix soumissionné par la firme Thermo Fisher Scientific inc. présente un écart favorable de 1,2 % par rapport à notre estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à cette firme au prix de sa soumission, soit 306 695,81 \$, taxes incluses.

L'adjudicataire n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'achat et l'installation d'un spectromètre de masse à plasma induit est de 306 695,81 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 276 648,29 \$ lorsque diminué des ristournes provinciale et fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	277
Réserve de l'eau de l'agglomération	277
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'acquisition d'un spectromètre de masse à plasma induit (ICP-MS) n'est pas autorisée, la Station ne pourra effectuer les contrôles de qualité requis pour la valorisation des biosolides et ne rencontrera pas la nouvelle politique du MDDELCC qui vise l'élimination par enfouissement de toutes les matières organiques au Québec (incluant les boues municipales) d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande : le 2 juillet 2014
- Réception du spectromètre : le 20 août 2014
- Installation complétée : le 10 septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2014-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2014-06-18



Dossier # : 1144119003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière Mucci Inc., une entente-cadre collective d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public # 14-13666 - Montant estimé de l'entente :133 649,25 \$ (3 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission pour la fourniture et la livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost ;
2. d'accorder à Pépinière A. Mucci inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13666 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-16 15:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144119003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière Mucci Inc., une entente-cadre collective d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, suite à l'appel d'offres public # 14-13666 - Montant estimé de l'entente :133 649,25 \$ (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente- cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, de mélange de terre et sable et de compost, pour répondre aux besoins des usagers de la Ville de Montréal. Le Service de l'approvisionnement met depuis 2010, des ententes- cadres à la disposition des arrondissements. La période de validité des soumissions était de 120 jours du calendrier. Un addenda a été émis en date du 22 mai 2014 afin de rectifier la durée du contrat pour une période de douze (12) mois au lieu de vingt- quatre (24) mois. L'entente- cadre faisant l'objet du présent dossier visent à combler les besoins pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier ainsi que de tous services centraux.

L'entente- cadre précédent était pour une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 704 527,82 \$ avait été consommée à 41,49 %; soit 292 340,76 \$, selon les données disponibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0142 - 17 mai 2012 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, de mélange de terre et de sable et de compost, suite à l'appel d'offres public 12-11951, avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9, et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

CE11 0557 - 20 avril 2011 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 11-11541. avec Pépinière Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

CM10 0563 - 24 août 2010 - Octroi des ententes- cadres précédentes pour la fourniture de terre, mélange de terre et sable suite à l'appel d'offres public 10-11228, avec Pépinière

Mucci Inc., pour les articles 1 à 9; et Matériaux Paysagers Savaria Ltée, pour les articles 10 et 11; contrat de gré à gré.

DESCRIPTION

Fourniture et livraison , sur demande, de terre, de mélange de terre et de sable et de compost. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour la prochaine année, mais n'obligent aucunement la Ville à acheter quelque quantité que ce soit.

JUSTIFICATION

Ces matériaux sont requis par les arrondissements qui effectuent des travaux de plantation, d'horticulture, d'entretien des aires de terrains de jeux ainsi que pour tous les travaux connexes.

Malgré la sollicitation effectuée auprès de fournisseurs, deux firmes seulement ont déposé leurs soumissions dans le cadre de cet appel d'offres. Les producteurs de terre, mélange de terre et sable, capables de fournir de grandes quantités en vrac sont de plus en plus éloignés du territoire de la Ville, ce qui rend plus difficile la disponibilité de fournisseurs intéressés et capables de répondre aux besoins de la Ville. Une revue du marché ainsi que des exigences des besoins des utilisateurs de ces produits a été effectuée en cours d'année afin de permettre, si possible, une meilleure compétition lors de la sollicitation du marché. Effectivement, nous avons eu cinq preneurs du cahier des charges. Trois soumissionnaires ont déposé leurs offres et elles sont conformes.

Groupe 1: Pour les articles composant ce groupe Pépinière A. Mucci Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et est recommandé comme adjudicataire.

Groupe 2: Pour les articles composant ce groupe Pépinière A. Mucci Inc. a soumis un prix seulement sur un des deux articles formant ce groupe. Cette firme est donc déclarée non conforme n'ayant soumissionnée que partiellement sur ce groupe car ce fournisseur ne possède pas les équipements requis pour stériliser la terre, tel que requis pour l'article 9. Nous rejetons donc cette soumission et nous recommandons comme adjudicataire la firme Matériaux paysagers Savaria Ltée pour le groupe 2. Ce contrat sera octroyé de gré à gré puisqu'il est estimé à moins de 10 000, 00 \$.

De plus, la conclusion d'une entente- cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Groupe 1

Soumissions conformes	Total
Pépinière A. Mucci Inc.	133 649,25 \$
Les Sols Champlain Inc.	167 145,17 \$
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	220 702,74 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	130 533,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues	173 832,39 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	30,07%

((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	87 053,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	65,14%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	3 115,92 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	2,39%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	33 495,92 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	20,04%

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres public no. : 14- 13666

Titre : Fourniture et livraison, sur demande, de terre, de mélange de terre et sable et de compost

Date de lancement : 7 mai 2014

Date d'ouverture : 28 mai 2014

Preneurs du cahier des charges : (5)

**Pépinière A. Mucci inc.
Les Sols Champlain inc.
Multi- Surfaces inc.
Matériaux Paysagers
Savaria ltée
EBI Montréal inc.**

Soumissionnaires : (3)

**Pépinière A. Mucci inc.
Les Sols Champlain inc.
Matériaux Paysagers
Savaria ltée**

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles.

La firme Pépinière A. Mucci inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1 et est recommandée comme adjudicataire.

La firme Les Sols Champlain Inc. est le plus bas soumissionnaire pour le groupe 2. Un bon de commande sera émis pour adjuger ce contrat puisque la valeur estimée est de : 6 604,67 \$

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé des ententes :

Pépinière A. Mucci inc.

Groupes 1 : 116 242,01 \$ + TPS (5%) : 5 812,10 \$ + TVQ (9,975%) : 11 595,14 \$ = 133 649,25 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en 2012, nous remarquons une variation à la hausse de 6,34 % pour ces produits. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 130 533,33 \$, pour le groupe 1, et 9 432,39 \$ pour le groupe 2, globalement 139 965,72 \$ toutes taxes comprises, pour les 12 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements participants et des prix payés lors du précédent contrat ajustés selon l'IPC à 1,4 %.

Il s'agit d'une entente- cadre à coût unitaire pour une durée de douze mois, sans imputation budgétaire pour la fourniture de terre, de mélange de terre et de sable et de compost. Les quantités exprimées aux documents d'appel d'offres sont fournies à titre indicatif seulement; elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix aux fins d'octroi seulement. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non- renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes- cadres ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes avec les firmes retenues suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-10

Richard DAGENAIS
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433
Approuvé le : 2014-06-16



Dossier # : 1144472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec "Communication J. Poissant enrg.", et autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, dans le cadre du contrat accordé à **"Communication J. Poissant enrg."** (CE13 0997), majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-17 18:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec "Communication J. Poissant enrg.", et autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Section du parc automobile du Service de police de la Ville de Montréal a, entre autres, pour mandats l'acquisition et l'aménagement des véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés. L'aménagement d'un véhicule d'urgence neuf comporte plusieurs étapes, notamment celle d'installer les équipements de radiocommunications vocales et numériques. Lorsque le véhicule a atteint la limite de sa vie utile et qu'il doit être mis au rancart pour cause de désuétude, on lui retire tous les équipements qui ont servi à son aménagement, dont ceux de radiocommunications vocales et numériques. Les équipements de radiocommunications vocales et numériques étant installés et démontés à l'externe, l'appel d'offres public 13-12605 a été tenu du 22 avril au 13 mai 2013 afin d'accorder un contrat à un fournisseur compétent pour ce faire. Le contrat est d'une durée de douze mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune pour un total de trente-six mois.

Le 3 juillet 2013, par la résolution CE13 0997, le comité exécutif de la Ville de Montréal accordait à "Communication J. Poissant enrg." le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police, et ce, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses.

Le dossier décisionnel présenté au comité exécutif en 2013 était pour l'obtention d'une approbation pour les douze premiers mois du contrat, soit du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2014.

Le présent dossier décisionnel est soumis au comité exécutif afin d'obtenir son approbation pour exercer l'option de la première prolongation de douze mois, laquelle s'étalera du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015. Cette première prolongation de contrat engendrera une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses.

La Section III du document d'appel d'offres public 13-12605, tenu du 22 avril au 13 mai 2013, intitulée "Clauses administratives particulières" stipule au point "3. Prolongation du contrat" que "*Toute prolongation du contrat avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. Les prix et taux horaire applicables seront ceux soumis au bordereau de soumission*".

Dans son intervention datée du 6 juin 2013 du dossier décisionnel 1134472007, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal confirme, entre autres, avoir approuvé, avant le lancement de l'appel d'offres 13-12605, le document "Clauses administratives particulières" quant à sa validité et à sa forme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0997 - 3 juillet 2013 - Accorder à Communication J. Poissant enrg., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Par le présent dossier décisionnel, le Service de police de la Ville de Montréal souhaite exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, et ce, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg.",

JUSTIFICATION

Étant satisfait du travail accompli par l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg." lors de sa première année de contrat, le Service de police de la Ville de Montréal souhaite exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence. Cette première prolongation débutera le 3 juillet 2014 pour se terminer le 2 juillet 2015.

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un de services autres que professionnels,

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des

marchés financiers et l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015, avec l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg.", il est demandé au comité exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du présent contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses.

Les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Pour les douze premiers mois du contrat, soit du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2014, les dépenses associées au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, s'élèvent approximativement à 95 000 \$ taxes incluses. Le montant de 117 791,89 \$ autorisé pour la première année du contrat a donc été respecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable dans le présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En permettant au Service de police de la Ville de Montréal d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, le comité exécutif s'assure ainsi que le travail continuera d'être fait à la satisfaction du SPVM, et ce, au coût le plus bas sur le marché actuellement.

Dans le cas contraire, le SPVM se verrait dans l'obligation de retourner en appel d'offres public afin d'accorder un nouveau contrat, possiblement à un autre adjudicataire et possiblement à un montant plus élevé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent dossier décisionnel ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2014: dossier présenté au comité exécutif.

Juillet 2014 à juillet 2015: première prolongation du contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la

Ville de Montréal.

Quant à l'encadrement administratif intitulé "Moratoire sur l'acquisition d'équipement et de contrats de radiocommunication - implantation du projet SÉRAM", celui-ci ne s'applique pas au présent dossier décisionnel. En effet, le contrat présentement accordé à "Communication J. Poissant enrg." concerne strictement l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications. Il n'y aura aucune activité d'acquisition, de location, de demande de mise à niveau ou de renouvellement de contrat sur les réseaux et équipements et accessoires existants.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-12

Dominic HARVEY
Inspecteur chef
Chef de la Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-06-17

**Dossier # : 1142757001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Équipement BONI inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage et de palettières pour le nouveau centre de distribution de la Ville de Montréal situé au 9701, rue Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328,959.95\$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13703) - (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'octroyer un contrat à la firme Équipement BONI inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage et de palettières pour le nouveau centre de distribution de la Ville de Montréal situé au 9701 rue Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328,959.95\$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13703) - (2 soumissionnaires conformes) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-26 07:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142757001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Équipement BONI inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage et de palettiers pour le nouveau centre de distribution de la Ville de Montréal situé au 9701, rue Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328,959.95\$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13703) - (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement exerce un rôle stratégique, fonctionnel et opérationnel en matière d'approvisionnement, afin que les arrondissements et les services corporatifs, dans leurs prestations de services aux citoyens, puissent acquérir des biens et des services de qualité, au coût le plus avantageux. Le Service de l'approvisionnement occupe deux immeubles afin d'accomplir sa mission soit :

- le 9515 St-Hubert, utilisé à des fins administratives
- le 955 Louvain Est, utilisé à des fins de centre de distribution

Depuis plusieurs années, la Ville étudie la faisabilité de déménager l'ensemble des activités du Service de l'approvisionnement et de son centre de distribution en raison de la vétusté du bâtiment et des infrastructures du site. Les murs sont lézardés et déformés à plusieurs endroits. Le béton des poutres s'effrite et des travaux temporaires de soutènement de la toiture et des murs ont été réalisés en décembre 2011 pour permettre de maintenir l'occupation de l'édifice et la sécurité du personnel. La toiture coule depuis plusieurs années.

Or en janvier dernier, un important dégât d'eau dû à un redoux a eu lieu dans le centre de distribution, l'eau s'infiltrant par la toiture dans les murs, les conduits électriques et de ventilation.

La Ville se doit, dans son rôle de propriétaire, d'assurer la sécurité des employés et du matériel sous sa garde. À cette fin, il a été décidé de déménager le plus rapidement possible et de manière temporaire les opérations du Centre de distribution Louvain dans des espaces locatifs, dans l'attente de la construction du centre industriel léger prévu pour 2018.

Conséquemment, trente-quatre employés de la Division de la logistique seront localisés dans un entrepôt loué situé au 9701, rue Colbert, de l'arrondissement d'Anjou. De cette façon la Division de la logistique pourra poursuivre ses activités d'entreposage et de distribution dans un milieu de travail salubre et sécuritaire.

Le centre de distribution temporaire permettra la mise en place des bases solides requises au nouveau modèle de distribution intégré de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0154 - 27 mars 2014 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 \$, taxes incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2015 à 2023.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public disponible sur SEAO, était constitué de trois groupes d'articles : les palettiers, les étagères et les rateliers pour formes allongées (fûts et potences de luminaires, divers tuyaux, etc.). Ces équipements sont requis afin d'optimiser l'utilisation de l'espace du local lequel, par sa hauteur, permet un stockage volumétrique. En effet, la hauteur libre du Centre de distribution Louvain est de 9' 8", alors que celle du nouveau Centre Colbert, est de 23'.

Enfin, ces équipements permettront à la Ville d'être en conformité avec "Le Guide de prévention - La sécurité des palettiers" produit par la CSST en 2005.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public 14-13703, deux (2) des sept (7) firmes s'étant procurées les documents sur SEAO ont déposé une soumission. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 juin 2014. Elles ont toutes été jugées conformes.

Soumissionnaires conformes	Groupe 1 Palettiers	Groupe 2 Étagères	Groupe 3 Rateliers allongés	Total (avec taxes)
Équipement BONI inc.	277,346.19\$	44,004.83\$	7,608.93\$	328,959.95\$
Technirack SALABERRY inc.	290,135.14\$	48,018.46\$	18,747.64\$	356,901.24\$
Estimation interne				390,000.00\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				- 61,040.05\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				- 15.65%
Écart entre celui ayant obtenu le 2e prix final et l'adjudicataire (\$)				27,941.28\$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e prix final et l'adjudicataire (%)				8,5%

Suite à l'évaluation des soumissions, il est recommandé d'accorder le contrat à la firme Équipement BONI inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'écart entre le montant soumis et le l'estimation initiale fixée à 390,000.00\$ (taxes

incluses) est basé sur les informations recueillies auprès du consultant effectuant le plan d'aménagement (LIDD Consultants inc.). Cette firme a estimé de façon très conservatrice le coût total du système de rayonnage et de palettières en fonction de son expérience et de contrats similaires effectués aux cours des dernières années. Il est à noter que cette firme n'est pas lié à l'industrie de détail n'as pas accès au prix réel du marché tel que l'acier.

Cette mise à niveau des équipements dans ce nouvel espace permettra d'une part, une amélioration importante du volet santé et sécurité au travail du personnel de la logistique. D'autre part, il sera plus facile d'optimiser le processus opérationnel de la gestion et de la distribution des stocks.

Le mode d'adjudication se fait par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes, tel que prévu à l'appel d'offres.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

La firme Équipement BONI inc. en est à son premier appel d'offres de fourniture pour un organisme municipal et n'a jamais fait de demande d'attestation de l'AMF dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget des dépenses d'améliorations locatives du 9701 Colbert selon les informations financières indiquées à la résolution CG14 0154 du 27 mars 2014.

Le budget net requis à la réalisation du projet est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice loué date d'une dizaine d'années, est mieux isolé et devrait s'avérer moins énergivore que l'édifice Louvain qui comptera 50 ans l'an prochain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat dans les meilleurs délais, permettra de respecter les échéanciers prévus pour la mise en oeuvre du projet tout en libérant le vétuste Centre de distribution Louvain. Cette acquisition permettra à la Division logistique du Service de l'approvisionnement de poursuivre ses activités jusqu'à la construction du nouveau centre industriel léger prévue pour 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications internes pour informer la clientèle seront exécutées au moment approprié..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux d'aménagement sont actuellement effectués par le propriétaire. L'édifice nous sera livré le 29 juin. Les étapes d'installation des équipements et de

déménagement s'échelonneront de la mi-juillet à la mi-août, sans interruption du service à la clientèle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude HOULE
Chef de section inventaires municipaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-17

Maline GAGNÉ-TRINQUE
c/d division logistique, service de
l'approvisionnement, Direction générale
adjointe -Services institutionnels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim
Tél : 514-868-4433
Approuvé le : 2014-06-18



Dossier # : 1143046001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord Ltée. pour la réfection d'une section de la membrane de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 107 501,63 \$ contingences et taxes incluses. Appel d'offres public, projet: # BIO-004-14 - Espace pour la vie - Deux (2) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Couverture Montréal-Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection d'une section de membrane de la toiture du Biodôme de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 501,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #BIO-004-14;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-18 08:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143046001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord Ltée. pour la réfection d'une section de la membrane de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 107 501,63 \$ contingences et taxes incluses. Appel d'offres public, projet: # BIO-004-14 - Espace pour la vie - Deux (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

22 ans après son ouverture, en juin 1992, le Biodôme est toujours unique au monde. Il reproduit, le plus fidèlement possible et sous un même toit, 5 écosystèmes des Amériques. Il invite, chaque année, près de 800 000 visiteurs à partir en pleine nature sur un sentier riche en surprises et en sensations, mettant en valeur 750 espèces végétales et 230 espèces animales. Cette expérience immersive permet aux visiteurs d'ici et d'ailleurs de découvrir la nature et les dispose à s'engager pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité.

Le bâtiment abritant le Biodôme de Montréal a été construit pour les jeux Olympiques de 1976. Cet ouvrage à l'architecture singulière comporte une immense voûte de béton, ouverte sur près de 60 % de sa surface. Afin de protéger le béton structural qui la compose, il est requis de recouvrir ses surfaces extérieures d'une membrane liquide spécifique. L'entretien de cette membrane requiert un entretien annuel, essentiel pour en assurer l'étanchéité et l'intégrité structurale. La membrane doit être inspectée, rafraîchie et réparée selon le cas. Les travaux impliqués dans le présent mandat suivent donc en séquence les opérations d'entretien requises, en plus d'intervenir sur les bris occasionnels que la membrane subit. Cet entretien va prévenir toute réaction "alcali granulat" du béton survenant en présence d'eau et qui, à long terme, pourrait affecter l'intégrité structurale de cette toiture unique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1016 - 20 juin 2012 - Accorder à Les Toitures Vick et associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de sections de la membrane de la toiture du Biodôme de Montréal 104 655,99 \$.

- **BC # 874045-10 juillet 2013**- Accorder un contrat à Groupe Lefebvre M.P.R. Inc. pour la réfection de sections de la membrane de la toiture du Biodôme de Montréal - pour une dépense totale de 86 317,48 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

L'objet de ce contrat, consiste à effectuer les travaux d'entretien suivants sur la membrane d'une partie de la toiture du Biodôme :

- enlever la membrane dans les zones endommagées;
- réparer la surface de béton;
- appliquer une nouvelle membrane selon les spécifications du manufacturier.

Les matériaux et la surveillance des travaux sont fournis par la Ville. Les travaux seront effectués par un spécialiste approuvé pour l'application de ce type de membrane payé à taux horaire pour une équipe de quatre (4) ouvriers incluant un chef d'équipe, pour un montant maximum (incluant les contingences) de 107 501,63 \$ couvrant une durée de mille (1 000) heures. Le pourcentage de contingences demandé dans la formule de soumission de l'appel d'offres est de 10 %.

Pour retenir une entreprise qualifiée pour réaliser ces travaux, un appel d'offres public a été publié dans le quotidien La Presse et dans le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres), en date du 20 mars 2014 pour une période de 20 jours. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'affichage.

Trois (3) preneurs de cahier des charges ont été enregistrés dans le SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2014. La validité exigée des soumissions dans les documents d'appel d'offres est de 120 jours.

L'entreprise n'est pas tenue d'obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat et ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreintes, vérification faite le 12 juin dernier. Une autre vérification aura lieu avant l'octroi du contrat. L'attestation de Revenu Québec jointe à la soumission atteste de la conformité de cette entreprise vis-à-vis de cette agence. Par ailleurs, Couverture Montréal-Nord ne détient pas de certificat de l'Autorité des marchés financiers.

JUSTIFICATION

Trois entreprises ont acquis le cahier des charges : Couverture Montréal-Nord ltée, Groupe Lefebvre M.R.P. Inc et Toitures trois étoiles inc. Des trois (3) preneurs de cahier des charges enregistrés dans le SÉAO, deux (2) ont soumissionné, représentant 66 % de l'ensemble. Après vérification, l'autre firme ayant acquis le cahier des charges a expliqué ne pas avoir soumissionné parce que le temps lui a manqué alors que son équipe travaillait sur d'autres appels d'offres.

L'analyse des soumissions a révélé la conformité des deux soumissions reçues.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences 10%	Total
Couverture Montréal-Nord ltée.	97 728,75 \$	9 772,88 \$	107 501,63 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	125 035,31 \$	12 503,53 \$	137 538,84 \$
Dernière estimation réalisée	105,00 \$/heure x 1000 heures	10 500,00 \$	115 500,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			122 352,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,8 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes	30 037,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	-7 998,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 7 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum du contrat est de cent sept mille cinq cents un dollars et soixante-trois cents (107 501,63 \$), taxes et contingences comprises.

Le coût d'entretien annuel de cette toiture est prévu au budget d'opération du service. Ajoutons que ces travaux seront effectués sur une base horaire et la surveillance de chantier sera assurée par les professionnels internes des services techniques d'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat devra être donné dans les meilleurs délais pour permettre la réalisation de ces travaux d'entretien au cours de l'été.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juillet 2014

- Début des travaux : Août 2014
- Fin des travaux : Octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DESROSIERS
Agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-30

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1140185009

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Pierre Marchand Inc. pour l'ajout d'éclairage au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal pour une dépense totale de 66 631,40 \$ (taxes incluses et contingences)- Appel d'offres sur invitation JAR-2011-35-3 - trois (3) soumissionnaires- 1 seul conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Électricité Pierre Marchand Inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ajout d'éclairage au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 66 631,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation #JAR-2011-35-3;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-17 19:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185009

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Pierre Marchand Inc. pour l'ajout d'éclairage au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal pour une dépense totale de 66 631,40 \$ (taxes incluses et contingences)- Appel d'offres sur invitation JAR-2011-35-3 - trois (3) soumissionnaires- 1 seul conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et conçu par l'architecte de paysage Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal est un site qui fait la fierté des Montréalais, qui lui vouent une sincère et profonde affection. Accueillant en moyenne près de huit cent mille (800 000) visiteurs par année, il a été désigné en 2009 lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et éléments historiques du Canada.

Le Jardin botanique de Montréal présente, chaque année, l'événement "Les Jardins de lumière" au cours des mois de septembre et d'octobre. À la tombée du jour, des parcours d'une grande beauté se dessinent dans le Jardin de Chine et dans le Jardin japonais et convient les visiteurs à une expérience empreinte de mystère et de magie. Cet événement a su gagner et maintenir la faveur des Montréalais et des visiteurs de toutes origines, comme en font foi les 225 000 visiteurs qui y participent annuellement. Afin d'améliorer la circulation ainsi que la sécurité des visiteurs en soirée, nous devons installer un système d'éclairage permanent. Ceci permettra à près de 5 000 personnes par jour de circuler adéquatement dans les sentiers. Les travaux sont prévus pour les mois de juillet et août et le montant du présent contrat respecte l'estimation qui a été faite de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le projet consiste à installer toutes les infrastructures souterraines (conduits et filage électrique) ainsi que l'installation de 21 bollards d'éclairage au DEL sur pieux vissés. Dans ce projet, il y a aussi l'installation de quelques luminaires pour l'éclairage de végétaux. Toutes ces installations seront raccordées au réseau électrique d'urgence du pavillon japonais afin d'assurer la sécurité des visiteurs dans l'éventualité d'une panne électrique. Un montant de 10 % représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission afin de pallier divers imprévus, principalement lors des travaux d'excavation pour l'implantation des infrastructures. Aucun budget d'incidences n'est requis pour ce projet.

La validité des soumissions exigée dans les documents d'appel d'offres sur invitation est de 90 jours (date limite de validité des soumissions : 15 juillet 2014). Ce projet ne requiert pas une attestation de l'Autorité des marchés financiers et l'entreprise Électricité Pierre Marchand a une licence en règle de la RBQ et ne fait pas partie des entreprises à licences restreintes. De plus, cette entreprise est en règle avec Revenu Québec. Cette vérification a été effectuée le 6 juin 2014 et une dernière vérification sera faite avant l'octroi du contrat. L'entreprise Électricité Pierre Marchand Inc ne détient pas sa licence de l'Autorité des marchés financiers.

JUSTIFICATION

L'événement "Les jardins de lumière" connaît un succès sans cesse grandissant et nous devons améliorer la sécurité de milliers des visiteurs qui utilisent les sentiers en soirée. Compte tenu du montant impliqué, nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation et avons sollicité six (6) entreprises pour ce projet. L'appel d'offres a été lancé le 26 mars dernier et le dépôt, ainsi que l'ouverture des soumissions, ont eu lieu le 15 avril à 14 heures aux bureaux des services techniques du Biodôme de Montréal. Les soumissionnaires ont eu 21 jours pour préparer leur soumission. Un addendum fut émis le 28 mars 2014, afin de corriger une erreur dans le modèle des luminaires à installer.

Liste des entreprises invitées :

- Construction NRC inc.
- Lizotte Électrique
- Alpro Électrique inc.
- Électricité Pierre Marchand inc.
- Les installations Électriques Pichette
- La Cie Loomex Électrique Itée

Trois firmes sur les six invitées n'ont pas soumissionné, représentant 50% des preneurs de cahier des charges.

Après une vérification auprès des firmes ayant acquis le cahier des charges et n'ayant pas soumissionné, les motifs suivants ont été invoqués :

- elles n'avaient pas d'intérêt pour ce type de projet (éclairage de sentiers et de paysage);
- elles avaient un carnet de commandes déjà trop chargé pour participer à ce projet.

L'analyse des soumissions a démontré que deux des trois soumissions reçues étaient conformes au plan technique. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme puisqu'il avait mal rempli la formule de soumission et avait omis de la signer. Compte tenu du montant du deuxième plus bas soumissionnaire " Pichette Électrique inc." celle-ci devient également non-conforme. La soumission du plus bas soumissionnaire a été ajustée à la baisse puisqu'il a commis des erreurs de calcul évidentes dans sa formule. Le prix ajusté du plus bas soumissionnaire a, en conséquence, été ajusté au présent tableau d'analyse des soumissions.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences 10 %	Total
Électricité Pierre Marchand inc.	60 574,60 \$	6 057,40 \$	66 631,40 \$

Dernière estimation réalisée	63 236,25 \$	6 323,63 \$	69 559,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-2 928,47 \$ -4,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			

Notre estimation pour ce projet était de 69 600 \$ (taxes et contingences incluses) et a été réalisée par l'équipe des services techniques d'Espace pour la vie. Il y a que -4,2 % d'écart entre l'estimé réalisé à l'interne et la plus basse soumission conforme. L'entreprise Électricité Pierre Marchand inc. a réalisé des travaux similaires l'an dernier et a été, selon Espace pour la vie, celui qui a été le plus en mesure d'évaluer correctement la portée de ce projet. Les deux autres soumissionnaires, malgré une visite des installations, n'ont jamais effectué ce type de travail dans un environnement comme le Jardin botanique, où les collections requièrent de prendre certaines précautions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à octroyer au contrat est de soixante-six mille six cent trente et un dollars et quarante cents (66 631,40 \$) taxes et contingences incluses. Le montant net total à emprunter par la Ville centre est de cinquante-sept mille neuf cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (57 952,95 \$) au règlement d'emprunt # 7712045. Ce projet est prévu au PTI 2014-2016 du Service.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éclairage qui sera installé correspond au plus haut standard en éclairage soit de l'éclairage contrôlé au DEL, contribuant de ce fait aux objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, en visant une meilleure performance énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet est requis afin d'améliorer la santé et la sécurité du public lors de l'événement "Les Jardins de lumière". Cet événement, qui attire en moyenne 225 000 visiteurs par année, a su fidéliser la clientèle depuis plus de 20 ans. Le succès remporté par cet événement contribue au rayonnement et à la notoriété du Jardin botanique et de l'ensemble de la métropole. La Magie des lanternes s'est notamment classée Lauréat national 2009 dans la catégorie Or du Prix Astral Media : Attractions touristiques 100 000 visiteurs ou plus de Tourisme Québec.

Fréquentation de la Magie des lanternes (2010-2011) et Jardins de lumière (2012-2013)

2010 : 214 319 visiteurs

2011 : 239 285 visiteurs

2012 : 231 229 visiteurs

2013 : 480 000 visiteurs (*année où se sont tenues les Mosaïcultures internationales de Montréal)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juin-juillet 2014
Travaux d'exécution : Juillet - fin août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean THERRIEN
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1145991002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 385 856,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public #P-2014-04 - (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 385 856,10 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à **Procova Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 374,358,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#P-2014-04**;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-18 08:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145991002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 385 856,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public #P-2014-04 - (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Construit selon les plus hautes normes environnementales et visant une certification LEED Platine, le Planétarium Rio Tinto Alcan se distingue par une identité architecturale forte et audacieuse. Avec une approche unique au monde, il propose aux visiteurs une expérience vertigineuse. En combinant l'art, la science et l'émotion, il repousse les frontières en créant de nouvelles façons d'entrer en contact avec l'Univers. L'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan, en avril 2013, a suscité un enthousiasme unanime des médias et des visiteurs, qui ne se dément pas.

Dans le but d'offrir un service alimentaire aux visiteurs du Planétarium Rio Tinto Alcan, la direction d'Espace pour la vie a lancé un appel d'offres public, en date du 4 juin 2012, pour retenir une firme d'architecture en vue de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux de construction de l'aménagement d'une aire de restauration comprenant un restaurant et une terrasse attenante. La firme EKM architecture a alors été retenue, pour la somme de 26 742 \$ avant taxes. Une révision de la portée du mandat initial du projet a nécessité la majoration du contrat de EKM architecture de 5 000 \$ avant taxes, autorisée par la direction générale en décembre 2012.

Ce projet n'a pas pu être réalisé pour l'ouverture du Planétarium, au printemps 2013, pour plusieurs raisons; la principale étant que toutes les ressources étaient déployées pour finaliser les préparatifs pour l'ouverture officielle du Planétarium, en respectant l'échéancier. Toutefois, afin de répondre à ce service nécessaire pour les visiteurs du Planétarium, un aménagement temporaire a été réalisé en attendant de finaliser le concept, les plans et devis du projet dans le respect des besoins et des critères qualitatifs attendus par la direction d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG135991003 - 16 décembre 2012 : Autoriser une dépense additionnelle de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour la révision du concept du comptoir de service et du bar et la production d'un plan d'ensemble du projet d'aménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du contrat accordé à la firme EKM architecture enr (# 2135991003).

- **DG 120185004** - 23 août 2012 : Approuver un projet de convention avec ÉKM Architecture enr. pour fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement du restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 30 746,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12133 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (#2120185004).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat pour effectuer les travaux de construction et d'aménagement de l'aire de restauration du Planétarium Rio Tinto Alcan. De façon plus précise, les travaux faisant l'objet de ce contrat sont les suivants:

1. travaux d'architecture;
2. fabrication en usine et installation d'un ouvrage en bois (banquettes);
3. travaux d'aménagements extérieurs;
4. travaux électriques dont l'installation de nouveaux luminaires;
5. travaux de plomberie.

Un montant de 10 % de la soumission a été demandé pour des contingences dans le formulaire de soumission. En outre, des travaux incidents devront être réalisés dans le cadre de ce projet, à savoir:

1. le déménagement du mobilier existant;
2. l'impression d'affiches de signalisation;
3. des services professionnels en structure pour assurer le suivi des travaux de modification de la structure du plafond. Ces services professionnels ne sont pas prévus dans le mandat de la firme d'architecture;
4. l'acquisition de plantes décoratives.

Les plans, devis et surveillance des travaux seront exécutés à même le contrat de la firme de professionnels EKM mandatée à cet effet en 2012.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public pour la réalisation de ce projet a été publié dans La Presse et dans le SÉAO en date du 12 mai, pour une période de 22 jours. Trois addenda ont été émis. Le premier datant du 13 mai pour corriger une erreur introduite dans les documents de l'appel d'offres, le deuxième, datant du 22 mai, pour répondre à des questions des soumissionnaires et le troisième datant du 26 mai pour prolonger la date de l'affichage du 28 mai au 2 juin.

Quatre (4) entreprises ont acheté le cahier des charges. La validité des soumissions exigée dans les documents d'appel d'offres pour ce projet est de 90 jours. Bien que l'entreprise ne soit pas tenue d'obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat, Procova inc détient cette accréditation (document ajouté en pièce jointe). L'entrepreneur ne fait pas partie des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. La vérification a été effectuée le 3 juin dernier. Une autre vérification sera faite avant l'octroi du contrat. L'attestation de Revenu Québec de l'entrepreneur est aussi jointe à la soumission.

Tous les preneurs du cahier des charges (100 %) ont déposé des soumissions. L'analyse a révélé que toutes les soumissions reçues sont conformes :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences 10%	Total
Procova inc	340 326,00 \$	34 032,60 \$	374 358,60 \$
Norgéreq Ltée	361 357,69 \$	36 135,77 \$	397 493,46 \$
Groupe Vig inc	426 363,64 \$	42 636,36 \$	469 000,00 \$
Céleb Construction Ltée	849 000,00 \$	84 900 \$	941 488,36 \$
Dernière estimation réalisée	392 640,26 \$	39 264,03 \$	431 904,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			545 585,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			45,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			567 129,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			151,49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-57 545,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-13,32 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			23 134,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,18 %

Il y a un écart de -13,32 % entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation réalisée par le professionnel. L'analyse de la soumission a révélé que le prix offert par le soumissionnaire pour le chapitre 06 (ouvrage en bois) a fait la différence. En effet, l'architecte a estimé cette pièce maîtresse à 179 800 \$ alors que le soumissionnaire l'a estimé à 107 400 \$. Une différence de 72 400 \$. Cette réduction est le résultat d'escomptes dont l'entrepreneur a bénéficié de ses fournisseurs habituels.

Une erreur de calcul a été relevée dans la soumission de l'entreprise Céleb Construction Ltée. En effet, à la vérification de la ventilation de la soumission reçue, il a été constaté que le prix d'un article du bordereau au montant de 6 000 \$, avant taxes, n'a pas été additionné au total de la soumission. Tel qu'indiqué dans le tableau des soumissions, la correction a été apportée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant attribué au contrat est de trois cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-huit dollars et soixante cents (374 358,60 \$) taxes et contingences comprises. Un montant de 11 497,50 \$ taxes incluses, représentant 3 % du montant du contrat, est aussi demandé pour couvrir les travaux incidents énumérés dans la rubrique description. Le montant total de la dépense liée à ce projet est de trois cents quatre-vingt-cinq mille huit cents cinquante-six et dix cents (385 856,10 \$).

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 d'Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction du Planétarium Rio Tinto Alcan est en cours de certification LEED platine. Les plans et devis du présent projet respectent les orientations de la politique de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces travaux visent à offrir une aire de service alimentaire de haute qualité aux milliers de visiteurs qui sont accueillis au Planétarium. Ajoutons qu'une exposition est prévue dans la zone de l'aire de restauration du Planétarium à partir du 7 octobre 2014 et pour rendre possible cette activité, les travaux devront être finalisés au plus tard le 4 octobre 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat	2 juillet 2014
Lancement des travaux	9 juillet 2014
Fin des travaux	4 octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Hakima Amari

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-06-12

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1143334017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est pour une somme maximale de 113 704,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres 797-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 113 704,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 797-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-18 08:14

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334017

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est pour une somme maximale de 113 704,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres 797-AE - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal exploite un site d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la disposition des résidus de cendres et de sables. L'exploitation de la carrière est contrôlée par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC).

Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, des travaux d'enfouissement sont effectués à proximité de falaises rocheuses pratiquement verticales de plus de 100 mètres de hauteur. Sous les effets des cycles de gel et de dégel, la surface des parois se dégrade et des morceaux de roc s'en détachent régulièrement. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu.

Une station de pompage, située au centre du site d'enfouissement en contrebas, à proximité de la cellule 2 (étape 4) en exploitation, sert à évacuer les eaux pluviales ainsi que les eaux de lixiviats.

Actuellement le chemin donnant accès à la station de pompage est non sécuritaire. D'importantes masses rocheuses instables sont présentes sur la paroi se situant à l'ouest du chemin d'accès et présentent un risque certain.

Il est donc essentiel de procéder rapidement à la sécurisation de cette paroi contre la chute de pierres afin d'assurer la poursuite des opérations. Ces travaux consistent en l'enlèvement de treillis métalliques existants et leur remise en place après que des travaux d'écaillage manuel et à l'aide d'équipements mécaniques aient été effectués.

Un appel d'offres a été lancé le 15 mai 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juin 2014. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 % afin de tenir compte de quantités imprévues de masses rocheuses plus importantes devant nécessiter un écaillage, aux bris de treillis métalliques suite à leur enlèvement qui devront nécessairement être remplacés par du treillis neuf et aux remplacements des ancrages endommagés, le cas échéant.

Un addenda a été émis le 2 juin 2014 et portait sur le report de la date d'ouverture ainsi qu'à des questions / réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0209 - 20 juin 2013 - Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 2 872 959,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 795-AE (5 soum.);

CG11 0194 - 22 juin 2011 - Accorder à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'écaillage, de nettoyage de parois rocheuses et la fourniture et l'installation d'un treillis métallique dans l'ancienne carrière Demix, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 961 185,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 792-AE.

DESCRIPTION

Les travaux de sécurisation du lieu d'enfouissement technique comprennent principalement cinq zones de travaux sur la paroi ouest du chemin d'accès à la station de pompage et consistent à :

- Enlèvement de treillis métalliques;
- Écaillage mécanique en crête de paroi;
- Enlèvement des masses rocheuses instables de grande dimension;
- Écaillage manuel à l'aide de nacelle ou hommes-araignées;
- Reconstruction d'un andain le long de la paroi est;
- Pose de treillis métalliques;
- Disposition des débris rocheux à l'intérieur du site.

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que de permettre la poursuite des opérations normales au lieu d'enfouissement technique.

Douze entreprises se sont procurées les documents d'appels d'offres et trois ont présenté une soumission.

Tableau analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Groupe Diamantex (9150-0124 Quebec inc.)	98 873,63 \$	14 831,04 \$	113 704,67 \$
2. Cimota inc.	113 141,60 \$	16 971,24 \$	130 112,84 \$
3. Ramcor construction inc.	381 717,00 \$	57 257,55 \$	438 974,55 \$
Estimation interne des professionnels (\$)	325 586,20 \$	48 755,15 \$	374 341,35 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			227 597,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			100,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			325 269,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			286,07 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(260 636,68 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-69,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			16 408,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,43 %

L'écart de prix entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 69,63 %. Cet écart s'explique en grande partie, soit près de 64 % de l'écart total (167 000 \$ avant taxes), par l'article du bordereau relatif à la sécurisation des parois et écaillage des masses rocheuses sous l'écaillage mécanique qui a été estimé à partir de coûts historiques d'un projet similaire avec un équipement spécialisé pour des grosses masses rocheuses à écailler. Ce qui, à l'évidence, ne semble pas la méthode utilisée par le plus bas soumissionnaire qui a choisi un équipement à longue portée considérant la concentration des masses rocheuses à écailler dans le cadre de ce projet.

D'autres écarts sont aussi significatifs au niveau des articles 2.1 et 2.8 relatif à la découpe des sections de treillis et à leur ré-installation. De plus, considérant le montant soumissionné, le montant des contingences estimé est supérieur de 30 000 \$ à celui du plus bas soumissionnaire.

Il est à noter que le deuxième plus bas soumissionnaire a déjà réalisé des travaux dans la carrière dans le passé et que dans le projet actuel, le prix de sa soumission est équivalent au montant du plus bas soumissionnaire. Ce constat, à notre avis, renforce le fait que l'estimation interne est trop élevée et que le coût unitaire utilisé pour la sécurisation des parois et écaillage des masses rocheuses de grande dimension n'était pas approprié pour les travaux de ce contrat.

De plus, nous nous sommes assurés auprès du plus bas soumissionnaire de sa compréhension des exigences contractuelles et de sa capacité à réaliser le contrat.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) pour la somme de sa soumission, soit 113 704,67 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) 1550 Avenue Diesel, Québec, Québec G1P 4J5 - no de licence 8320-4909-12 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 7 mai 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat mais détient toutefois une certification de cet organisme (certification no 3000187137).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de sécurisation au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées est de 98 873,63 \$, taxes incluses, A cette dépense, s'ajoute un montant de 14 831,04 \$, taxes incluses, pour des contingences. La dépense totale s'élève à 113 704,67 \$, taxes incluses, soit un coût net pour l'agglomération de 102 564,83 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	103
Réserve de l'eau de l'agglomération	103
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, des risques importants de chutes de roc demeurent et présentent des dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 15 juillet 2014

Fin des travaux : 30 août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2014-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1140112001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 72 434,25 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée dans l'arrondissement Saint-Léonard dans le cadre du contrat accordé à Dessau inc. (CE11 1877) majorant ainsi le montant total du contrat de 321 553,31 \$ à 393 987,56 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 72 434,25 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée dans l'arrondissement Saint-Léonard dans le cadre du contrat accordé à Dessau inc. (CE11 1877) majorant ainsi le montant total du contrat de 321 553,31 \$ à 393 987,56 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-18 08:22

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140112001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité ESt
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 72 434,25 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côme, La Dauversière et de l'Élysée dans l'arrondissement Saint-Léonard dans le cadre du contrat accordé à Dessau inc. (CE11 1877) majorant ainsi le montant total du contrat de 321 553,31 \$ à 393 987,56 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'entente de partenariat intervenue entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et l'arrondissement de Saint-Léonard pour les années 2011-2012 stipule que l'arrondissement s'engage à réaliser un projet de construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côme, La Dauversière et de l'Élysée.

Pour réaliser le projet, trois appels d'offres ont été lancés : un appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, un deuxième pour la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côme, La Dauversière et de l'Élysée et un troisième pour les travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi.

La firme Dessau inc. a été mandatée en novembre 2011 par le Comité exécutif pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0045 - 27 janvier 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses.

CM12 0550 - 18 juin 2012 - Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côme et La Dauversière. Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 2 884 169,35 \$, taxes incluses.

CE11 1877 - 23 novembre 2011 - Accorder à Dessau inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe

Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée, au montant de 321 553,31 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les services professionnels visés par le mandat de Dessau inc. comprenaient deux parties : la partie A à prix forfaitaire pour des activités de conception et la partie B à tarif horaire pour des activités de surveillance.

Pour la partie A, Dessau devait réaliser notamment les plans et devis pour la construction d'un bassin de rétention localisé au parc Garibaldi (ci-après le « bassin de rétention ») et devait également produire les plans et devis pour le remplacement des conduites d'égout et d'eau potable sur les rues, de l'Élysée, de Côte ainsi que celles comprises entre de Beauvais et La Dauversière (ci-après le « remplacement des conduites »).

Pour la partie B, Dessau devait fournir la surveillance de la construction du bassin de rétention ainsi que pour le remplacement des conduites.

Suivant les documents d'appel d'offres 11-11793, l'ensemble des services et des travaux devaient être réalisés en 1 an soit de novembre 2011 à novembre 2012.

Les travaux de construction du bassin et de remplacement des conduites devaient faire l'objet de deux appels d'offres publics distincts, mais ceux-ci devaient se réaliser dans la même période de temps pour réduire les horaires de surveillance.

Or, la conception du bassin de rétention a été plus complexe qu'anticipée, entre autres, pour réduire les impacts environnementaux et s'assurer d'harmoniser le bassin au milieu naturel qu'est le parc Garibaldi.

Par conséquent, la Ville a décidé de réaliser les travaux de reconstruction du remplacement des conduites en 2012, soit avant de pouvoir être en mesure de lancer les travaux pour la construction du bassin de rétention qui seront réalisés en 2014.

La complexité de la conception du bassin de rétention qui a exigé des services additionnels de même que les modifications apportées à la réalisation du contrat fait en sorte qu'un montant additionnel de 63 000\$ plus taxes est requis pour compléter le mandat de services professionnels.

JUSTIFICATION

Le montant additionnel de 63 000\$ plus taxes vise d'une part à régler la réclamation pour services additionnels que réclame Dessau et d'autre part, à assurer le paiement des services additionnels qui restent à réaliser.

Les représentants de la Ville chargés du projet ont analysé la réclamation de Dessau et convenu qu'une somme de 50 000 \$ plus taxes serait un règlement satisfaisant en considération des services additionnels rendus, mais non inclus au mandat à prix forfaitaire de la partie A lesquels découlent des éléments suivants :

A – Étude hydraulique du bassin de rétention

B – Scission du projet en deux phases distinctes

C – Conception d'un bassin en béton structural

D – Révision de plans émis à 99%

tel que plus amplement décrits aux lettres du 17 juillet 2013 de Dessau et du 27 août 2013 jointes au présent sommaire.

Le mandat de surveillance de la construction du bassin de rétention sera assuré par les représentants de la Ville. Par conséquent, les représentants de la Ville demandent de réaffecter le solde de 24 548,50 \$ plus taxes pour des services d'assistance en ingénierie que rendrait Dessau sur une base horaire pour notamment mettre à jour les plans et fournir tout autre avis technique lors de la réalisation du contrat de construction du bassin de rétention.

Les services d'assistance sont estimés à 37 548,50 \$ de sorte qu'il faudrait additionner au solde réaffecté de 24 548,50 \$ un montant additionnel de 13 000,00 \$.

En conclusion, la modification demandée représente une augmentation globale avant taxes de 22,3% faisant passer le contrat de 282 250,00 \$ avant taxes à 345 250,00 \$ sans changer la nature du contrat consenti à Dessau. À titre de résumé et synthèse, nous référons au tableau suivant :

	Contrat initial	Révision	Contrat révisé	Variation
Partie A - Conception	167 000,00 \$	50 000,00 \$	217 000,00 \$	+ 29,9 %
Partie B - Surveillance	115 250,00 \$	- 24 548,50 \$	90 701,50 \$	- 21,3 %
Partie C - Assistance	0,00 \$	37 548,50 \$	37 548,50 \$	
Total avant taxes	282 250,00 \$	63 000,00 \$	345 250,00 \$	+ 22,3 %

Même si le contrat dont il est question ici n'est pas visé directement, il est utile de préciser que conformément au décret 96-2013 (13 février 2013), le projet de construction du bassin de rétention Garibaldi est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chapitre 25). Aussi, mentionnons que Dessau inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) obtenue en décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des services sera assumé à 100 % par la ville centrale - DGSRE.

Le coût supplémentaire des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée est de 72 434,25 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 22,5 % et représente un montant net pour la ville centrale de 65 337,74 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 43 558,49 \$ dans le cadre du programme de Chantier Canada - volet Grandes Villes, et la portion non subventionnée de 21 779,25 \$ est financée par la réserve de l'eau locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu que les travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi débutent en juin 2014, il est important de majorer le contrat en juin afin de pouvoir débiter les travaux à la fin du mois de juin. Retarder le début des travaux peut mettre en péril la réalisation du projet en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communications prévues en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Normand HACHEY
Chef de division

Le : 2014-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-06-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice principale

Approuvé le : 2014-06-17

**Dossier # : 1146206001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Gémel Inc. pour les services en ingénierie (structure, génie civil, mécanique et électrique) et à la firme Simard architecture pour les services en architecture dans le cadre de l'aménagement de l'atelier mécanique CESM. - Dépense totale de 85 150,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-12338 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 85 150,49 \$, taxes incluses, pour les services en ingénierie (structure, génie civil, mécanique et électrique) et architecture, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Gémel Inc. et Simard architecture, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 74 043,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-12338 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-26 11:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146206001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Gémel Inc. pour les services en ingénierie (structure, génie civil, mécanique et électrique) et à la firme Simard architecture pour les services en architecture dans le cadre de l'aménagement de l'atelier mécanique CESM. - Dépense totale de 85 150,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-12338 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) offre un service d'atelier mécanique qui a pour objectif d'inspecter, d'entretenir et de réparer les véhicules lourds et légers de la Ville de Montréal. Depuis 2008, l'atelier mécanique du centre opérationnel du Complexe Environnemental Saint-Michel (CESM) se spécialise dans l'entretien et la réparation des équipements de levage dans le but de créer un centre spécialisé des appareils de levage assujéti aux normes CSA. L'atelier est situé au 2235 Michel-Jurdant dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et offre ses services à tous les arrondissements de l'ancienne Ville et à quelques-unes des ex-banlieues.

Depuis janvier 2013, le volume d'achalandage associé à l'inspection, l'entretien et la réparation des appareils de levage a augmenté de 50 véhicules créant ainsi une surutilisation des équipements existants. Au total, la SMRA intervient sur plus de 180 appareils diversifiés annuellement.

Pour répondre aux besoins du client et au bon fonctionnement de l'atelier, il est essentiel d'installer de nouveaux équipements de levages lourds ainsi que les équipements connexes tels que l'installation d'un système de captation de gaz à la source, de la mise au point des systèmes de ventilation et chauffage existants, de l'installation d'un intercepteur d'huile aux puisards, de l'installation des ancrages de sécurité pour les lignes de survie, de la construction d'une dalle de béton avec des ancrages pour véhicule lourd et de l'asphaltage de la cour extérieure.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-12338, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en structure, en génie civil, en mécanique et électricité ainsi qu'en architecture en vue de réaliser les travaux d'aménagement de l'atelier mécanique.

Leur mandat comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, comme prévu à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 34 jours, soit du 12 février au 17 mars 2014.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public quatre addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-02-20	Ajout de la possibilité de permettre à l'ingénieur d'assumer le rôle de coordonnateur et modification de la visite des lieux à facultative.
2	2014-02-21	Report de la date limite du dépôt des soumissions au 17 mars 2014.
3	2014-03-11	Clarification des questions relatives à la ventilation, la plomberie, la mécanique et la sécurité.
4	2014-03-13	Modification du formulaire de soumission.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif d'appel d'offres) et le suivi durant la période construction (chantier et période garantie).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à la firme Gémel Inc et en architecture à la firme Simard architecture. La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'ingénieurs.

Les firmes auront à rendre les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les études préparatoires, les relevés et les analyses des besoins, notamment, ceux de la structure pour la résistance sismique et de la capacité portante des dalles de garage;
- la validation préliminaire des estimations et du budget;
- les plans, devis et cahier des charges;
- la gestion de l'appel d'offres de construction;
- la surveillance des travaux, incluant les visites de chantier, la gestion des réunions de chantier et son compte-rendu, l'approbation des dessins d'atelier, la préparation des instructions supplémentaires et des directives de changements ainsi que les recommandations pour les demandes de paiements;
- les services en période de garantie.

Le pourcentage des contingences est de 15 % et n'était pas inscrit au bordereau.

Les professionnels seront rémunérés selon la méthode décrite à la convention des services professionnels soit à pourcentage du coût réel des travaux pour les services de base et à forfait ou à taux horaire pour les services supplémentaires.

Soulignons que tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels internes.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes Gémel et Simard architecture qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et trois d'entre eux ont déposé leur bordereau de soumission. Les trois soumissionnaires se sont avérés être des firmes d'ingénierie. Seulement deux soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 %. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans un cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Gémel inc.	71.2	18.82	64 386,00 \$	9 657,90 \$	74 043,90 \$
WSP Canada inc.	80.3	6.31	205 926,25 \$	30 888,94 \$	236 815,19 \$
Dernière estimation interne réalisée le 16 janvier 2014			134 681,62 \$	18 449,54 \$	154 883,87 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					- 80 839,97 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					- 47,80 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					162 771,29 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					219,83 %

Les honoraires avaient été évalués à 154 883,83 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 47,80 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur les honoraires soumis lors du premier appel d'offres sur invitation qui s'est tenu en mai 2013.

Deux raisons pourraient expliquer l'écart entre l'estimation :

1. le ralentissement actuel du marché;
2. la période de la soumission qui aurait pu encourager l'adjudicataire à baisser le prix afin de garantir une charge de travail satisfaisante pour la saison prochaine.

De plus, l'écart de prix entre l'adjudicataire et le deuxième soumissionnaire se situe au niveau des services électromécaniques. Ces services sont jusqu'à 12 fois plus élevés que ceux offerts par l'adjudicataire.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure de la mission. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité des firmes.

Un montant de 11 106,90 \$ incluant les taxes pour les incidences est prévu pour les

expertises de laboratoire, des études géotechniques, l'arpentage et autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien le projet.

Les firmes Gémel Inc. et Simard architecture ne figurent ni au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les firmes Gémel Inc. et Simard architecture n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

Les firmes Gémel Inc. et Simard architecture ne détiennent pas une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 74 043,90 \$ (incluant les taxes et les contingences).

Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Ingénierie structure et civil	35 700,00 \$
Architecture	14 000,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	6 300,00 \$
Sous total services de base :	56 000,00 \$
Contingences (15 % des honoraires)	8 400,00 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	9 643,90 \$
Total contrat	74 043,90 \$
Montant total du contrat à octroyer :	74 043,90 \$

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 11 106,59 \$ (incluant les taxes).

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SGPI au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 53,1 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé des occupants et les équipements les plus écoénergétiques. Le projet sera conçu de manière à favoriser le recyclage de matériaux et équipement ainsi que l'utilisation des produits fabriqués à partir de matières recyclées. De plus, la gestion des déchets de contamination sera exigée durant le chantier.

Étant donnée l'envergure du projet, la certification LEED-Argent n'est pas obligatoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets.
Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu et avoir des impacts sur l'évaluation du projet et des coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Si requise, une opération de communication sera élaborée par le SGPI, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13960 - Mandat : 17145-1-001

Octroi du contrat au CE :	Juillet 2014
Début de la prestation des services professionnels :	Juillet 2014
Lancement d'appel offres public - construction :	Novembre 2014
Octroi de contrat construction :	Décembre 2014
Fin des travaux :	Mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Serge BRANCONNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Shiara CHAPARRO
Conceptrice des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-06-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-06-19



Dossier # : 1125950003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Macogep inc., pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction dans le cadre du projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson (E0720) , pour une somme maximale de 148 146,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12993) - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en économie de la construction requis pour le projet de réaménagement de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, pour une somme maximale de 148 146,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-12993) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale, pour un montant de 148 146,10 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-18 13:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1125950003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Macogep inc., pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction dans le cadre du projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson (E0720) , pour une somme maximale de 148 146,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12993) - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier s'intègre dans le cadre de la rénovation majeure, site Dickson, de la cour de services desservant l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM). Cette opération doit permettre la relocalisation des activités ayant comme port d'attache la cour satellite actuelle, site Honoré-Beaugrand, et le redéveloppement du site libéré pour y implanter un projet mixte, commercial et résidentiel, incluant notamment un important volet social et des espaces verts.

En effet, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dispose actuellement de deux cours de voirie : une première, plus importante, au 2150 rue Dickson, au sud de la voie ferrée où on retrouve des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA) ainsi que la Direction des travaux publics et une seconde située au 7944 rue Honoré-Beaugrand, au coin de la rue Hochelaga, où est localisée une partie de l'équipe de la Division voirie. L'âge moyen de ces actifs dépasse les cinquante années.

Le regroupement des activités de cour de voirie sur le site Dickson et les revenus provenant de la vente et du développement du terrain Honoré-Beaugrand s'avèrent avantageux pour la Ville (voir pièce jointe no 1 - Coût global du projet de mise à niveau des cours de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve). Cette opération s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de voirie de la Ville.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour relocaliser les fonctions de la cour Honoré-Beaugrand vers la cour Dickson.

L'octroi d'un contrat de services professionnels en économie de la construction est l'objet du présent dossier et est complémentaire aux services professionnels rendus en architecture, ingénierie et accompagnement LEED (voir CM14 0399 - 29 avril 2014) pour le projet de rénovation majeure du bâtiment principal (le 2150 rue Dickson) et du site extérieur.

Le SGPI ne dispose pas en régie de l'expertise associée à ce service professionnel.

Cet appel d'offres public a été annoncé le 10 juin 2013 dans les journaux, pour une durée de 16 jours ouvrables, afin que les soumissionnaires obtiennent les documents sur SÉAO et déposent leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 3 juillet 2013 avec un délai de validation de 240 jours à partir de cette date. Ce délai a été prolongé à deux reprises, jusqu'au 2 juillet 2014, soit 125 jours additionnels (voir pièce jointe no 2 - Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre). Il a été nécessaire de prolonger ce délai afin de compléter le processus d'octroi du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie (voir également la résolution CM14 0399). Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0399 - 29 avril 2014 Accorder un contrat aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM13 0591 - 28 juin 2013 Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012 Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'Arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 Mandater la DSTI pour la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Ces services professionnels s'inscrivent dans une démarche d'assurance qualité.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en économie de la construction afin d'optimiser l'investissement de la Ville et assurer une validation des estimations produites par les professionnels architectes et ingénieurs, tout en respectant l'enveloppe budgétaire disponible pour ce projet.

La firme mandatée devra se coordonner avec les autres experts conseils (architectes, ingénieurs, etc.) afin de suivre l'évolution du projet autant pour les travaux de construction que pour les travaux de réhabilitation environnementale. Tout en se coordonnant avec les concepteurs, la firme mandatée interviendra à chacune des étapes suivantes de l'élaboration du projet :

À l'étape de la production des plans et devis :

- Étape validation des données et esquisses – estimation classe C;
- Étape dossier préliminaire - estimation classe B;

- Étape dossier définitif à 50 % - estimation classe B;
- Étape dossier définitif à 90 % - estimation classe A;
- Étape dossier définitif à 100 % - estimation classe A1.

À l'étape de l'appel d'offres pour les travaux de construction :

- Étape appel d'offres pour les travaux de construction - estimation classe A1;
- Estimation finale, pour SÉAO - estimation classe A1;
- Analyse des soumissions et recommandation pour l'octroi du contrat de construction.

À l'étape du chantier (sur demande) :

- Analyse des propositions de l'entrepreneur sur les directives de changement et recommandation pour l'approbation des coûts de travaux contingents et supplémentaires.

La firme mandatée agira sous la responsabilité du gestionnaire immobilier désigné par le SGPI de la Ville de Montréal, en collaboration avec les professionnels concepteurs.

Le pourcentage de contingences prévus est de 10 %. Ce pourcentage s'explique par le fait que les travaux seront réalisés dans un immeuble et un site existants, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Aucun pourcentage de contingence n'était inscrit aux documents d'appels d'offres. Une contingence de 10 % a été ajoutée au coût du mandat.

Aucune incidence requise pour ce contrat.

Le paiement des honoraires sera selon une formule mixte, tel que précisé à l'article 8 de la Convention de services professionnels :

- le coût du mandat de base est forfaitaire;
- une banque de 300 heures est prévue pour la phase de construction, payée selon un taux horaire fixe établi par le soumissionnaire.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres.

Au total, deux (2) offres ont été déposées et ont été analysées selon une grille d'évaluation pré-autorisée (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement) - soit un taux de réponse de 40 %. Les deux (2) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Le prix du plus bas soumissionnaire est 9,89 % (16 268,15 \$) plus bas que l'estimé de la SGPI qui était de 164 414,25 \$ (incluant les taxes et un budget de contingences). L'estimation du coût de ces services professionnels était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et ampleur.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
Soumissionnaire 1 Budget Constructions Solutions inc.	74,50 %	5,06	246 041,90 \$	24 604,19 \$	270 646,09 \$
Soumissionnaire 2 Macogep inc.	73,33 %	9,16	134 678,27 \$	13 467,83 \$	148 146,10 \$
Dernière estimation réalisée			149 467,50 \$	14 946,75 \$	164 414,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 16 268,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 9,89 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					122 499,99 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					82,69 %

Un comité de sélection a analysé les offres de services reçues et recommande de retenir l'offre de services de Macogep inc. qui a obtenu le plus haut pointage final.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Elle n'est pas inscrite au RENA. Aucune autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n'est requise pour ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 148 146,10 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 134 678,27 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence (10 %) de 13 467,83 \$ (taxes incluses) (voir pièce jointe no 3 - Calcul des coûts SGPI).

L'imputation budgétaire est prévue au programme triennal d'immobilisation du SGPI, 2014-2016 (voir également l'intervention du Service des Finances).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera fait en considération de la Politique du développement durable de la Ville de Montréal. À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le calendrier de mise en oeuvre du projet de réaménagement de la cour de services Dickson est lié étroitement au redéveloppement de la cour satellite Honoré-Beaugrand. Tout retard dans la mise en oeuvre de Dickson implique la suspension temporaire du redéveloppement du site Honoré-Beaugrand.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

La démarche de communication est gérée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en collaboration avec le SGPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes de la mission

Préparation des plans et devis	juin 2014	janvier 2015
Appel d'offres et octroi du contrat de construction	février 2015	mai 2015
Période de construction	juin 2015	avril 2016
Acceptation provisoire		avril 2016
Mise en service et inauguration		mai 2016

Durée totale de la mission 22 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Sylvain GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Le : 2014-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. ULYSSE,
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-06-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-06-18



Dossier # : 1142647001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Recherche et planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 84 700 \$ pour l'année 2014-2015 (pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015) dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue / Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement

Il est recommandé:

- 1- d'approuver le renouvellement de l'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relatif à l'obtention d'une subvention pour un montant de 84 700 \$, pour la période 2014, dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant équivalent, pour l'année 2014-2015, dans une source de revenus associée à des crédits dédiés, dans le cadre du projet « Exploitation sexuelle et recrutement des jeunes : développement d'un modèle d'intervention policière intégré en prévention, répression communication et recherche » ;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-16 10:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142647001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Recherche et planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 84 700 \$ pour l'année 2014-2015 (pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015) dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue / Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'ensemble du dossier sur la problématique du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle est chapeauté par le Comité directeur sur la criminalité de violence et les gangs de rue du SPVM. Au sein de l'organisation, le module ESEC (exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales) a comme mandat d'enquêter et de démanteler les réseaux de prostitution, de prévenir le recrutement et de fournir un portrait de la situation à Montréal. Pour ce qui est des cas d'exploitation sexuelle pour les adultes, le SPVM détient quatre unités régionales SEMCJ (Section des Enquêtes Multidisciplinaires et Coordination Jeunesse).

Le plan d'intervention favorisera le développement de partenariats, des collaborations et des actions concertées entre les acteurs d'application de la loi, et entre ceux des milieux institutionnels et communautaire. C'est une stratégie qui permet de coordonner, de planifier et de guider l'action sur quatre niveaux d'intervention, soit la répression, la prévention et la désaffiliation, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication (*Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue* en pièce jointe).

Cette subvention a donc été accordée une première fois pour l'année financière 2013-2014 (1er avril 2013 au 31 mars 2014), afin de poursuivre le travail effectué au niveau de la prévention, de la répression, de la communication et de la recherche au SPVM, relativement à la problématique du recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire de l'Île de Montréal. Ce sommaire décisionnel concerne la poursuite du projet pour

une deuxième année, tel que prévu à l'entente. Les offres de service pour 2013-2014 et 2014-2015 (1er avril 2014 au 31 mars 2015) sont jointes au dossier, ainsi qu'une copie de la lettre de reddition de comptes au ministère de la Sécurité publique pour 2013-2014, comme complément d'information.

Le projet pour lequel la subvention est accordée s'intitule: « *Exploitation sexuelle et recrutement des jeunes: développement d'un modèle d'intervention policière intégré en prévention, répression, communication et recherche.* »

Un montant de 111 600 \$ pour l'année 2014-2015 a été demandé au Ministère de la Sécurité publique en janvier 2014. Mais c'est un montant de 84 700 \$ qui a été octroyé en avril 2014, pour la poursuite du projet (lettre du MSP jointe). Cette note a pour effet de justifier la mention du montant de 111 600 \$ sur certains documents joints.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0630 - 15 mai 2013 - Approuver le protocole d'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention de 100 000 \$ pour l'année 2013-2014 dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014, et autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses pour un montant équivalent

DA132426474 - 22 novembre 2013 - Approuver la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification relié à la subvention #56920 du 1er janvier au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Ce projet de recherche-action a pour objectif général de développer un modèle d'intervention policière qui intègre les volets de la prévention, de la répression, de la communication et de la recherche au Service de Police de la Ville de Montréal, relativement à la problématique du recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire. Le projet s'étalera sur une durée de trois ans. Le financement reçu de 84 700 \$ couvre la deuxième année d'activité, durant laquelle on procédera à l'analyse de la problématique, laquelle propose:

1. D'effectuer une revue de littérature portant sur le recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle et les meilleures pratiques policières en lien avec la problématique
 2. De faire une analyse détaillée de la problématique à partir des données policières afin de bien comprendre les dynamiques relationnelles et les conditions essentielles au développement d'un programme d'intervention cohérent:
- a) profil des acteurs impliqués dans la problématique de l'exploitation sexuelle
 - b) lieux et quartiers chauds à Montréal
3. Analyse des trajectoires des victimes.

Pour être en mesure de réaliser ce mandat, il est requis d'approuver la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (#56920) créé dans le cadre de la décision CE13 0630 pour la période du 1 janvier au 31 mars 2015. La prolongation, la création et le comblement de ce poste se feront en vertu des règles de délégation aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et en fonction des modalités applicables à la Pause organisationnelle décrétée par le CE13 1792.

La dernière année subséquente pour laquelle le financement devra être renouvelé, servira à faire l'analyse des ressources et des stratégies policières, et à développer des modèles d'intervention.

Il est à noter que le montant soumis était de 111 600 \$, alors que le montant accordé par le MSP est de 84 700 \$.

JUSTIFICATION

Actuellement, au Québec, aucune étude ne permet d'évaluer le nombre de mineurs ou d'adultes qui sillonnent le marché du sexe, et encore moins la proportion de ses victimes qui sont exploitées dans un contexte de gangs de rue.

Les nombreux déplacements des filles permettent aux réseaux criminels d'isoler leurs recrues tout en ayant un plus grand contrôle sur celles-ci. Ces déplacements rendent également le travail plus difficile pour les policiers qui perdent souvent la trace de ces victimes. De plus, les outils et technologies mis à la disposition des policiers ne semblent pas adéquats pour faire face aux nouvelles tendances en lien avec le recrutement des jeunes et l'exploitation sexuelle de ceux-ci, sans parler du manque de temps et de ressources spécialisées pour traiter les dossiers.

De plus, il n'existe pas, pour l'instant, de stratégie corporative afin de pallier la problématique du recrutement des jeunes en matière d'exploitation sexuelle au SPVM. Ainsi, outre les mesures répressives et dissuasives pratiquées par le SPVM dans le dossier de la traite et de l'exploitation sexuelle, des efforts de recherche, de prévention et de communication continuent d'être nécessaires pour intervenir de manière globale et intégrée sur la problématique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 84 700 \$ sera utilisée tel que prévu dans l'offre de service jointe au dossier, soit 68 070\$ en masse salariale et 16 630\$ en biens et services.

	1 avril au 31 mars 2015
Revenus	84 700 \$
Dépenses	
Masse salariale	68 070 \$
Biens services	16 630 \$
Dépenses totales	84 700 \$

Les imputations complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise à offrir une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque cette subvention doit servir, comme objectif général, à développer une nouvelle approche dans les interventions policières en lien avec la prostitution et à l'exploitation des jeunes et à l'analyse de la problématique (prenant en compte le fait qu'aucune étude ou

Service de police au Québec n'a publié de documents à cet effet), le SPVM fera office de précurseur dans le domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le développement d'un modèle d'intervention policière et des stratégies de diffusion des outils seront élaborés au fur et à mesure que le projet prendra forme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'analyse de la problématique, au moyen d'une revue de littérature et d'une analyse des données policières se poursuit, ainsi que l'analyse des trajectoires des victimes, pour lesquelles la subvention est accordée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle CÔTÉ
Chef de section recherche et planification spvm

ENDOSSÉ PAR

Fady DAGHER
Assistant directeur

Le : 2014-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Tél : 514-280-2005

Approuvé le : 2014-06-13



Dossier # : 1143778001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Saint-Laurent Angus inc., un terrain d'une superficie d'environ 3,9 m ² , pour la réalisation d'un complexe immobilier prévu au projet de développement et de revitalisation urbaine du Quartier des spectacles, sur l'îlot bordé par les rues Sainte-Catherine, Clark et les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 584 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-09

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Gestion Saint-Laurent Angus inc. un immeuble vacant situé entre les rues Sainte-Catherine et Clark et les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, à Montréal, constitué du lot 2 160 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, moyennant la somme de 9 584\$, plus taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-12 16:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143778001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Saint-Laurent Angus inc., un terrain d'une superficie d'environ 3,9 m ² , pour la réalisation d'un complexe immobilier prévu au projet de développement et de revitalisation urbaine du Quartier des spectacles, sur l'îlot bordé par les rues Sainte-Catherine, Clark et les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 9 584 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-09

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution de son conseil municipal, la Ville a, le 22 septembre 2009, décrété l'expropriation du lot 2 160 666 du cadastre du Québec requise par la Ville, en vertu des articles 85 et 85.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), en vue de son aliénation, à un tiers, à des fins prévues dans le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Secteur Place des Arts. Ledit lot d'une petite superficie d'environ 3,9 m² est situé le long du Monument national, bordé par les rues Sainte-Catherine, Clark et les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie et est destiné au projet Société de développement Angus - Carré Saint-Laurent. Un avis d'expropriation a été publié, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 16 octobre 2009 sous le numéro 16 640 140, lequel a été suivi d'un avis de transfert publié au même endroit sous le numéro 17024657, le tout signifié à l'attention de M. André Martin pour les héritiers et les légataires particuliers de la succession Charles Séraphin Rodier (la « Succession »).

À la même séance de son conseil municipal, la Ville a approuvé le projet d'accord de développement (l'« Accord »), intervenu entre la Ville et Fonds Immobilier Angus, S.E.C. pour la réalisation du projet Carré Saint-Laurent. Bien que l'Accord, dont copie ci-jointe, prévoyait l'acquisition par la Ville de cinq lots, seulement le lot faisant l'objet du présent dossier décisionnel a été acquis. Trois des lots ont été acquis par Gestion Saint-Laurent Angus inc., de gré à gré avec chacun des propriétaires. Le cinquième lot, occupé par le Café Cléopâtre, a fait l'objet d'une ordonnance de désistement d'expropriation.

L'Accord prévoit que le Fonds Immobilier Angus, S.E.C. doit acheter de la Ville le lot exproprié, soit le lot 2 160 666 du cadastre du Québec, moyennant le remboursement de la Ville de toutes les sommes versées à la Succession, en vertu de la décision du Tribunal administratif du Québec, soit 8 334 \$, auxquelles peuvent s'ajouter les frais accessoires encourus par la Ville dans le cadre de l'expropriation, jusqu'à concurrence d'un maximum représentant 15 % du montant de ses sommes, soit 1 250 \$, plus les taxes applicables. Les frais accessoires encourus par la Ville incluant entre autres les honoraires de la firme

d'évaluateurs agréés, les frais de signification et ceux d'inscription au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, représentent un montant de 6 546,53 \$, soit un montant supérieur à la limite de remboursement permise de 1 250 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA113741019 - 9 décembre 2011 - Autoriser le paiement au ministère des Finances de la somme de 4 000 \$ plus intérêt, soit 4 333,33 \$ à la suite de la décision du Tribunal administratif du Québec.

DA105059004 - 24 février 2010 - Autoriser le paiement au ministère des Finances pour l'indemnité provisionnelle, au montant de 4 000 \$, payable à la succession.

CM 09 0865 et CM 09 0865-5 - 22 septembre 2009 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 2 160 666 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal.

CM 09 0854 - 22 septembre 2009 - Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville et Fonds Immobilier Angus, S.E.C. pour la réalisation du projet Carré Saint-Laurent.

CM 09 0305 - 27 avril 2008 - Avis de motion et adoption de projets de règlements autorisant la construction d'un projet immobilier sur l'îlot bordé par les rues Sainte-Catherine, Clark et les boulevards René-Lévesque, Saint-Laurent dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CM 08 0515 du 16 juin 2008 - Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Secteur Place des Arts.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Saint-Laurent Angus inc., selon les termes et conditions stipulés à l'Accord, le lot 2 160 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 3,9 m², acquis par expropriation, au montant de 8 334 \$, soit l'indemnité décrétée par le Tribunal administratif du Québec, auquel s'ajoutent les frais accessoires de 1 250 \$, pour un total de 9 584 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

En considération des aspects suivants :

- que le montant de la transaction de 8 334 \$ auquel s'ajoutent les frais accessoires au montant de 1 250 \$, plus les taxes applicables, correspondent aux dispositions de l'Accord approuvé par le conseil municipal de la Ville;
- que la vente dudit lot permettra au promoteur SDA de commencer les travaux de construction du Carré Saint-Laurent, à l'automne 2014;
- que la revitalisation de ce secteur névralgique du centre-ville par le projet immobilier Carré Saint-Laurent, signifie pour la Ville un revenu fiscal estimé à plusieurs millions de dollars;
- que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable au projet immobilier Carré Saint-Laurent, en lien avec le plan *Montréal 2025*.

Il y a lieu que les autorités municipales approuvent la vente du lot en considération de la somme de 9 584 \$, plus les taxes applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La décision du Tribunal administratif du Québec a été rendue le 29 novembre 2011, adjugeant une somme de 8 334 \$ à titre d'indemnité pour l'expropriation du lot 2 160 666 du cadastre du Québec.

Les frais accessoires ne peuvent être remboursés dans leur totalité et représentent une perte pour la Ville d'environ 5 296, 53 \$. Le remboursement maximum des frais accessoires prévu à l'entente de 15 % de l'indemnité, soit un montant de 1 250 \$, ne peut couvrir tous les frais totalisant 6 546,53 \$.

La recette et la dépense seront comptabilisées au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière. Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

L'évaluation municipale du lot 2 160 666 pour les rôles 2011 et 2014 est respectivement de 5 200 \$ et 9 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les caractéristiques du projet Carré Saint-Laurent respectent plusieurs critères de performance importants en matière de développement durable, dont entre autres, la certification LEED nouvelle construction OR, sa localisation centrale dans une zone urbaine à revitaliser, la densité de construction, la présence de moyens de transport alternatifs à l'automobile et la mixité des fonctions, soit une vocation commerciale, culturelle, résidentielle et bureaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente du lot 2 160 666 permettra au promoteur, Fonds Immobilier Angus S.E.C., de débiter la mise en chantier du projet Carré Saint-Laurent prévue à l'automne 2014. La réalisation de ce projet contribue de façon concrète à la revitalisation d'un secteur névralgique du centre-ville de Montréal, prévue au plan *Montréal 2025*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse a été tenu par la Société de développement Angus (la « SDA »), le 2 décembre 2013, annonçant la mise en chantier du projet Carré Saint-Laurent, débutant à l'automne 2014, rendue possible à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec de la location de 14 000 m² d'espaces à bureaux dans le projet Carré Saint-Laurent. D'autres communiqués de presse seront émis par la SDA, aux diverses étapes du chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-31

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-06-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-12



Dossier # : 1144639001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

Le Service de la culture recommande :

1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 7 et 8 août, dans le cadre des Concerts Campbell 2014;

2- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 14 août 2014;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre..

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-16 09:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144639001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CONTENU

CONTEXTE

Les grands concerts classiques d'été existent depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la série des Concerts Campbell, la Ville assure la gestion complète des concerts moyennant un virement d'une subvention de 130 000 \$ provenant du Trust Royal qui administre la succession de Charles S. Campbell pour la réalisation de concerts dans les parcs de Montréal. De ce montant, 16 500 \$ sont réservés pour la réalisation de deux concerts de l'Orchestre Métropolitain qui, en raison de la fermeture du théâtre de Verdure, auront lieu dans deux endroits distincts, soit au Chalet du Mont-Royal le 7 août 2014 et au parc West Vancouver de l'île-des-Soeurs le 8 août 2014.

Un grand concert d'été est offert par l'Orchestre symphonique de Montréal. Chaque année ce concert a lieu dans un arrondissement différent. En 2014, ce concert sera offert au Parc olympique le 14 août 2014. Un montant de 25 000 \$ est alors accordé à l'OSM pour assumer les frais techniques liés à la réalisation de ce concert.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0642- 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE13 0385 - 3 avril 2013 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 6 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre

Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Ahuntsic, le 2 août 2013

CM12 0546 – Le 18 juin 2012 - Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CE12 0960 - 13 juin 2012 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal pour la présentation de deux concerts d'été dans le cadre des concerts Campbell 2012

DESCRIPTION

L'Orchestre Métropolitain a été fondé en 1981 et compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens professionnels. Depuis 1994, l'Orchestre Métropolitain est partenaire pour la réalisation des concerts d'été de la série des Concerts Campbell. Les concerts auront lieu au Chalet du Mont-Royal le 7 août 2014 et au parc West Vancouver le 8 août 2014.

L'Orchestre symphonique de Montréal a été fondé en 1934 et est, sans contredit, un organisme de grande notoriété. Avec les années, le grand concert d'été, est devenu un événement très attendu pour les Montréalais. Le concert aura lieu au Parc olympique le 14 août 2014.

JUSTIFICATION

L'Orchestre Métropolitain et l'Orchestre symphonique de Montréal sont deux compagnies artistiques de grande renommée, qui se sont données comme mission la démocratisation de la musique classique qu'ils veulent rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ces missions sont tout à fait en accord avec la mission et le mandat de la Service de la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	2014	2013	2012	2011
OM	16 500 \$ (24 % du coût du projet)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
OSM	25 000 \$ (25 % du coût du projet)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

La contribution financière de 16 500 \$ accordée à l'Orchestre Métropolitain sera imputée à même le budget additionnel de dépenses obtenu suite à la subvention de 130 000 \$ du Trust royal.

La contribution financière de 25 000 \$ accordée à l'Orchestre symphonique de Montréal sera imputée à même le budget régulier de dépenses de la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat n° 336362.

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ces ententes participent à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche de démocratisation culturelle des deux grands orchestres montréalais, notamment par l'entremise des grands concerts d'été dans les parcs, permet d'amener la musique classique près des gens, dans leur milieu, et dans différents quartiers du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Orchestre symphonique de Montréal :

L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

- Orchestre métropolitain :

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 août 2014 - concert le l'Orchestre Métropolitain - chalet du Mont-Royal

8 août 2014 - concert le l'Orchestre Métropolitain - parc West Vancouver - Île-des-Soeurs

14 août 2014 - concert de l'Orchestre symphonique de Montréal - Parc olympique

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-06-12



Dossier # : 1141361004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un deuxième versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 188 621 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

1. d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 188 621 \$, pour l'année 2014, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé 117 demandes admissibles dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
COMMUNICATION-JEUNESSE	1 510 \$
ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE	1 630 \$
OBJECTIF EMPLOI	2 257 \$
FONDATION ACADE-KICKS	2 184 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce	
FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE MONTREAL	524 \$
CENTRE DE BENEVOLAT COTE-DES-NEIGES	588 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SOCIETES ALZHEIMER	879 \$
FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	3 926 \$
LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF	866 \$
LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC - 5201, boulevard Décarie Montréal H3W 3C2	1 439 \$
Lachine	

DANSE COUNTRY HONKY TONK	2 185 \$
LaSalle	
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC.	2 038 \$
DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC.	1 488 \$
TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE	942 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC	144 \$
RADIO AMATEUR DU-OF QUEBEC, INC.	270 \$
REGROUPEMENT QUEBECOISEAUX	757 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES - 5498, rue Hochelaga, suite 510, Montréal H1N 3L7	762 \$
ALLIANCE DES REGROUPEMENTS DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTE DU QUEBEC (ARUTAQ)	537 \$
APPROCHE SECURISANTE DES POLYTOXICOMANES ANONYMES A.S.P.A.	1 339 \$
CONFEDERATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC (COPHAN)	1 283 \$
LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC	2 586 \$
LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC	1 402 \$
LES ATELIERS D'ANTOINE	4 021 \$
L'ETINCELLE DE L'AMITIE INC.	1 302 \$
TEL-ECOUTE	956 \$
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUEBEC INC	224 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	1 060 \$
CORPORATION SPORTS-QUEBEC	2 058 \$
FEDERATION DE GYMNASTIQUE DU QUEBEC	1 178 \$
FEDERATION DE PETANQUE DU QUEBEC INC.	354 \$
FEDERATION DES AGRICOTOURS DU QUEBEC	723 \$
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC.	977 \$
FEDERATION QUEBECOISE D'ATHLETISME	731 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE GOLF	3 484 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHÉ	575 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE ET L'ESCALADE	460 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE PHILATELIE	188 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI	1 079 \$
KARATE QUEBEC	171 \$
LA FEDERATION DE LA VOILE DU QUEBEC LTEE	581 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK	1 003 \$
L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	599 \$
PARASPORTS QUEBEC	697 \$
REGROUPEMENT LOISIR QUEBEC	5 000 \$
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	3 229 \$
RINGUETTE QUEBEC	311 \$
SOFTBALL QUEBEC	336 \$
Montréal-Nord	
CENTRE D'ACTIVITES POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE EMOTIONNEL DE MONTREAL-NORD (CAMEE)	962 \$
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CULTURE DE LA COMMUNAUTE NOIRE DU QUEBEC	162 \$

CO-RESTO-POP-BEC LES JEUNES ETOILES SCINTILLANTES DU NORD	462 \$
LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC - 5653, boulevard Henri-Bourassa est, bureau 103 Montréal H1G 2T4	162 \$
Outremon t	
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	1 692 \$
Pierrefonds--Roxboro	
L'ASSOCIATION HEBRAIQUE DES JEUNES HOMMES, JEUNES FEMMES DE MONTREAL	5 000 \$
Plateau-Mont-Royal	
GALERIE & ATELIER LA CENTRALE ELECTRIQUE/POWERHOUSE GALLERY & STUDIO	1 716 \$
GROUPE INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC.	1 136 \$
LE GROUPE ENFIN L'HIVER	784 \$
LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	1 680 \$
MAINFILM	2 580 \$
PIKNIC ELECTRONIK	1 359 \$
THEATRE L'AVANT-PAYS INC.	2 190 \$
CENTRE DE LECTURE ET D'ECRIURE (CLE MONTREAL)	665 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END	514 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPEES	3 575 \$
DIVERS/CITE MONTREAL 94 INC.	770 \$
EDITIONS DU RENOUVEAU QUEBECOIS	642 \$
L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	2 066 \$
PLEIN MILIEU	1 612 \$
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	3 148 \$
Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
«L'ART-RIVE» CENTRE DE JOUR DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	1 764 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
LE REPAIRE DES 100 TALENTS	770 \$
CENTRE D'ORIENTATION PARALEGALE ET SOCIALE POUR IMMIGRANTS (C.O.P.S.I.) INC.	524 \$
COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	2 376 \$
GROUPE PLEIN EMPLOI INC.	1 399 \$
IMPRIME-EMPLOI	2 913 \$
LE SQUARE ROSEMONT	624 \$
MEDECINS DU MONDE - 420, rue Jean-Talon Est, Bureau 301, Montréal H2R 1T5	224 \$
PERSPECTIVES JEUNESSE - 2563, boulevard Rosemont, Montréal H1Y 1W1	418 \$
PERSPECTIVES JEUNESSE - 6900, rue Saint-Denis, 3e étage, Montréal H2S 2S2	206 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1 876 \$
Saint-Laurent	
CARI ST-LAURENT	5 000 \$
Saint-Léonard	
OPERA DE MONTREAL - 6475, boulevard des Grandes-Prairies, local 30, Montréal H1P 1A5	5 000 \$
Sud-Ouest	
COMPAGNIE LA OTRA ORILLA	1 188 \$
SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS	5 000 \$

ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL	1 144 \$
CONCERTATION VILLE-EMARD ET COTE ST-PAUL	809 \$
LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	2 122 \$
Ville-Marie	
C.M.C. CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA INC	879 \$
CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE AU QUEBEC	1 663 \$
CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL	1 812 \$
CIRCUIT-EST	2 362 \$
ILLUSTRATION QUEBEC	221 \$
OPERA DE MONTREAL - 260, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal H2X 1Y9	5 000 \$
SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN	1 032 \$
VUES D'AFRIQUE	1 238 \$
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUEBEC	800 \$
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITE DU GRAND MONTREAL INC.	2 012 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-VILLE	5 000 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL TOUSKI	713 \$
FONDATION JEAN LAPOINTE	1 684 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON - 2001, avenue McGill College, bureau 1000, Montréal H3A 1G1	5 000 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON - 400 boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1250, Montréal H3A 1L4	3 236 \$
GROUPE D'ENTRAIDE A L'INTENTION DES PERSONNES SEROPOSITIVES ET ITINERANTES	1 146 \$
MEDECINS DU MONDE - 338-340, rue Sherbrooke Est, Montréal H2X 1E6	3 330 \$
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	3 862 \$
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	2 013 \$
UNION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTES DE MONTREAL (U.T.T.A.M.)	1 516 \$
LIGUE D'ACTION NATIONALE	619 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
THEATRE BOUCHES DECOUSUES - 911, rue Jean-Talon Est, bureau 133, Montréal H2R 1V5	594 \$
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC.	3 515 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE LA LUMIERE DU LENDEMAIN	399 \$
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION POUR HOMMES ABUSES SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE (CRIPHASE)	457 \$
CENTRE HAITIEN D'ACTION FAMILIALE	714 \$
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	3 321 \$
GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC.	1 126 \$
JEUNESSE J'ECOUTE	2 426 \$
LE BOUCLIER D'ATHENA, SERVICES FAMILIAUX	1 864 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-18 11:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141361004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un deuxième versement, pour l'année 2014, de divers montants d'aide financière totalisant 188 621 \$, à même le budget de fonctionnement, à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 12 février 2014, approuve pour une neuvième année consécutive les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs.

L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Les lignes directrices restent comme celles de 2013 : le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder demeure 7 % du loyer annuel net et le maximum accordé par emplacement, par OBNL demeure 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce deuxième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder aux OBNL pour 117 demandes recevables. Ces montants totalisent 188 621 \$ et constituent la deuxième série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de cette mesure pour l'année 2014.

Finalement, à l'instar des années précédentes, il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation un maximum de cinq sommaires d'ici la fin de 2014 et les demandes ont été recevables jusqu'au 31 mai de cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0871 - 14 juin 2014

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 102 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE14 0189 - 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CE13 1813 - 11 décembre 2013

Accorder un 4e et dernier versement, pour l'exercice 2013, de 202 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 1688 - 6 novembre 2013

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2013, de 204 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 1406 - 11 septembre 2013

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2013, de 200 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0967 - 26 juin 2013

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 126 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0124 - 6 février 2013

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 117 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce deuxième sommaire provient d'OBNL ayant déjà déposé une demande en 2013. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 65 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 114 752 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (12 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (9 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (8 demandes); Plateau-Mont-Royal (8 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (8 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (5 demandes); Montréal-Nord (4 demandes); LaSalle (3 demandes); Sud-Ouest (3 demandes); Ahunatic-Cartierville (2 demandes); Pierrefonds-Roxboro (1 demande); Rivière-des-Préiries-Pointe-aux-Trembles (1 demande); et, Saint-Laurent (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 27, avec un montant total d'aide de 43 863 \$. Elles proviennent des arrondissements : Ville-Marie (8 demandes); Plateau-Mont-Royal (7 demandes); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (4 demandes); Sud-Ouest (2 demandes); Ahunatic-Cartierville (1 demande); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); Outremont (1 demande); Rosemont — La Petite-Patrie (1 demande); Saint-Léonard (1 demande); et, Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (1 demande).

Finalement, les 25 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 30 006 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (22 demandes); Ahunatic-Cartierville (1 demande); Lachine (1 demande); et, Ville-Marie (1 demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement

considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2014, le montant à accorder correspond à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce deuxième sommaire d'accorder 8 montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL. Il appert, selon le Service des finances, que la Ville de Montréal est la seule à offrir une mesure d'aide financière aux OBNL locataires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des montants d'aide, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires dans le budget 2014, pour le montant suivant 1 190 018 \$. Les 102 soutiens financiers recommandés dans le 1er sommaire totalisaient 180 315 \$, les 117 du deuxième sommaire totalisent 188 621 \$. Ils proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2014.

Le tableau suivant résume les huit années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$

Les crédits pour le montant total de 188 621 \$ sont réservés par la demande d'achat 336588. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 102 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2014 se sont résumées comme suit :

Février 2014 1^{ere} lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2014

" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et au site de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mai 2014 2^e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2013 n'ayant pas encore transmis leur demande 2014

Février à juin 2014 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2014 Date limite pour soumettre une demande

31 décembre 2014 Date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2014-06-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1146352004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver deux (2) projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et entre la Ville et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Il est recommandé d'approuver les deux projets d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 07:56

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver deux (2) projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et entre la Ville et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

CONTENU

CONTEXTE

Le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité (ci-après nommé S.E.R.I.C.) et le Comité musique Maisonneuve inc. ont présenté des demandes de modification aux conventions intervenues avec la Ville de Montréal relativement au projet *Forum de développement durable, Est de Montréal* et au projet *Montréal coté cours* , financés dans le cadre du PRAM-Est.

Le présent sommaire vise à faire entériner les addenda qui modifient ces conventions en ce qui concerne l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Les conventions initiales entre la Ville et le S.E.R.I.C. et entre la Ville et le Comité musique Maisonneuve inc., établissant les modalités de versement d'une contribution financière de 50 940 \$ en appui au projet *Forum de développement durable, Est de Montréal* et au versement d'une contribution financière de 65 000 \$ pour le projet *Montréal côté cours* , ont fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération le 27 mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0133 (27 mars 2014) : Attribuer quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adopter les modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approuver les termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CG12 0321 (23 août 2012) : Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (programmes réussir@montréal volets Innovation et Est) sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclarer le conseil municipal compétent relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adopter le plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Les conventions sont modifiées par les addenda tels que joints à l'intervention du Service des affaires juridiques, afin de remplacer l'obligation de remettre des états financiers vérifiés par l'exigence de fournir des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen ou, si les revenus et dépenses du projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'organisme dans ses états financiers, un état des revenus et dépenses accompagné d'un rapport de mission d'examen du projet.

JUSTIFICATION

Étant donné que des états financiers vérifiés coûtent plusieurs milliers de dollars et que la contribution financière de la Ville de Montréal octroyée dans le cadre du PRAM-Est au S.E.R.I.C. n'est que de 50 940 \$ et que celle versée au Comité musique Maisonneuve inc. n'est que de 65 000 \$, les organismes ont fait la demande de changer cette exigence contre des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen.

Cette modification est possible, car :

- l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes stipule que toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$ est tenue de faire vérifier ses états financiers;
- le Service des affaires juridiques et le Service des finances acceptent de ne pas exiger que les états financiers ou les états des revenus et dépenses du projet de l'organisme soient vérifiés, mais qu'ils soient accompagnés d'un rapport de mission d'examen étant donné que le montant de la contribution est inférieur à la somme de 100 000 \$ mais supérieur à 25 000 \$.

Le Service des affaires juridiques et le Service des finances sont sensibles à la question. Le nouveau modèle de convention type qui vient d'être élaboré pour les ententes provenant de l'enveloppe de 175 M\$ n'exige plus d'états financiers vérifiés pour les contributions de moins de 100 000 \$ mais de plus de 25 000 \$. Cela a été remplacé par des états financiers

accompagnés d'une mission d'examen ou l'état des revenus et dépenses du projet accompagné d'un rapport de mission d'examen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications apportées aux conventions initiales sont nécessaires afin de permettre la réalisation des projets *Forum de développement durable, Est de Montréal et Montréal côté cours*. Les organismes fourniront des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen ou un état des revenus et dépenses liés au projet accompagné d'un rapport de mission d'examen.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-04-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-05-26

CE : 20.021
2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146379001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) en provenance du budget régulier du Service de la concertation des arrondissements, Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, dans le but de soutenir deux opérations «Adoption» : la première, du 11 au 13 juillet 2014, et la seconde, du 26 au 28 septembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 10 000 \$ à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) afin de soutenir deux opérations "Adoption" pour l'année 2014;
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les conditions et modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la Directrice par intérim du Service de la concertation des arrondissements, à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-19 13:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146379001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements , Division propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) en provenance du budget régulier du Service de la concertation des arrondissements, Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, dans le but de soutenir deux opérations «Adoption» : la première, du 11 au 13 juillet 2014, et la seconde, du 26 au 28 septembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements est chargé de coordonner la mise en œuvre du plan de gestion animalière de la Ville de Montréal et, dans le cadre de ce mandat, il supporte des initiatives pertinentes.

C'est au printemps 2011 que la Ville de Montréal amorçait une révision en profondeur de la gestion des animaux sur son territoire. Elle a étudié les meilleures pratiques dans ce domaine et analysé la situation montréalaise. La population d'animaux domestiques sur le territoire de la Ville de Montréal est évaluée à plusieurs centaines de milliers d'animaux. Chaque année, plus de 20 000 bêtes sont recueillies dans les refuges animaliers desservant la ville dont l'un des plus importants est la SPCA de Montréal. De ce nombre, environ 10 000 chiens et chats sont euthanasiés annuellement, ce qui constitue une situation déplorable qu'il faut changer.

Organisme à but non lucratif ayant pour mission première de protéger les animaux, la SPCA de Montréal atteint ses objectifs en offrant hébergement et soins à environ 15 000 animaux par année. Plus de 70% de ces animaux sont des chats. La SPCA de Montréal dessert notamment neuf arrondissements de la Ville de Montréal. La majorité des animaux non réclamés ou cédés par leur propriétaire sont mis en adoption. Les autres, pour des raisons de santé ou de comportement, doivent être euthanasiés.

Il arrive également que des euthanasies deviennent nécessaires par manque d'espace d'hébergement. En effet, le nombre d'admissions en refuge connaît des pics saisonniers. À l'approche de la période de déménagement, la SPCA de Montréal reçoit une quantité telle d'animaux abandonnés que ses locaux deviennent surpeuplés. Semblable situation se répète à la fin de l'été, lors de la reprise des classes.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) demande à la Ville un soutien financier afin de contribuer financièrement à deux opérations «Adoption» : la première, du 11 au 13 juillet 2014, et la seconde, du 26 au 28 septembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1082 - 31 juillet 2013 – Approbation d'un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) en provenance du budget régulier de la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements dans le but de soutenir une opération "Adoption de chats" tenue du 3 au 7 juillet 2013.

Décision déléguée - octobre 2012 – Approbation d'une entente de services professionnels de gré à gré de 24 421,92 \$ (taxes incluses) avec La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour l'organisation et la tenue d'une opération adoption les 26, 27 et 28 octobre 2012.

CE12 0679 - 9 mai 2012 – Approbation d'un projet de convention par lequel Dre Suzanne Lecomte s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour raffiner le modèle de gestion animalière pour une somme maximale de 76 251,42 \$.

CE11 1505 - 21 septembre 2011 – Approbation d'un soutien financier de 3 000 \$ au Centre d'adoption d'animaux de compagnie du Québec (caacQ) dans le but de commanditer une journée conférence sur la gestion animalière le 28 octobre 2011.

DESCRIPTION

La SPCA de Montréal offre, de façon continue, le service d'adoption. Chaque animal mis en adoption a d'abord été examiné par un médecin vétérinaire, soigné, vacciné, stérilisé et micropucé. De temps à autre, elle tient des événements spéciaux pour promouvoir ce service d'adoption afin de trouver de nouveaux foyers à ses pensionnaires.

En octobre 2012, la Ville de Montréal s'était associée, pour une première fois, à une opération d'adoption de la SPCA de Montréal. Au terme des trois jours que comptait cette opération, plus de deux cents chiens et chats avaient été adoptés, ce qui constituait des résultats exceptionnels pour l'organisme. Un succès similaire a été connu lors de l'opération « Adoption » tenue du 3 au 7 juillet 2013 à la SPCA de Montréal à l'aide d'une contribution financière de la Ville de Montréal.

Le but de chacune des opérations "Adoption" est de trouver un foyer à plus de 100 chats. La contribution financière de la Ville de Montréal, d'un maximum de 5 000 \$ par opération, permettra d'octroyer un rabais de 50 \$ aux citoyens pour chacun des chats et chatons adoptés jusqu'à concurrence de 100 chats par opération. Cette approche a porté fruit en 2013. De plus, la Ville de Montréal remettra, pour chaque chien adopté durant ces opérations, un objet utile favorisant les bons comportements citoyens, tel une laisse ou des sacs biodégradables pour le ramassage et la disposition des excréments.

Chacune de ces deux opérations « Adoption » sera organisée et gérée par la SPCA de Montréal.

JUSTIFICATION

Guidée par un comité d'experts, la Ville de Montréal améliore son approche de la gestion et du contrôle des animaux. La Ville vise à réduire le nombre d'admissions en refuge et à augmenter le taux de survie des animaux qui y sont admis. Pour ce faire, elle a débuté en 2012 une campagne de communications en gestion animalière qui, sous le thème « On prend soin de nos animaux », se décline sous quatre axes : l'enregistrement, la stérilisation, l'adoption et la prévention de l'abandon.

Pour chacun des grands thèmes de la campagne de communications, il a été recommandé de s'adjoindre à des organisations reconnues et crédibles. La SPCA de Montréal jouit d'une excellente réputation auprès des citoyens de Montréal. L'opportunité de collaborer avec cet organisme permet de sensibiliser les citoyens qui désirent acquérir un animal à d'abord

considérer l'adoption dans un refuge. Le tableau ci-dessous résume les précédentes subventions accordées pour des activités similaires.

Dates de l'opération « Adoption » à la SPCA de Montréal	Contribution financière de la Ville de Montréal
26 au 28 octobre 2012	24 421,92 \$ (taxes incluses)
3 au 7 juillet 2013	5 000,00 \$ (taxes incluses)

La contribution de la Ville permet de soutenir l'organisme et de réduire le nombre d'euthanasies dans des périodes cruciales de l'année, celles des déménagements et du retour en classe qui génèrent une recrudescence notable d'abandons d'animaux. Concrètement, cette aide financière permet de prolonger les heures d'ouverture de la SPCA et d'assurer la présence de personnel qualifié tout au long de l'événement.

En s'associant à la SPCA de Montréal, la Ville, tant sur l'aspect de l'adoption d'animaux que sur le plan des communications, réitère son engagement dans le dossier de la gestion animalière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont prévus au budget régulier de la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce au soutien financier de la Ville de Montréal et à son support promotionnel aux opérations « Adoption », le nombre d'adoptions connaîtra la hausse nécessaire pour faire face au grand nombre d'animaux admis à la SPCA de Montréal.

La promotion de l'adoption vise à créer le réflexe, chez les citoyens montréalais qui désirent acquérir un animal, de s'approvisionner dans les refuges.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : au plus tard le 2 juillet 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LECOMTE
Conseillère en planification - Gestion
animalière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-12

André HAMEL
c/d - propreté, déneigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514-872-4757

Approuvé le : 2014-06-13



Dossier # : 1146331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 87 515 \$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 175 030 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Promoteur	Projet	Artiste	Partenaires	Localisation	Budget octroyé MCC/Ville
Arrondissement Plateau-Mont-Royal	École Laurier	Simon Bachand, Jasmin Gérard-Alie	École Laurier	Arrondissement Plateau Mont-Royal	48 000 \$
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Maison de la culture Mercier	A'shop	YQQ	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	28 900 \$
Arrondissement Saint-Laurent	Vieux Saint-Laurent	Omen	MU	Arrondissement Saint-Laurent	27 000 \$

MU	Mission Old Brewery	Annie Hamel	MOB	Arrondissement Ville-Marie	38 280 \$
MU	Parc Bélanger - Chateaubriand	Rafael Sotolicchio	---	Arrondissement Rosemont-La Petite Patrie	32 850 \$
Totaux					175 030 \$

2. d'approuver à cette fin les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser un virement budgétaire au montant de 87 515\$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;

5. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Ces dépenses seront assumées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-17 19:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 87 515 \$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, à travers ses politiques et programmes, a pour objectif de favoriser l'accès aux arts et à la culture, de mettre en valeur le travail des créateurs et d'améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des citoyens montréalais.

Un des moyens d'y arriver passe par l'art mural. Montréal a vu éclore de nombreuses murales au cours des dernières années. Le Service de la culture veut contribuer à en hausser la qualité et la pérennité. Un projet pilote d'art mural contribue à combler le retard de la Ville de Montréal en la matière, et ce, sans négliger les enjeux de propreté et d'intervention sociale qui y sont liés depuis plusieurs années.

Ce projet pilote peut voir le jour grâce à la participation financière du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Il se déploiera pour les années 2014 et 2015 et fera, par la suite, l'objet d'une évaluation avant de le rendre permanent, s'il y a lieu. Il vise des œuvres murales artistiques originales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0874 Assemblée du 11 juin 2014. Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard

de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le programme du projet pilote d'art mural a été déposé en mars 2014: 10 projets ont été présentés, 9 projets étaient admissibles selon les critères édictés. Ils ont été présentés au jury.

Le jury était composé de :

Mathieu Beauséjour, artiste visuel

Stéphane Aquin, conservateur de l'art contemporain, Musée des beaux arts de Montréal

Philippe Lupien, architecte, représentant de Culture Montréal

Marie Perrault, représentante du ministère de la Culture et des Communications

Raymond Carrier, conseiller, Service de la concertation des arrondissements

Les projets recommandés par le jury répondent aux conditions suivantes :

Organismes admissibles :

L'organisme demandeur doit être un organisme public ou être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif. L'organisme doit avoir un minimum de deux ans d'expérience en art mural.

Projets admissibles :

Le projet doit répondre aux objectifs du Projet pilote et répondre aux conditions suivantes :

- la demande de financement doit représenter 60 % des apports financiers totaux du projet
- l'arrondissement doit donner son accord au projet
- cette murale devra recevoir un avis favorable des instances de l'arrondissement, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) si requis, ou du Conseil de l'arrondissement
- artiste professionnel reconnu ou membre du RAAV ou encore un muraliste reconnu

Les projets ont été choisis par le jury sur la base des critères suivants:

- intérêt de l'approche conceptuelle et qualité artistique du projet
- intégration du projet au lieu d'implantation
- impact visuel
- volet de médiation culturelle
- contribution à l'amélioration de la vie de quartier et intégration dans le contexte urbain
- aspects techniques liés à l'entretien de l'œuvre
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible

JUSTIFICATION

Les objectifs du projet pilote sont de : soutenir la création artistique, enrichir le patrimoine artistique public, rendre l'art accessible à un plus grand nombre de citoyens, favoriser l'action culturelle dans les arrondissements, consolider les quartiers culturels et favoriser la participation des entreprises privées.

La mise sur pied de ce « Programme de développement de l'art mural » vise donc à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal et ainsi établir les lettres de noblesse de cette forme d'expression. Cette opération qualitative et organisationnelle doit être complémentaire aux stratégies de propreté déjà en place et aux projets qui continueront d'en découler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette initiative pilote dispose d'un budget de 200 000 \$ par année, la moitié provenant du Service de la concertation des arrondissements et l'autre moitié du ministère de la Culture et des Communications. La contribution financière pourrait atteindre 60 % de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Si le projet est de plus de 75 000 \$, le total ne dépasserait pas 50 000 \$.

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art inclut les honoraires de l'artiste, la préproduction, la médiation, la réalisation et l'entretien.

Promoteur	Projet	Artiste	Partenaires	Localisation	Budget total	Budget octroyé MCC/Ville
						50/50
Arr. Plateau-Mont-Royal	École Laurier	Simon Bachand Jasmin Gérard-Alie	École Laurier	Arr. Plateau Mont-Royal	80 000 \$	48 000 \$ 60 %
Arr. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Maison de la culture Mercier	A'shop	YQQ	Arr. Mercier-Hochelaga-Maison neuve	48 000 \$	28 900 \$ 60 %
Arr. Saint-Laurent	Vieux Saint-Laurent	Omen	MU	Arr. St-Laurent	45 000 \$	27 000 \$ 60 %
	MU Mission Old Brewery	Annie Hamel	MOB	Arr. Ville-Marie	63 800 \$	38 280 \$ 60 %
	MU Parc Chateaubriand-Bélanger	Rafael Sotolicchio		Arr. Rosemont-La Petite Patrie	54 750 \$	32 850 \$ 60 %
Totaux					291 550 \$	175 030 \$

Promoteur	Projet	Direction des services regroupés aux arrondissements	Ministère de la Culture et des Communications	Budget octroyé MCC/Ville
				Total
Arr. Plateau-Mont-Royal	École Laurier	24 000 \$	24 000 \$	48 000 \$ 60 %
Arr. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Maison de la culture Mercier	14 450 \$	14 450 \$	28 900 \$ 60 %
Arr. Saint-Laurent	Vieux Saint-Laurent	13 500 \$	13 500 \$	27 000 \$ 60 %
	MU Mission Old Brewery	19 140 \$	19 140 \$	38 280 \$ 60 %

	MU Parc Chateaubriand-Bélanger	16 425 \$	16 25 \$	32 850 \$
				60 %
Totaux		87 515 \$	87 515 \$	175 030 \$

La provenance et l'imputation des crédits seront effectuées telles que spécifiées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les cinq arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Les artistes choisis sont des muralistes et artistes accomplis et reconnus. Les organismes ont de l'expérience et les arrondissements les soutiennent quand ils ne sont pas eux-mêmes les promoteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée en collaboration avec les arrondissements et les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les calendriers des organismes et arrondissements et les activités de médiations avec la population et les partenaires. Inaugurations à planifier avec les partenaires à la fin de l'été.

- signature des conventions avec les promoteurs juillet 2014
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets 2014
- inauguration des projets de murales : automne 2014
- réception de la part des organismes des bilans de projet - décembre 2014
- évaluation du projet pilote octobre à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture . À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Isabelle WINTER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gina TREMBLAY)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Andrée TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements (Raymond CARRIER)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAULHUS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle PICARD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1143684001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 \$ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Autoriser à cette fin un virement budgétaire des dépenses générales d'administration au budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 \$, pour l'année 2014, à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-26 23:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143684001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 \$ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Autoriser à cette fin un virement budgétaire des dépenses générales d'administration au budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'errance urbaine est une problématique qui mobilise notamment le gouvernement du Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal et leurs partenaires communautaires, institutionnels et privés, et ce, depuis plus de 20 ans. Plusieurs plans d'action, interventions, mesures et programmes ont été mis en place afin d'enrayer ce phénomène et d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance de nos concitoyens. Dans ce cadre de concertation, les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées;
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

En 2013, les soutiens financiers accordés par la Ville via le SDSS aux ressources destinées spécifiquement aux femmes en situation d'itinérance totalisaient 222 006 \$, représentant 16 % du total de 1,5 M\$ en soutien financier en itinérance. Plus de la moitié des ressources que soutient le SDSS desservent une clientèle mixte. La complexité des situations vécues par nos concitoyennes aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation étroites de tous les acteurs montréalais œuvrant dans le domaine de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1043 du 25 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La maison Marguerite de Montréal inc. pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance.

DESCRIPTION

Ce soutien financier permet le maintien de six chambres à la disposition de nos concitoyennes en état d'itinérance. Par ailleurs, un fonds d'urgence existe à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et un recours à ce fonds par la Maison Marguerite est en évaluation en ce moment.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet à l'organisme d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux femmes en état d'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un deuxième soutien financier que la Ville accorde à cet organisme. En effet, une somme de 50 000\$ a fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel qui a été soumis au Comité exécutif de la Ville de Montréal le 25 juin 2014. Ce soutien financier demeure exceptionnel et non récurrent.

La dépense est prise à même un virement de 150 000 \$ en provenance du budget des dépenses générales d'administration d'agglomération vers le budget régulier du SDSS et un engagement de gestion a été pris à cette fin. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par cette ressource de première ligne appuie les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien vient renforcer la réinsertion sociale des femmes en état d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2014 présentation au comité exécutif

Août 2014 présentation au conseil municipal

Août 2014 présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rabia CHAOUCHI
Chef d'équipe en développement social et relations interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-06-26



Dossier # : 1141005004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Grand Prix Cycliste ProTour », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau - Mont-Royal et Ville-Marie. Autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser, à la demande de « Grand Prix Cycliste ProTour », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h ;
2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau - Mont-Royal et Ville-Marie ;
3. d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.
 - 3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
 - 3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er au 21 septembre 2014.

3.3 A l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-21 19:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141005004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de « Grand Prix Cycliste ProTour », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau - Mont-Royal et Ville-Marie. Autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

CONTENU

CONTEXTE

Les 12 et 14 septembre prochain, le prestigieux circuit UCI WorldTour fera un arrêt en Amérique, pour une cinquième année consécutive, lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal. Les meilleurs coureurs cyclistes de la planète s'attaqueront en moins de 48 heures aux circuits réputés de Québec et de Montréal sur des distances de plus de 200 km chacun. L'UCI WorldTour regroupe les plus belles courses cyclistes sur route du monde. On y retrouve aussi bien les plus grandes courses par étapes telles le Tour de France, le Giro d'Italia ou la Vuelta a España, que les classiques d'un jour les plus prestigieuses comme Paris-Roubaix et Liège-Bastogne-Liège. Reflet du développement du cyclisme au niveau international, de nombreuses courses plus récentes en Océanie, en Amérique ou en Asie font maintenant partie de l'UCI WorldTour. En 2014, le nombre d'épreuves WorldTour s'élève à 28.

« Grand Prix Cycliste Pro-Tour » est un organisme à but non lucratif constitué depuis le 30 avril 2009. L'organisme présentera la 5e édition du « Grand Prix cycliste de Montréal » (GPCM) le 14 septembre 2014. Un protocole d'entente intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme a été présenté au conseil d'agglomération en 2009. Cette convention prévoit que l'événement, qui a pris son envol le 12 septembre 2010, se répétera chaque année

pendant cinq ans.

En parallèle du GPCQM, le promoteur organise un sprint qui se tient dans la ville de Québec ainsi que deux épreuves cyclosporives qui s'adressent aux cyclistes amateurs d'ici et d'ailleurs. Seules cyclosporives à se tenir en marge d'épreuves UCI WorldTour en Amérique, les nouvelles Cyclos « La Québécoise » et « La Montréalaise » complètent à merveille les activités d'une semaine 100% vélo à saveur populaire et sportive. Celle-ci se tiendra le 7 septembre 2014 avec un départ et une arrivée dans la ville de Candiac et un parcours s'étendant dans les Cantons de l'Est.

Cet organisme demande les autorisations nécessaires pour la fermeture de rues pour le GPCM et l'autorisation de peindre sur la surface de la chaussée le logo de la Ville de Montréal ainsi que les lignes réglementaires afin de rencontrer les critères de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils des arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1222, du 14 août 2013, autoriser la quatrième édition de l'événement « Grand prix cycliste de Montréal » le dimanche 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.

- CG12 0291, du 23 août 2012, addenda modifiant la convention entre la Ville et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour 2012-2014.
- CE12 1413, du 22 août 2012, autoriser la troisième édition de l'événement « Grand prix cycliste de Montréal » le dimanche 9 septembre 2012 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE11 1324, du 17 août 2011, autoriser la deuxième édition de l'événement « Grand prix cycliste de Montréal » le dimanche 11 septembre 2011 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE10 0727, du 12 mai 2010, autoriser l'occupation de la première édition de l'événement « Grand prix cycliste Pro-Tour » le dimanche 12 septembre 2010 de 11 h à 16 h 30 autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CG09 0175, du 28 mai 2009, ajoute le dossier du Grand Prix Cycliste ProTour à la liste des projets faisant partie de la programmation 2009 liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT) pour des projets inclus dans la stratégie « IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025 ».
- CG09 0465, du 3 décembre 2009, approuver un projet de convention dans le but d'octroyer un soutien financier ainsi qu'un soutien technique, à Grand Prix Cycliste ProTour pour les éditions 2010-2014 du Grand prix Cycliste ProTour Québec-Montréal.

DESCRIPTION

En 2010, l'Union Cycliste Internationale (UCI) tenait pour la première fois de son histoire deux courses de son championnat ProTour en Amérique, soit à Montréal et à Québec. En 2013, l'événement a attiré 182 000 spectateurs (assistances combinées Québec et Montréal) dont 90 000 à Montréal.

L'édition 2014 des Grands Prix Cyclistes mettra en vedette 19 équipes de 8 coureurs. Les 19

ProTeam qui rivalisent sur le circuit UCI WorldTour 2014 seront de la partie, de même qu'une équipe de calibre Continental-Pro soit Europcar. Plusieurs autres cyclistes auront participé au Giro d'Italie, au Tour de France et aux Jeux olympiques de Londres. Pour compléter le peloton, l'organisation a invité Cyclisme Canada à former une équipe toute canadienne, donnant ainsi une occasion unique aux coureurs d'ici de se mesurer aux cyclistes les plus aguerris de la planète.

Le GPCM se tiendra le dimanche 14 septembre 2014 autour du parc du Mont-Royal. Les cyclistes emprunteront le parcours de 12,1 km à 17 reprises pour une épreuve totale de 205,7 km. Le départ de la course sera lancé à 11 h et l'arrivée est prévue aux alentours de 16 h 45. Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/d'arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côtes-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Sainte-Catherine et retour au site d'arrivée.

Le soutien technique tient compte du cahier des charges de l'UCI.

JUSTIFICATION

Résultat d'une notoriété en plein essor, les Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal ont vu accroître leur télédiffusion internationale depuis quatre ans. En 2013, les deux épreuves ont été diffusées dans plus de 130 pays, avec une portée de plus d'un milliard de foyers en Europe, en Asie, en Océanie, en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Fruit d'un intérêt marqué et croissant envers ces épreuves du WorldTour, les Grands Prix Cyclistes ont attiré plus de 746 000 spectateurs le long des parcours de Québec et de Montréal au cours de leurs quatre premières éditions. Notons qu'en 2013, l'activité économique totale à Montréal générée par l'événement fut de plus de 9,9 M\$ pour un total de 31,2 M\$ à travers le Québec. Le GPCM offre une visibilité internationale à la Ville de Montréal et renforce le positionnement de Montréal comme ville d'événements sportifs d'envergure internationale. Par sa nature et le cadre télévisuel sur le déroulement des courses cyclistes, ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques d'une ville hôte.

L'organisation des Grands Prix Cyclistes Québec - Montréal a obtenu de l'UCI en 2009 les deux premières licences pour des épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique. Ces licences ont été renouvelées pour les années 2013 à 2016. L'organisation est responsable de la planification et de la présentation de ces épreuves cyclistes de classe internationale à Québec et à Montréal. L'organisme « Grand Prix Cycliste Pro-Tour » a besoin du consentement de la Ville de Montréal avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de la Ville pour tenir le GPCM sur le territoire de Montréal. L'autorisation de la Ville de Montréal est également exigée par l'UCI. L'UCI a accepté le parcours proposé.

Afin de répondre aux exigences de l'UCI, le traçage de la ligne de départ du GPCM ainsi que la ligne du Grand Prix sur la montagne y sont obligatoires. Le traçage de la ligne d'arrivée devra être effectué sur l'avenue du Parc, côté ouest, et une ligne blanche pour le passage du GPCM sur la montagne devra être tracée sur la Voie Camilien-Houde après le cap de roche au point le plus élevé du chemin. Le marquage sur la chaussée des logos de la Ville de Montréal fait partie du protocole d'entente avec le promoteur.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2014, la valeur du soutien technique en biens et services de la Ville de Montréal a été estimée à 230 000\$.

Le protocole de soutien financier et de soutien technique relève de la compétence de l'agglomération puisqu'elle concerne l'annexe (modifiée) du décret 1229 - 2005 qui cible les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, article 37 - « Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ». Ce dossier a été présenté à cette instance en 2009.

L'organisation des GPCQM bénéficie de la contribution des partenaires publics et majeurs suivants dont les gouvernements du Canada et du Québec, la Ville de Québec, la Ville de Montréal, Québecor et Air Transat.

Rappelons que la contribution financière brute de la Ville à l'événement en 2014 est de 1 971 000 \$. Conformément à la convention, 40 % des montants reçus des gouvernements pour cette même édition sont remis à la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre mettant en vedette les meilleurs cyclistes au monde. Ces athlètes de renommée internationale sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique du sport en général.

Depuis 2010, l'organisme organise des stages pour la formation de commissaires, en collaboration avec l'Association cycliste canadienne, développant ainsi une expertise au Québec.

L'organisme, par ses nombreuses activités en marge du GPCM, encourage le transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal s'est engagée, au même titre que la Ville de Québec, à soutenir cet événement. Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Grand prix Cycliste ProTour a été signé pour 5 éditions de l'événement jusqu'en 2014. Il est donc impératif de respecter l'engagement de la Ville en donnant suite à ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication visant une campagne d'information des entraves, orchestrée par la Division des événements publics, a été approuvée par la Direction des communications. Le promoteur a aussi la responsabilité de respecter les exigences des protocoles de visibilité de la Ville de Montréal et du fonds de 175 M\$ du MAMROT et de mettre en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin-juillet : dépôt du cahier des charges;

Août : dérogations à la réglementation municipale;

8 septembre : début du montage;

14 septembre : réalisation du GPCM et début du démontage;

Novembre : rencontre de rétroaction;

Décembre : obtention du bilan des événements et du rapport d'activités de l'édition 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Donald DION)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Soraya MIRANDA)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Johanne FRADETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Martin BOULIANNE)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain CLOUTIER)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable :

Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Daniel DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-07

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-05-13



Dossier # : 1143843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017

Il est recommandé :

- de fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre les budgets PTI 2015-2017 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-17 18:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et un programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (PTI). Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets 2015 et PTI 2015-2017 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte et dans le cadre de la planification du PTI 2015-2017, dont le dépôt est prévu en octobre et l'adoption en novembre, à cet effet, il y a lieu de fixer :

- au plus tard le 5 septembre 2014 la date que les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2015-2017 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0896 - 12 juin 2013 - Fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budget PTI 2014-2016
CE12 0984 - 13 juin 2012 - Fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets PTI 2015-2017.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'Administration d'adopter les budgets PTI 2015-2017 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division - Plan de l'investissement

Le : 2014-06-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique

Approuvé le : 2014-06-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Approuvé le : 2014-06-17



Dossier # : 1140679011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 26 juillet au 28 août 2014.

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-16 09:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 26 juillet au 28 août 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la 7e partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0960 - 11 juin 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 0761** - 14 mai 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0657** - 23 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 4e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0484** - 2 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 3e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0301**- 5 mars 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0152**- 5 février 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 1ère partie / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public et qui occupe le domaine public du 26 juillet au 28 août 2014. Ces événements sont :

- § Haïti en folie - Volet défilé Rara;
- § Festival Under Pressure;
- § Concert de l'orchestre Métropolitain;

- § Montréal sous les étoiles;
- § Et si la beauté pouvait sauver le monde;
- § Festival Mode et Design;
- § Défi vélo voyage de rêve;
- § Opération sac à dos.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-09

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-06-12



Dossier # : 1142326015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une subvention au montant de 2 500 \$ en provenance du Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires et d'autoriser la dépense afférente

Il est recommandé :

1. Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une contribution financière de 2500 \$ en provenance du Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame ;
2. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-20 11:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1142326015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une subvention au montant de 2 500 \$ en provenance du Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires et d'autoriser la dépense afférente

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre local de développement (CLD) Lachine Affaires a remis à l'Arrondissement de Lachine une subvention au montant de 2 500 \$ pour défrayer, en partie, le coût d'une analyse de l'offre et de la demande commerciales de Lachine dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée 2135856005 - Octroi du contrat pour la réalisation de l'analyse à la firme Demarcom pour un montant de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses
 Résolution CA12 19 0320 - sommaire décisionnel 1120212116 - Appropriation d'une somme de 500 000 \$ du surplus de gestion pour pourvoir aux dépenses dans le cadre du projet de la revitalisation de la rue Notre-Dame

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant encaissé représente un budget additionnel pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.
 Revenus : 2410.0010000.301406.06501.46550.016990.0000.000000.000000.00000.00000
 Dépenses :
 2410.0010000.301406.06101.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRAZEAU
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-30

Benoit GLORIEUX
Directeur - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1140554001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville à recevoir de la Fédération des caisses Desjardins une contribution financière pour un montant maximal de 200 000\$, pour la migration de la solution du paiement électronique NetBank. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à la contribution maximale de 200 000\$ de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et autoriser le Service des technologies de l'information à affecter ce montant pour la réalisation de la migration de la solution de paiement électronique NetBank et autoriser la convention de contribution au développement applicatif entre la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions du versement de la contribution financière.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la Ville à recevoir de la Fédération des caisses Desjardins une contribution financière pour un montant maximal de 200 000\$, pour la migration de la solution du paiement électronique NetBank;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à la contribution maximale de 200 000\$ de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et autoriser le Service des technologies de l'information à affecter ce montant pour la réalisation de la migration de la solution de paiement électronique NetBank;
3. d'autoriser la convention de contribution au développement applicatif entre la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions du versement de la contribution financière.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-11 13:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140554001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville à recevoir de la Fédération des caisses Desjardins une contribution financière pour un montant maximal de 200 000\$, pour la migration de la solution du paiement électronique NetBank. Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent à la contribution maximale de 200 000\$ de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et autoriser le Service des technologies de l'information à affecter ce montant pour la réalisation de la migration de la solution de paiement électronique NetBank et autoriser la convention de contribution au développement applicatif entre la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions du versement de la contribution financière.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2001, la Ville de Montréal traite électroniquement, par son portail Internet, le paiement de certains services par ses citoyens. Ces paiements sont effectués par carte de crédit à partir d'une solution de paiement électronique qui assure une grande confidentialité des renseignements transmis par les citoyens. Les prestations électroniques de services (PES) ont tout d'abord utilisé la solution de paiement électronique de la Banque Nationale et, depuis 2004, celle de la Caisse centrale Desjardins. Le nombre de transactions de ce type n'a cessé de croître et représente un avantage pour la Ville et le citoyen. À titre d'exemple, l'exploitation de la PES « Constat d'infraction » a généré plus de 450 000 paiements électroniques au cours de la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014. Deux autres prestations électroniques de services utilisent la solution de paiement, à savoir : « Cité + » et « Rapport d'accident ».

Les transactions monétaires de ce type sont soumises à un contrôle de sécurité des plus stricts. De façon périodique, les institutions financières ajustent leur solution de paiement afin de répondre aux normes de l'industrie. Lorsqu'elles le font, elles reçoivent une certification qui assure leur clientèle du plus haut taux d'intégrité qui soit. Cette certification permet d'augmenter le niveau de confiance de la clientèle qui traite avec la Ville et rehausse l'image des partenaires d'affaires.

Depuis plus d'un an, Desjardins a avisé la Ville de Montréal d'un changement de sa solution de paiement. Ce changement exige des modifications aux interfaces des prestations

électroniques de services citées précédemment. Cette démarche est établie conformément à la convention de services bancaires et autres services connexes intervenue entre la Ville et la Caisse centrale Desjardins en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009.

Desjardins souhaite accélérer la migration de toutes les PES développées par sa clientèle de la solution de paiement électronique actuelle vers la nouvelle solution de paiement utilisée. Dans cet ordre d'idée, elle offre à la Ville un incitatif financier maximal de 200 000 \$ réparti selon une convention (voir pièce jointe) pour l'aider à accélérer la migration des prestations électroniques de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE04 1258 - 23 juin 2004 - Octroyer un contrat à la Caisse centrale Desjardins pour les services de traitement des paiements de taxes, de constats d'infraction et d'alarmes non fondées ainsi que des services bancaires pour une période n'excédant pas cinq ans, commençant le 1^{er} septembre 2004, d'une somme de 4 657 844,00 \$ (taxes incluses), suite à l'appel d'offres 04-8011 (2 soum.).

CG09 0233 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à la Caisse centrale Desjardins pour les services bancaires et autres services connexes pour une période n'excédant pas dix ans, commençant le 1^{er} septembre 2009, pour une somme maximale de 23 052 536,26 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 17 732 536,26 \$, suite à l'appel d'offres 09-10901 (2 soum.) et pour des services non prévus dans l'appel d'offres, un montant supplémentaire ne dépassant pas 5 320 000,00 \$.

DESCRIPTION

La Fédération des caisses Desjardins du Québec octroie, par l'intermédiaire de son département de la « Caisse centrale Desjardins », une somme maximale de 200 000 \$, dont la répartition est définie dans la convention jointe au dossier, dans le but d'aider la Ville de Montréal à accélérer ses travaux de migration vers sa nouvelle solution de paiement répondant aux normes de sécurité les plus à jour de l'industrie.

Ce faisant, la Ville maintient le niveau de confiance de ses citoyens lors de transactions financières électroniques et rehausse son image ainsi que celle de son partenaire d'affaires envers leurs clientèles respectives.

JUSTIFICATION

Il est essentiel, tant du côté de Desjardins que de celui de la Ville, de maintenir à jour les normes de sécurité des transactions monétaires pour conserver la confiance des citoyens envers les services municipaux. Dans le cas contraire, la Ville opère à risque et sa crédibilité, vis-à-vis la population, en souffrira si une faille est exploitée à son insu. Cette situation pourra nuire à sa relation d'affaires, car l'image projetée pourra entacher la réputation de son partenaire malgré ses invitations lancées. De plus, « Desjardins » se verra obliger d'engager des travaux d'isolement pour les traitements offerts à la Ville de ceux offerts au reste de sa clientèle entraînant ainsi des frais d'opérations non prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des technologies de l'information (STI) demande un budget additionnel de dépenses équivalant à l'entente avec la Caisse centrale Desjardins, soit une somme maximale de 200 000 \$. Cette dépense additionnelle provenant de cette entente sera consacrée à couvrir les coûts engendrés par la migration vers la nouvelle solution de paiement électronique du Portail Internet de la Ville de Montréal.

Ce montant additionnel n'est pas prévu au budget du service et devra, par conséquent, être transféré au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI).

Pour ce faire, le STI fera parvenir, au Service des finances, une demande de service ou un courriel afin de leur demander l'inscription des crédits additionnels accordés par l'Administration. Les crédits supplémentaires accordés ne devront pas dépasser la contribution octroyée par la Caisse centrale Desjardins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La promotion du paiement électronique contribue à diminuer l'usage du papier et, par ce fait, à celui d'un développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable à ce dossier amènerait une perte d'une contribution pouvant s'élever jusqu'à un montant de 200 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DAVIDSON
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Georges DION
Chef de division

Le : 2014-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514-872-7723

Approuvé le : 2014-06-11



Dossier # : 1144639003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2, 689.27 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2, 689.27 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accepter le versement d'un montant de 2 689.27 \$ de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés ;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-16 09:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144639003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 2, 689.27 \$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2, 689.27 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, le réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture est membre de l'organisme *Les Voyagements - Le théâtre de création en tournée* . Comme certains diffuseurs participent à ce programme de diffusion, il est important que le réseau soit membre de cet organisme.

Fondé en 1997 par le Réseau Scènes, *Les Voyagements* est un outil de concertation entre les compagnies de création, les diffuseurs pluridisciplinaires, les diffuseurs spécialisés en théâtre et les réseaux de diffusion en vue de soutenir la diffusion de théâtre de création partout à travers le Québec, permettant le rayonnement des artistes et rendant accessible la création théâtrale. *Les Voyagements* , c'est aussi l'accompagnement du spectateur et du diffuseur à travers des activités de sensibilisation, dont les Rencontres autour de la création, qui permettent à la fois un contact privilégié et formateur avec ceux qui font le théâtre contemporain.

Le travail des *Voyagements* prend appui sur 4 axes :

- la formation et le développement professionnel
- le capital de risque partagé
- le développement de public
- la promotion commune

Six réseaux de diffusion sont membres des *Voyagements* : RADARTS, le Réseau des grands espaces, le Réseau Ontario, le Réseau Scènes, le ROSEQ et le réseau Accès culture, pour un total de soixante-quinze (75) diffuseurs participants. Cinq diffuseurs du réseau Accès culture participent aux *Voyagements* : les arrondissements Outremont, Lachine, Saint-Laurent, Saint-Léonard et LaSalle.

C'est la troisième fois que le réseau Accès culture reçoit directement un revenu dans le cadre de son accord de partenariat avec *Les Voyagements* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1296 - 21 août 2013 : Accepter un revenu supplémentaire de 2 491,51\$ concernant l'accord de partenariat entre le réseau Accès culture et Les Voyagements - Théâtre de

création en tournée. Autoriser une dépense supplémentaire de 2 491,51\$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce partenariat.

CE11 1316 - 17 août 2011 : Accepter le versement d'un montant de 2 083 \$ de l'organisme *Les Voyagements - le théâtre de création en tournée*, afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés et accorder un budget additionnel de dépenses, équivalant au revenu additionnel, et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme, pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres

DESCRIPTION

Selon les barèmes de calcul établis par *Les Voyagements* en fonction du nombre total de diffuseurs participants, le réseau Accès culture se voit attribuer une partie des sommes réservées au développement de public, pour la mise en place d'activités de sensibilisation. Le montant accordé par *Les Voyagements* au réseau Accès culture couvre les dépenses supplémentaires occasionnées pour l'organisation de rencontres autour de la création par les arrondissements participants.

JUSTIFICATION

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet aux diffuseurs de développer une programmation en théâtre de création et d'organiser des rencontres autour de la création en lien avec les spectacles présentés. En 2013-2014, 16 rencontres ont été présentées autour de 14 représentations de théâtre de création.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme *Les Voyagements* a versé à la Ville un montant de 2 689,27 \$. Cette somme servira à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées pour la mise en place de ces rencontres autour de la création dans le réseau Accès culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce partenariat permet une plus grande accessibilité à la culture et particulièrement au Théâtre de création; par ce fait, ce partenariat contribue à améliorer la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette collaboration avec *Les Voyagements* permet de mettre en place des outils favorisant la rencontre entre les spectateurs des arrondissements concernés et les créateurs du théâtre québécois, et de stimuler l'intérêt du public envers le théâtre de création.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assumée par les arrondissements concernés, en collaboration avec *Les Voyagements* .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les productions visées par ces rencontres faisaient partie de la saison 2013-14 du réseau Accès culture.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-06-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-06-12



Dossier # : 1143962001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 000 000 \$ entre projets inscrits au PTI du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) afin de permettre la réalisation des projets de son programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et sa participation au projet Square Cabot.

Il est recommandé:
d'autoriser des virements budgétaires de 5 000 000 \$ en provenance des projets 46006 et 59025 vers les projets 54100 et 59002 afin de permettre à la Direction des transports la réalisation des projets de son programme triennal d'immobilisations 2014-2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-18 17:40

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1143962001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires de 5 000 000 \$ entre projets inscrits au PTI du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) afin de permettre la réalisation des projets de son programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et sa participation au projet Square Cabot.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'Exploitation du Réseau Artériel (DERA) a analysé les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 dans le cadre de l'évolution budgétaire réalisée au 15 février 2014. Les prévisions de dépenses du Service des infrastructures de la voirie et des transports pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certains travaux ne pourront être réalisés comme il a été prévu pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

Par ailleurs, la DERA a remarqué un écart négatif entre le budget, les dépenses courantes et les prévisions de dépenses qui lui sont imputés. Après consultation auprès des autres divisions, nous avons ciblé certaines sommes disponibles qui pourraient permettre de combler cet écart.

La Division des ponts et tunnels :

Projet 46006 - Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports

Ce programme consiste en la réfection des structures routières pour assurer la sécurité des usagers. Les ouvrages supportant des rues municipales et enjambant les autoroutes sont généralement de responsabilités partagées entre le MTQ et la Ville. Lorsque le MTQ planifie des travaux, il s'agit d'une opportunité pour la Ville de réaliser les siens en même temps et de bénéficier ainsi d'une économie d'échelle. En 2014, pour diverses raisons, le MTQ a choisi de ne pas effectuer de travaux en collaboration avec la Ville de Montréal et d'en prioriser d'autres. La planification des projets du MTQ se fait selon un échéancier différent de la Ville, ce qui occasionne parfois un décalage entre les deux. Ces décisions ont engendré pour 2014 un surplus budgétaire au niveau du PTI de la Ville pour les ponts et tunnels de 13,5 M\$ par rapport au budget original. La DERA voudrait utiliser une partie de ces disponibilités budgétaires pour la réalisation des projets sous sa responsabilité et qui présentent

actuellement des déficits budgétaires.

En effet, des travaux qui devaient être réalisés en 2013 et qui étaient priorisés dans le PTI 2013-2015 du Service des infrastructures de la voirie et des transports, n'ont pu être faits, et ont été retardés ou décalés sur plusieurs années car les entrepreneurs n'avaient pas pu obtenir, dans les délais, les autorisations requises de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les montants qui étaient prévus pour ces travaux n'avaient pas été budgétés dans le PTI 2014-2016; créant ainsi un manque à gagner pour les projets d'immobilisation du Service des infrastructures de la voirie et des transports.

La Division des grands projets - Portefeuille 1 :

Projet 59025 - Réaménagement secteur A-25 entre Sherbrooke et Notre-Dame :

Ce projet consiste à effectuer des travaux de réaménagement du secteur adjacent à l'autoroute 25 entre la rue Sherbrooke et la rue Notre-Dame. Les travaux qui devaient être réalisés en 2014 ont été décalés par le ministère du Transport du Québec (MTQ) laissant ainsi une disponibilité budgétaire de 4,5 M\$ par rapport au budget original. Les ajustements requis seront faits lors de la planification du PTI 2015-2017.

Ces apports de fonds permettront à la DERA de combler l'écart négatif entre le budget et les prévisions qui lui sont imputés.

De plus, afin de répondre à la demande de participation au projet Square Cabot, il est prévu que la DERA rembourse à l'arrondissement les dépenses prévues au dossier décisionnel 1140093005 (résolution CA14 240333 du 10 juin 2014) correspondant à la partie signalisation lumineuse des travaux d'aménagement du square Cabot. Le coût de cette participation est de 116 700 \$ incluant contingences et taxes. Le coût net de ristourne représente la somme de 105 266,70 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0310 - 23 avril 2013 - Accorder un contrat à Néoelect Le Saux inc., d'une durée de trente-six mois, pour l'acquisition et l'installation de cent caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions routières à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12438 (5 soum.)

CG11 0147 - 19 mai 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Tassimco Technologies (178025 Canada inc.) pour la fourniture de contrôleurs électroniques de feux de circulation 8 et 16 relais de charge - Appel d'offres public 10-11243 (3 soum. - 1 conforme)

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de

transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4- Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite de virements budgétaires totalisant 5 000 000 \$ net de ristourne en provenance des projets «46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports» (4 000 000 \$ du PTI corporatif 2014) et «59025 - Réaménagement secteur A-25 entre Sherbrooke et Notre-Dame » (1 000 000 \$ du PTI agglo) vers les projets «54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies » au PTI corporatif d'un montant de 1 000 000 \$, «59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic» au PTI corporatif d'un montant de 3 000 000 \$ et de 1 000 000 \$ au PTI Agglo.

Le tableau qui suit résume la provenance et l'imputation des sommes transférées:

Projets (provenance)	Montant	Projet (imputation)
Projet 46006 (PTI Corpo) (Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports)	1 000 000 \$ 3 000 000 \$	Projet 54100 (PTI Corpo) Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies Projet 59002 (PTI Corpo) Feux de circulation & équipement de gestion du trafic
Projet 59025 (PTI Agglo) (Réaménagement secteur A-25 entre Sherbrooke et Notre-Dame)	1 000 000 \$	Projet 59002 (PTI Agglo) Feux de circulation & équipement de gestion du trafic
	5 000 000 \$	

Ces transferts permettront de réaliser les travaux suivants :

Pour le projet «59002» - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic

- Acheter des contrôleurs de feux de circulation supplémentaires, nécessaires à la réalisation de la mise aux normes de ces feux.
- Achat de matériaux de feux de circulation au magasin (DAI)
- Travaux préalables de la CSEM
- Participation budgétaire au projet Square Cabot

Pour le projet «54100» - Installation de caméras

- Acheter et installer des caméras de surveillance au réseau artériel pour la gestion en temps réel de la circulation.
- Achat d'équipement pour le raccordement des feux

JUSTIFICATION

Projet «59002»

Le nombre initial de contrôleurs à remplacer dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation a récemment été revu à la hausse. En effet, certains contrôleurs que nous estimions conserver, ne sont finalement plus assez performants pour répondre aux exigences croissantes afin d'accommoder les différents usagers de la route. Parmi ces exigences mentionnons notamment, les feux sonores pour non-voyants, les feux pour cyclistes et les mesures prioritaires pour autobus.

Ces différentes exigences nous amènent donc à revoir le nombre de contrôleurs à remplacer pour assurer la mise aux normes des feux dans les délais prescrits par le ministère des Transports.

L'achat de matériaux de feux de circulation est nécessaire aux mises aux normes tout comme les travaux de la CSEM pour la mise aux normes. Un budget pour ces achats est indispensable à la préparation des engagements tout comme les travaux préalables effectués par la CSEM pour la mise aux normes des feux de circulation.

Enfin, le besoin budgétaire pour la participation au projet Square Cabot pour les feux de circulations est de 105 300 \$ net de ristourne (GDD 1140093005).

Projet «54100»

Lors de l'octroi du contrat pour l'installation des caméras de surveillance lié au CGMU (*CE12 2017 - 12 décembre 2012 - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée maximale de 36 mois concernant l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU)*) il était prévu de réaliser les travaux sur une période de 3 ans. Les budgets avaient donc été attribués en conséquence sur trois années.

Ainsi, vu la disponibilité des matériaux sur le marché et que l'entrepreneur est disposé à accélérer les travaux, nous proposons de réaliser la totalité des travaux cette année. Cette opportunité permettrait de devancer certains des projets du plan Stratégique sur les Systèmes de transports intelligents et d'améliorer l'efficacité du CGMU plus rapidement.

En résumé, le devancement de l'échéancier pour l'implantation des caméras et l'augmentation du nombre de contrôleurs remplacés se traduira par des bénéfices pour les citoyens qui profiteront plus rapidement de ces mesures favorisant la mobilité et la sécurité sur le réseau artériel. De plus, cela fournira une opportunité pour certains partenaires comme la STM, pour qui la mise aux normes des feux est cruciale dans son projet I Bus, de devancer au besoin certaines phases d'implantation de leurs équipements et d'offrir un meilleur service à leurs usagers.

Ces virements budgétaires sont donc nécessaires afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des travaux du projet 59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic et du projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virement budgétaire de 4 000 000 \$, net ristourne, en provenant du projet «46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports» vers le projet «54100» - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies du PTI **corporatif** (1 000 000 \$) ainsi que vers le projet «59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic» (3 000 000 \$).

Virement budgétaire de 1 000 000 \$, net ristourne, en provenant du projet «59025 - Réaménagement secteur A-25 entre Sherbrooke et Notre-Dame» vers le projet 59002- Feux de circulation & équipement de gestion du trafic du PTI **agglo**.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

Les caméras permettront de diminuer la congestion en fournissant un outil permettant, entre autres, de réagir plus rapidement en cas d'incidents et de contenir le trafic dans les artères principales, diminuant ainsi les débordements dans les rues locales.

L'information fournie par les caméras qui sera éventuellement retransmise sur le site Web de la Ville permettra au grand public d'observer en temps réel les conditions de circulation à certains points critiques et ainsi d'avoir le choix de modifier leur mode de transport ou du moins leur itinéraire. La congestion sur l'île augmente la pollution atmosphérique en plus de représenter un coût économique énorme pour la société.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable concernant ces virements budgétaires retarderait la réalisation de certains projets en 2014 et ne permettrait pas à certains partenaires de mettre en oeuvre plus rapidement certains des projets qui dépendent de ces équipements pour en optimiser l'efficacité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction (James BYRNS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc SARRAZIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon CARRIER
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-09

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude CARETTE
Directeur des transports

**Dossier # : 1140647001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Centres de services
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 144 100\$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal, afin de permettre la création de deux (2) postes de conseiller en planification (302240) et d'un poste d'ingénieur (451020) au Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à compter du 7 juillet 2014. Autoriser l'augmentation de trois (3) personne année et l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. D'autoriser le virement budgétaire de 144 100\$, en provenance des dépenses générales d'administration, afin de permettre la création de deux (2) postes de conseiller en planification (302240) et d'un poste d'ingénieur (451020) au Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à compter du 7 juillet 2014;
2. D'autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes;
3. D'autoriser l'augmentation de trois (3) "personne année" pour l'année 2015 et les années subséquentes;
4. Imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-17 17:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1140647001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Centres de services
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 144 100\$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal, afin de permettre la création de deux (2) postes de conseiller en planification (302240) et d'un poste d'ingénieur (451020) au Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à compter du 7 juillet 2014. Autoriser l'augmentation de trois (3) personne année et l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

Au service de la population montréalaise depuis 25 ans, le Centre de sécurité civile (CSC) assure la gestion des mesures d'urgence. Il œuvre à bâtir un processus de concertation favorisant la préparation de l'agglomération de Montréal face aux sinistres potentiels et l'intervention en temps de crise.

Le Centre de sécurité civile œuvre, en collaboration avec divers partenaires, à favoriser la concertation afin d'améliorer la préparation des autorités et des citoyens face aux sinistres potentiels. Les efforts déployés se concrétisent par l'élaboration de politiques, de plans d'urgence, de procédures d'alerte et de mobilisation. Aussi, on retrouve l'organisation d'exercices, de simulation et de formation ainsi que la recherche de solutions visant à améliorer la gestion des risques.

Forte d'une expertise très diversifiée, l'équipe du CSC, constituée actuellement de cinq employés professionnels sous la supervision d'une chef de division, analyse de l'information pouvant permettre d'éviter ou de mieux se préparer aux sinistres potentiels, et ce, grâce à différents mécanismes de surveillance continue et en collaboration avec ses partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le CSC a su mettre en place les assises nécessaires au développement de la sécurité civile montréalaise et il doit maintenant optimiser ses efforts afin d'accroître l'état de préparation nécessaire en créant un programme intégré et concerté de gestion des risques.

Plusieurs enjeux ont des impacts considérables sur les projets menés par le Centre de sécurité civile et l'augmentation des ressources est nécessaire compte tenu notamment :

- Du vieillissement des infrastructures qui augmente la vulnérabilité de l'agglomération (eau potable, réseau routier, etc.);

- De l'aménagement du territoire : cohabitation des zones résidentielles et des secteurs industriels nous mènent à mettre en place des mesures d'alerte et de mitigation pour protéger les citoyens;

- De l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes (pluie abondante, verglas, chaleur extrême);

- De la rapidité de diffusion de l'information dans les médias et sur les réseaux sociaux ainsi que la sensibilité accrue de la population (médias).

La création de deux (2) nouveaux postes de conseiller en planification et d'un (1) poste d'ingénieur permettra à la Ville de mieux se positionner et de développer une culture de gestion de risques et de mesures d'urgence. Aussi, il sera alors possible de mettre en place une gestion planifiée et une vision intégrée à long terme, relativement au réel processus de gestion des risques afin d'offrir une réponse opérationnelle adéquate sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

La sécurité civile est une responsabilité partagée. L'imputabilité de l'état de préparation et de la planification doit être attribuée aux responsables de mission et doit émaner de la direction générale sous une coordination et des orientations établies par une entité de coordination telle que le Centre de sécurité civile.

Voici la nature des projets qui impliquent les ressources du CSC :

- Aménagement du territoire;
- Planification des mesures d'urgence;
- Coordination adjointe des intervenants d'urgence lors de sinistre;
- Communication des risques et des mesures préventives;
- Suivi des indicateurs de risque et gestion;
- Développement et mise à jour des plans d'urgence;
- Programme de formation des intervenants;
- Programme d'exercice et de simulation;
- Prévention citoyenne;
- Accompagnement de groupes de travail et comité de concertation.

Création de deux (2) postes de conseiller en planification

En lien avec les enjeux et les objectifs énumérés précédemment, les deux conseillers en planification auront comme principales responsabilités d'offrir un rôle-conseil en matière de sécurité civile pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal relativement à l'état de préparation nécessaire pour faire face à des sinistres de toute nature. En cas de sinistre, ils seront appelés à conseiller leur gestionnaire et de surcroît, le coordonnateur de sécurité civile relativement aux actions à poser.

Aussi, ils agiront à titre de représentant du Centre de sécurité civile au sein de différents comités afin de développer les connaissances du risque et ainsi favoriser une meilleure préparation en cas de sinistre. Ils devront procéder à la recherche et à l'analyse de données afin de s'assurer que les trois axes de la sécurité civile soient couverts, soit: la prévention, la préparation et l'intervention.

Création d'un (1) poste d'ingénieur

Considérant le risque industriel croissant, la densité géographique et la proximité des industries à risques industriels élevés, le peu de connaissance de ce risque et l'absence de cadre réglementaire adéquat, la création d'un poste d'ingénieur constituera une ressource supplémentaire responsable d'émettre son avis dans des dossiers de développement résidentiel ou industriel. Cette ressource sera aussi responsable de l'analyse des procédés, lorsque requis, et fera évoluer la connaissance de ce risque pour l'agglomération.

À noter que l'analyse de risque est une pratique réservée aux ingénieurs. La création d'un tel poste est alors nécessaire afin de dresser le portrait du risque industriel majeur, d'accompagner les industries ainsi que les villes et les arrondissements dans la mise en place de mesures de mitigation de prévention et de réduction du risque. L'ingénieur devra émettre son avis lors des constructions afin d'éviter l'acceptation de risque majeur supplémentaire sur le territoire qui aurait pour effet de rendre la population à risque.

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux défis auxquels l'agglomération de Montréal est soumise en matière de sécurité civile, il est nécessaire de procéder à la création et au comblement de deux (2) postes de conseiller en planification et d'un (1) poste d'ingénieur afin de répondre aux besoins en matière de prévention des risques majeurs, de préparation des intervenants et d'efficacité dans l'intervention. Ainsi, le CSC sera en mesure :

- D'assurer une réponse adéquate lors de sinistres majeurs;
- De maintenir et développer son leadership en sécurité civile au Québec;
- D'instaurer un processus complet de gestion des risques;
- D'avoir une cohésion dans les projets d'aménagement du territoire;
- D'accroître la communication des risques auprès de citoyens de l'agglomération;
- De perfectionner les outils d'alerte à la population;
- D'élaborer un programme rigoureux de formation des intervenants d'urgence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires nécessaires à la création de ces trois (3) postes ne sont pas prévus au budget 2014 du Service de sécurité incendie (SIM). En conséquence, à compter du 7 juillet 2014, un virement de crédits de 94 500\$ est nécessaire pour la création des deux (2) postes de conseiller en planification et un virement de 49 600\$ est requis pour la création du poste d'ingénieur. Si l'administration veut donner suite à cette demande, un total de crédits de 144 100\$ seront pris à même les dépenses générales d'administration afin de permettre la concrétisation de ces créations de postes.

De plus, un ajustement de la base budgétaire 2015 sera nécessaire ainsi que pour les années subséquentes afin de maintenir ces postes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et comblement des postes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Guy BERTRAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Kim AUDET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

France MORISSETTE
Agent(e) de bureau pour Nathalie Vachon,
agente-conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

François SIM MASSÉ
Directeur

Le : 2014-06-09

CE : 30.009

2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131079016

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Office à recevoir la somme de 10 904,37 \$ de la part de l'entreprise Eventbrite correspondant aux frais d'inscription des participants à un colloque tenu les 27 et 28 février 2014 sur la participation citoyenne et le numérique.

Autoriser l'Office à recevoir des sommes d'environ 10 904.37\$ de la part de l'entreprise Eventbrite correspondant aux frais d'inscription des participants à un colloque qu'il a organisé les 27 et 28 février 2014 sur la participation citoyenne et le numérique. Autoriser une augmentation équivalente de 10 904.37\$ dans le budget de l'Office respectivement dans les revenus et dans les dépenses.

Signé par Louise ROY **Le** 2014-05-09 13:12

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131079016

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Office à recevoir la somme de 10 904,37 \$ de la part de l'entreprise Eventbrite correspondant aux frais d'inscription des participants à un colloque tenu les 27 et 28 février 2014 sur la participation citoyenne et le numérique.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique a pour fonctions, notamment, et en vertu de l'article 83 de la Charte, de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique. C'est en ayant ce mandat en tête qu'au fil des ans, nous avons réfléchi, expérimenté, et nous nous sommes beaucoup questionnés sur l'utilisation du numérique en consultation publique. Afin de poursuivre cette réflexion et vu la rapidité avec laquelle les pratiques évoluent, il nous apparaît nécessaire de favoriser le partage d'expériences et de contribuer au rayonnement des ressources locales.

Nous avons organisé une conférence sur la participation numérique du citoyen intitulée Wikicité, qui s'est tenue les 27 et 28 février 2014. L'inscription au coût de 50 \$ donnait accès aux 2 jours de l'événement (27 en soirée et 28 toute la journée) ainsi qu'au cocktail de clôture. Un lunch a aussi été servi le midi du 28 février.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Wikicité, proposait une programmation diversifiée, réunissant des opportunités d'apprendre et d'échanger, ainsi que l'occasion d'essayer différentes technologies, de façon plus personnalisée, avec l'aide de représentants d'organismes qui ont animé des kiosques dans l'« Espace Innovation ».

JUSTIFICATION

La tenue de ce colloque a occasionné des frais que l'Office souhaite couvrir en bonne partie par les frais d'inscription des participants. Ces frais ont été fixés à 50 \$ et les intéressés

devaient s'inscrire et payer par carte de crédit sur le site de l'entreprise de billetterie Eventbrite. Cette entreprise doit remettre les sommes à l'Office qui doit cependant recevoir l'approbation du comité exécutif pour les recevoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le nombre de participants payants a été de 256, pour des droits d'entrée de 50 \$, soit une contribution totale 10 904,37 \$ une fois les frais de gestion de l'entreprise déduits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation à recevoir les montants d'inscription contribuera à réduire les coûts nets de tenue de ce colloque par l'Office.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La rentrée de fonds se fera aussitôt l'autorisation du CE reçue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Le : 2014-01-06



Dossier # : 1146101001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer des contrats pour les services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du parc Jean-Drapeau pour un montant total maximum de 9 594 000 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer des contrats pour les services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du parc Jean-Drapeau pour un montant de 9 594 000 \$.

Signé par Daniel - Ext BLIER **Le** 2014-06-27 18:10

Signataire :

Daniel - Ext BLIER

Directeur général
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1146101001**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer des contrats pour les services professionnels et les études nécessaires à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du parc Jean-Drapeau pour un montant total maximum de 9 594 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du dépôt du plan stratégique de développement de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) « Horizon 2017 », le 3 juillet 2013, la Ville de Montréal a octroyé à la SPJD, par le biais de son Programme triennal d'immobilisations (ci-après « PTI ») 2013-2015, respectivement 32,4 M\$, 42,4 M\$ et 35,3 M\$ afin d'assurer la pérennité des installations et la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés, et réaliser un projet de legs dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et du 50^e anniversaire de la tenue d'Expo67.

Programme d'aménagement et de mise en valeur

La Société du parc Jean-Drapeau a mandaté Quartier international de Montréal (ci-après « QIM ») en tant que donneur d'ouvrage délégué pour la réalisation d'un Programme d'aménagement et de mise en valeur (ci-après « PAMV ») pour le secteur ouest de l'île Ste-Hélène. Ce mandat couvre l'élaboration du PAMV (étape réalisée) et la réalisation d'un avant-projet détaillé (étape 2) pour les quatre secteurs suivants :

- La réhabilitation de la Place des Nations
- La Promenade panoramique et riveraine
- La Promenade centrale
- Le Parterre de l'île Sainte-Hélène

Une somme de 55 M\$ est prévue pour la réalisation des travaux à livrer au printemps 2017 et est répartie comme suit : 20 M\$ proviennent du PTI de la Ville de Montréal et 35 M\$ proviennent du Gouvernement du Québec par le biais du MAMROT.

Appel d'offres public

QIM a procédé aux appels d'offres publics pour les services professionnels en architecture du patrimoine, architecture du paysage et design urbain pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé, de plans et devis préliminaires, de plans et devis définitifs et le suivi de la réalisation des travaux en conformité avec les lois et exigences auxquelles la SPJD est soumise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0942 (23 septembre 2013) - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets "LEGS" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des Nations" et de réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine" prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE13 1088 (31 juillet 2011) - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CE13 0429 (10 avril 2013) - Adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT) pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du parc Jean-Drapeau.

CE12 1722 (17 octobre 2012) - Donner appui aux projets "Place des nations" et "Promenade panoramique et riveraine" de la SPJD à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 35 M\$ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Dans le cadre de son plan stratégique de développement « Horizon 2017 », la SPJD s'est dotée d'un projet de revalorisation et de développement pour la partie ouest de l'île Sainte-Hélène. Plus particulièrement, ce projet répond entre autres aux priorités suivantes :

- Redonner aux citoyens une destination urbaine et touristique de calibre international;
- Améliorer les infrastructures permanentes qui permettront de répondre aux exigences des grands promoteurs d'événements et à l'offre commerciale;
- Aménager les berges de la rive nord de l'île Ste-Hélène afin de créer un accès unique et privilégié au fleuve accompagné de percées visuelles uniques sur la ville et la montagne;
- Améliorer l'offre récréative sur quatre saisons;
- Réhabiliter des infrastructures patrimoniales d'envergure.

Les quatre (4) secteurs suivants de l'île Sainte-Hélène ont été identifiés comme étant prioritaires :

- La réhabilitation de la Place des Nations;
- La Promenade panoramique et riveraine;
- La Promenade centrale;
- Le Parterre de l'île Sainte-Hélène.

Programme d'aménagement et de mise en valeur

En juin 2013, une équipe de projet conjuguant les ressources professionnelles des firmes *Daoust Lestage inc. architecture design urbain* et *Claude Cormier + associés inc. architecture de paysage et design urbain*, a été choisie par appel d'offres public pour l'élaboration d'un Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) pour la partie ouest de l'île Sainte-Hélène.

Afin d'appuyer le PAMV sur une perception large et variée du site dans son état actuel, un atelier de Partnering avec plus de 40 personnes a été tenu les 8 et 9 juillet 2013. Tous les participants ont été invités soit pour leur expertise professionnelle, leur connaissance des lieux, leur expérience en grands projets d'aménagement ou leur rôle stratégique dans les préparatifs des commémorations de 2017. Les constats, réflexions et attentes identifiés lors de cet exercice sont présentés dans le Rapport de l'atelier de Partnering disponible en ligne sur le site web de la SPJD.

Pour faire suite aux conclusions de l'atelier, l'équipe de projet a identifié quatre (4) grands objectifs pour le PAMV :

- Recréer l'esprit d'Expo 67;
- Se réapproprier le parc Jean-Drapeau au quotidien;
- Conjuguer nature et culture.
- Révéler le génie du lieu.

Conformément aux bonnes pratiques en aménagement et afin d'assurer un développement responsable du territoire, l'équipe de projet a porté son attention sur la totalité de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène qui englobe les quatre (4) secteurs désignés. Cette approche permet d'assurer un arrimage harmonieux entre les différentes interventions et une vision d'ensemble pour guider les interventions futures.

Le concept développé vise d'abord à mettre en valeur les principaux attributs du site :

- la vue imprenable, le panorama sur le fleuve, le centre-ville de Montréal et le Mont Royal;
- la présence de deux éléments iconiques de calibre mondial : "L'Homme" de Calder et la Biosphère;
- les vestiges d'un élément patrimonial contemporain : la Place des Nations;
- la grande accessibilité, notamment par métro.

Sur ces bases, le concept vise à réinterpréter, par évocation des traces d'Expo67, le contraste nature/culture qui a alors caractérisé l'animation de l'île Sainte-Hélène.

Dans un premier temps, le PAMV trace les grands axes reliant les principaux éléments d'intérêt, inspirés du vocabulaire d'aménagement de l'île en 1967. Il en ressort une mosaïque architecturée, en comparaison au caractère naturel et ondulant du parc de Todd. Par la suite, ce concept permet d'articuler les principales composantes à redéfinir ou créer dans l'ensemble de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène.

En prévision des célébrations de 2017, la transformation des quatre (4) secteurs visés par le projet est illustrée dans le plan schématique suivant :



Figure 1. Quatre (4) secteurs d'intervention



Figure 2. Secteur 1A

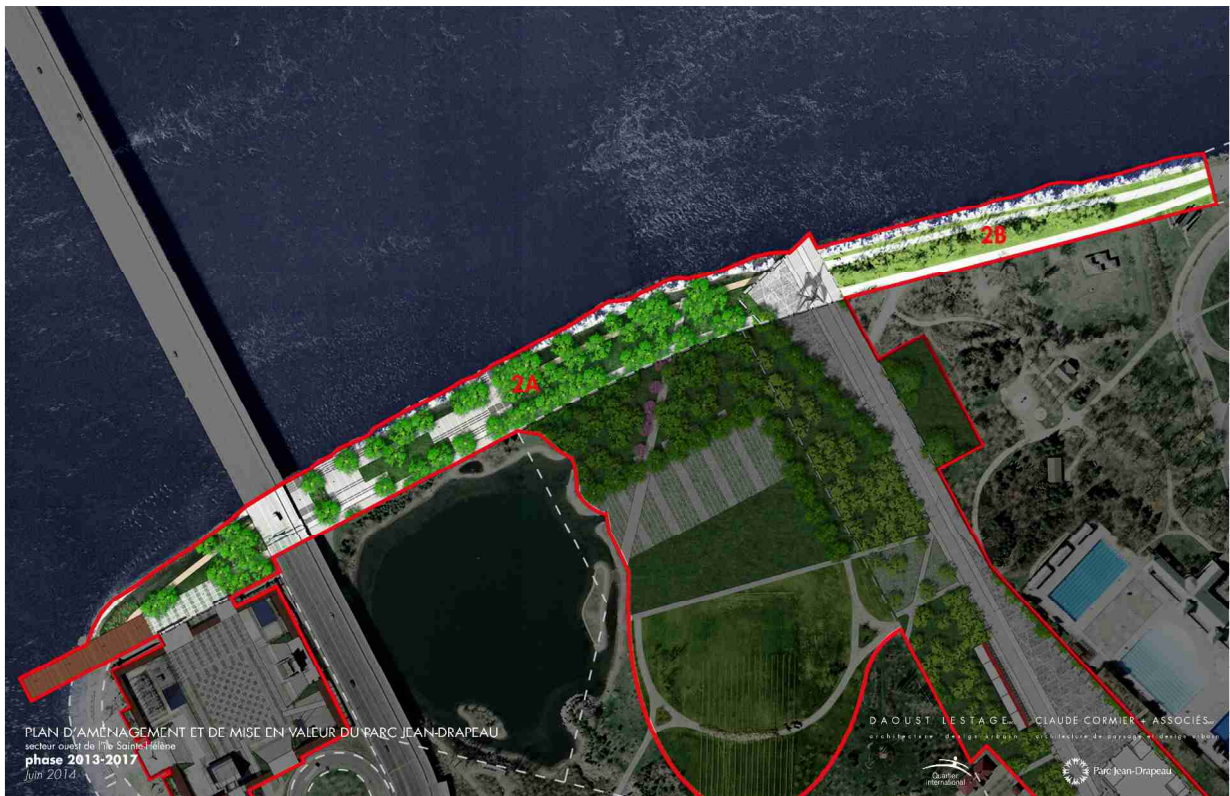


Figure 3. Secteurs 2A et 2B



Figure 4. Secteur 3



Figure 5. Secteur 4

Cette phase inclut, entre autres : (i) la réhabilitation complète des bâtiments constituant la Place des Nations, (ii) le réaménagement de la Promenade riveraine ouest allant du Calder jusqu'à l'espace central extérieur de la Place des Nations, (iii) l'adaptation de la portion est de la Promenade riveraine allant du Calder au débarcadère fluvial existant, de manière à relier dans un élément de promenade continue les différentes interfaces, (iv) le réaménagement de la Promenade centrale nord entre le métro et le Calder et (v) le remplacement du revêtement de sol du Parterre de l'île Sainte-Hélène et un réaménagement des pourtours créant l'amphithéâtre naturel.

La Place des Nations

La Place des Nations revitalisée permettra à la Société du parc Jean-Drapeau de bonifier son offre culturelle et sportive. Ayant une capacité de 3000 à 6000 personnes, il sera possible d'animer cette aire publique, au centre du fleuve St-Laurent, pendant 4 saisons.

Pendant l'été, cette place pourra être occupée presque tous les dimanches par les Picnik Électronik.

Le producteur Evenko a également mentionné à la SPJD, qu'il serait possible d'y produire des artistes en émergence, à plusieurs reprises.

La SPJD désire également utiliser cette place pour des concerts classiques en s'associant avec l'OSM, l'Orchestre Métropolitain, l'Opéra de Montréal, I Musici, Musique Baroque et autres.

Cette place pourra également être utilisée pour des expositions d'art urbain gratuites et éphémères, telles photographies, sculptures ou autres.

Elle pourra également servir de lieu protocolaire dans le respect de sa vocation en 1967. La Ville de Montréal pourrait utiliser ce lieu pour des cérémonies ou autres activités protocolaires.

Pour l'offre de service, les espaces sous les gradins seront revitalisés afin d'offrir aux visiteurs des services publics et alimentaires.

En hiver, la SPJD prévoit aménager le parterre central en patinoire réfrigérée amovible avec musique d'ambiance (tel qu'utilisée présentement durant la Fête des neiges) afin d'offrir un endroit pour patiner aux Montréalais avec une vue imprenable sur le fleuve et la Ville. Les espaces sous les gradins serviraient à se réchauffer, se changer et se restaurer.

Enfin, la SPJD étudie présentement, en collaboration avec la STM, la possibilité de créer un débarcadère sur le pont de la Concorde, tel qu'utilisé en 1967, afin de faciliter l'accès à ce lieu via le transport en commun de surface.

Signalisation

Les nouveaux aménagements et liens traversant le site créeront des relations beaucoup plus lisibles et directes entre les grands pôles de destinations : La Place des Nations, La Biosphère, Le Calder et la station de métro. Le visiteur pourra visuellement identifier ces pôles dès la sortie du métro ou dès l'arrivée sur le site via la navette fluviale.

Le plan de circulation dirigera le visiteur vers la Place des Nations et la nouvelle Promenade riveraine jusqu'à la navette fluviale.

Proposition d'aménagement

Le plan d'ensemble du PAMV, les propositions et les lignes directrices pour chacun des espaces illustrés peuvent être consultés dans le Rapport du Programme d'aménagement et de mise en valeur et le document synthèse qui s'y rattache.

Gestion de projets

La Société du Parc Jean-Drapeau peut en vertu de l'article 231.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de 273.3 de la Loi des Cités et Villes conclure un contrat de service de gré à gré avec le QIM qui est un organisme à but non lucratif, et ce, indépendamment du montant du contrat.

La SPJD attend l'autorisation de la présente pour procéder à l'octroi du mandat en gestion de projets au QIM, pour un montant maximum de 2,863 M\$.

Appel d'offres public

Architecture

En novembre 2013, une équipe de projet, conjuguant à nouveau les ressources professionnelles des firmes *Daoust Lestage inc. architecture design urbain* a été choisie par appel d'offres public, en respect avec les politiques et procédures de la SPJD et de la Ville, pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé, de plans et devis préliminaires, de plans et devis définitifs et de suivi de la réalisation des travaux.

La SPJD attend l'autorisation de la présente pour procéder à l'octroi du mandat en architecture à la firme *Daoust Lestage inc.* pour un montant maximum de 3,297 M\$.

Ingénierie des structures, génie mécanique/électrique

Deux appels d'offres publics sont en processus, en respect avec les procédures et règles de la SPJD et de la Ville, pour le choix des firmes de professionnels dans les domaines suivants : Ingénierie des structures, génie mécanique et électrique. La SPJD attend l'autorisation de la présente pour procéder à l'étape suivante du processus, soit l'analyse des offres de services reçue par le comité de sélection.

Génie civil

Un appel d'offres public a été fait, en respect avec les politiques et procédures de la SPJD et de la ville, pour le choix de la firme de professionnels en ingénierie civile. Le comité de sélection a eu lieu, et a procédé au choix de la firme.

La SPJD attend l'autorisation de la présente pour la mise en mandat.

JUSTIFICATION

La présente demande d'autorisation permettra à la SPJD d'octroyer les contrats pour des services professionnels en Architecture à la firme Daoust Lestage Inc., à la firme en génie civil WSP, de continuer son processus de sélection pour les firmes en ingénierie des structures et en génie mécanique et électrique selon les procédures et règles de la SPJD et ainsi poursuivre le développement du projet selon l'échéancier préliminaire présenté à la section *Calendrier et étapes subséquentes*.

La présente demande d'autorisation permettra également la mise en mandat, selon les politiques et règles de la SPJD et de la Ville de Montréal, de divers spécialistes nécessaires pour l'accomplissement du projet dont notamment des firmes spécialisées en éclairage, génie forestier, en multimédia, environnement, patrimoine bâti, patrimoine naturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent sommaire décisionnel est tout d'abord d'autoriser la SPJD à octroyer un mandat de gestion de projets au QIM pour un montant maximum de 2,863 M\$, un mandat en architecture à la firme Daoust Lestage inc. pour un montant maximum de 3,297 M\$, ainsi qu'un ensemble de mandats en ingénierie et autres services professionnels requis pour un montant total maximum de 3,434 M\$, dont le total ne dépassera pas 9,594 M\$. En tout temps, la SPJD sera la signataire des mandats qui seront octroyés aux firmes de professionnels.

Le tableau suivant présente la répartition des coûts estimés pour chaque portion du projet :

ESTIMATION BUDGÉTAIRE		
SECTEURS	DESCRIPTION	
1	PROMENADE CENTRALE	18,4
2	PROMENADE RIVERAINE - Île Sainte-Hélène OUEST	22,5
3	PLACE DES NATIONS	12,5
4	PARTERRE	1,6
	TOTAL (M\$ / TTC)	55

Les honoraires pour les services professionnels et les études s'élèvent à un maximum de 9 594 000 \$. Cette somme est déjà identifiée au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la SPJD dans le cadre du projet « 375e anniversaire de Montréal ». Le tableau suivant en présente le détail :

		MAMROT	PTI Ville	Total
A.	Planification du projet et administration <i>Total A.1 à A.3</i>	1 805 000 \$	1 058 000 \$	2 863 000 \$
B.	Construction <i>Total B.1 à B.3</i>	27 148 000 \$	15 395 000 \$	42 543 000 \$
C.	Coûts indirects <i>Total C.1 à C.6</i>	6 047 000 \$	3 547 000 \$	9 594 000 \$
	C.1 Partnering <i>Sous-total</i>	7 000 \$	4 000 \$	11 000 \$
	C.2 Honoraires professionnels <i>Sous-total</i>	5 350 000 \$	3 139 000 \$	8 489 000 \$
	Architecture, design urbain, architecture de paysage	2 078 000 \$	1 219 000 \$	3 297 000 \$
	Architectes - surveillance en résidence	711 000 \$	417 000 \$	1 128 000 \$
	Ingénieur civil, environnement, géotechnique, hydraulique	934 000 \$	548 000 \$	1 482 000 \$
	Ingénieurs - surveillance en résidence	711 000 \$	417 000 \$	1 128 000 \$
	Ingénieur structure	477 000 \$	280 000 \$	757 000 \$
	Ingénieur mécanique/électrique	274 000 \$	161 000 \$	435 000 \$
	Contingence honoraire et analyses spécifiques	165 000 \$	97 000 \$	262 000 \$
	C.3 Autres professionnels <i>Sous-total</i>	284 000 \$	167 000 \$	451 000 \$
	Éclairage	33 000 \$	19 000 \$	52 000 \$
	Assistance / Environnement	33 000 \$	19 000 \$	52 000 \$
	Patrimoine bâti	33 000 \$	19 000 \$	52 000 \$
	Patrimoine naturel	13 000 \$	8 000 \$	21 000 \$
	Ingénierie forestière	26 000 \$	15 000 \$	41 000 \$
	Mécanique de fontaines	10 000 \$	6 000 \$	16 000 \$
	Multimédia	13 000 \$	8 000 \$	21 000 \$
	Ingénierie Transport et circulation	13 000 \$	8 000 \$	21 000 \$
	Arpentage	61 000 \$	36 000 \$	97 000 \$
	Contingences - Autres consultants	49 000 \$	29 000 \$	78 000 \$
	C.4 Dépenses facturables des architectes <i>Sous-total</i>	132 000 \$	77 000 \$	209 000 \$
	C.5 Dépenses facturables des ingénieurs <i>Sous-total</i>	92 000 \$	54 000 \$	146 000 \$
	C.6 Autres dépenses de projet <i>Sous-total</i>	182 000 \$	106 000 \$	288 000 \$
D.	Total	35 000 000 \$	20 000 000 \$	55 000 000 \$

Opération et maintien

La réalisation des projets ciblés dans le présent document exigera que la SPJD prévoie un montant d'environ 3% du coût des travaux à son budget annuel de fonctionnement et d'immobilisations pour le maintien des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les consultations publiques relatives aux legs des festivités du 375e anniversaire du Montréal avaient clairement défini la volonté des citoyens et des arrondissements d'investir dans des équipements et des infrastructures durables. Cette volonté a été confirmée à nouveau lors de l'atelier de Partnering de juillet 2013 et mise en contexte avec le 50e anniversaire de l'Expo 67.

Les quatre (4) zones d'intervention identifiées dans ce projet de PAMV du parc Jean-Drapeau dépasseront largement l'année 2017 en offrant des aménagements urbains concrets qui redonneront l'accès au fleuve et à des équipements festifs chargés d'histoire, tels la revitalisation complète de la Place des Nations ou encore le réaménagement de promenades contemporaines reliant les témoins oculaires majeurs de l'Expo67.

De plus, le plan d'ensemble du PAMV et les phases de réalisation ultérieures qu'il ébauche assurent un développement harmonieux et une vision à plus long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet entraînera différentes retombées. Ces dernières concernent notamment les impacts économiques associés aux travaux d'aménagement, à l'augmentation de la fréquentation du site et à l'augmentation des redevances perçues par la Société du parc Jean-Drapeau à la suite de l'augmentation de l'achalandage.

Selon les simulations du modèle intersectoriel du Québec, les impacts économiques qui seraient générés par ce programme d'immobilisations sont les suivants :

- Du point de vue de l'emploi, l'équivalent de 474 personnes-année;
- 22,4 millions de dollars en rémunération;
- 46,8 millions de dollars en valeur ajoutée (richesse totale créée);
- 10,4 millions de dollars en revenus pour les deux niveaux de gouvernement (7,8 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 2,6 millions de dollars pour le gouvernement du Canada) - Source : Firme BC2. « Estimation des impacts économiques », février 2014

Par ailleurs, il faut savoir que la réalisation du programme d'aménagement et de mise en valeur du Parc entraînera également une augmentation de la fréquentation du site et par le fait même, une augmentation des dépenses annuelles des différents intervenants (la SPJD, les visiteurs et les promoteurs d'événements).

Une hypothèse réaliste, basée sur l'expérience de développement d'autres sites touristiques d'envergure similaire, démontre que suite aux travaux d'aménagement, la fréquentation du parc Jean-Drapeau pourrait augmenter d'environ 400 000 visites-personne (soit une hausse de 25 % par rapport au 1,5 million de visites-personne que constitue la fréquentation actuelle, en excluant la Ronde, le Casino et le Grand prix du Canada).

Quant aux dépenses supplémentaires annuelles qui seraient générées dans ce scénario, elles sont estimées à 21,0 millions de dollars (1,1 million de dollars par la SPJD, 11,2 millions de dollars par les visiteurs et 8,7 millions de dollars par les organisateurs d'événements). Ces dépenses supplémentaires généreront également des retombées économiques, et ce, année après année. Ces retombées supplémentaires annuelles seraient les suivantes :

- L'équivalent de 277 personnes-année;
- 8,4 millions de dollars en rémunération;
- 18,3 millions de dollars en valeur ajoutée (richesse totale créée);
- Des revenus de plus de 4,8 millions de dollars par année pour les différents niveaux de gouvernement (3,5 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 1,3 million de dollars pour le gouvernement du Canada).

Notons qu'en considérant les différentes hypothèses formulées, les dépenses d'immobilisations et les nouvelles dépenses annuelles qui seraient générées par la réalisation du programme d'aménagement et de mise en valeur du site permettraient aux

gouvernements de percevoir, sur une période de 25 ans, des revenus d'environ 89,9 millions de dollars en valeur d'aujourd'hui (66,1 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et 23,8 millions de dollars pour le gouvernement du Canada).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet n'a pas encore été communiqué publiquement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avant-projet détaillé (échéance : 2014)

Cette étape vise à procéder à la réalisation des études requises afin d'élaborer le programme fonctionnel et technique ainsi que les plans et devis préliminaires.

Plans et devis définitifs (échéance : 2015)

Cette étape vise à procéder à la préparation des plans et devis définitifs et pour construction en vue de la réalisation des travaux d'exécution.

Réalisation des travaux de construction (échéance : 2017)

Cette étape consiste à réaliser les travaux conformément aux plans et devis définitifs et pour construction, dans les délais, le respect des budgets alloués et la qualité requise.

Il est à noter qu'un chevauchement inévitable prendra place entre ces différentes étapes. La réalisation du projet sera mise en œuvre en différents lots. Le tableau suivant présente l'échéancier préliminaire prévu :

	2013				2014				2015				2016				2017			
ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Préparation du PAMV :																				
✓ Cueillette et analyse des informations																				
✓ Contrat - Professionnels en aménagement																				
✓ Partnering																				
✓ Élaboration du concept d'aménagement																				
✓ Production du document de présentation du PAMV et dépôt préliminaire																				
✓ Rétroaction auprès des parties prenantes et dépôt du PAMV																				
Embauche des professionnels :																				
Contrat – Architectes																				
Contrats – Ingénieurs																				
Contrats – Autres professionnels et consultants																				
Plans et devis :																				
Plans et devis préliminaires																				
Plans et devis définitifs																				
Entente de principes :																				
Ville de Montréal / Division du patrimoine, urbanisme, parc et espaces verts																				
MDDEFP / MPO																				
Permis / Approbation formelle :																				
Ville de Montréal / Division du patrimoine, urbanisme, parc et espaces verts (travaux 2015)																				
MDDEFP / MPO																				
Ville de Montréal / Division du patrimoine, urbanisme, parc et espaces verts (travaux 2016)																				
Exécution des travaux :																				
✓ Arpentage du site																				
Élagage partiel et abattage (à discuter)																				
Remblayage des cours d'eau																				
Élagage plus raffiné et abattage																				
Membrane (Travaux par la STM)																				
Infrastructure souterraine																				
Nivellement et aménagement des surfaces																				
Travaux de drainage et finition de la surface du Parterre																				
Démolition partielle de la Place des Nations et nivellement du site																				
Restauration de la Place des Nations (parties conservées)																				
Construction et finalisation de la Place des Nations																				
Pavillons de services - Fondations et enveloppes																				
Pavillons de services - Finition intérieure																				
Pavillons de services - Aménagement extérieur																				
Plantation et transplantation d'arbres																				
Finition de l'aménagement de la surface																				
Installation du mobilier urbain																				

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau. Des clauses anti-collusion seront intégrées au devis de chacun des projets et chacune des phases d'octroi des contrats.

La partie ouest de l'île Sainte-Hélène est assujettie au Règlement 07-036, Constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène.

Une rencontre a déjà été tenue avec le Conseil du Patrimoine afin d'identifier les procédures et points de discussion qui seront à approfondir sur le dossier. QIM et l'équipe de projet sont en étroite communication avec le Conseil du Patrimoine et préparent le dépôt officiel du projet. QIM fait actuellement les démarches nécessaires afin d'organiser une rencontre avec la Division du Patrimoine de la Ville de Montréal.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Le : 2014-02-21

CE : 50.001
2014/07/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141079005

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet De Castelnau dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc Extension

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Projet De Castelnau dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Signé par Louise ROY **Le** 2014-06-18 14:01

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141079005

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet De Castelnau dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc Extension

CONTENU

CONTEXTE

L’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de règlement P-14-001 intitulé «*Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l’ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec*» . L’emplacement concerné est situé sur le territoire de l’arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, aux 65 à 95, rue De Castelnau Ouest. Il s’agit d’un projet de règlement préparé en vertu de l’article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Il a été adopté aux fins de consultation le 3 décembre 2013 par le conseil de l’arrondissement et par le conseil municipal de Montréal le 28 janvier suivant. Le mandat de consultation a été confié à l’Office à cette occasion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension mardi 3 décembre 2013 – CA13 14 0437
comité exécutif – mercredi 15 janvier 2014 – CE14 0045
conseil municipal - lundi 27 janvier 2014 CM14 0058

DESCRIPTION

L’emplacement visé par le projet des Ateliers Castelnau est localisé au 65-95, rue De Castelnau Ouest. L’entreprise Transcontinental, qui en est actuellement propriétaire, y opérait une imprimerie jusqu’en 2011. Le site, d’une superficie de 11 800 mètres carrés, est bordé du côté est par un vaste complexe résidentiel en construction entourant le 7400 boulevard Saint-Laurent. Il s’agit de Castelnau, un ensemble d’environ 393 logements, comprenant la reconversion du bâtiment principal de l’ancienne Institution des Sourds-Muets et la construction adjacente de trois immeubles. Du côté nord, se déploie un ensemble d’habitations composé de trois corps d’immeubles disposés en « U » : les Jardins du parc Jarry, donnant

sur la rue Gary-Carter. Ces deux entités, tout comme l'emplacement du projet des Ateliers, sont localisées sur un territoire qui appartenait à l'origine aux Clercs de Saint-Viateur. Enfin, à l'ouest, un terrain de stationnement longe le site. Celui-ci est localisé à proximité de la station de métro De Castelnau. Contrairement aux deux autres ensembles résidentiels mentionnés plus haut, il fait partie du secteur De Castelnau, tel qu'identifié au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES), adopté en 2013. Ce secteur occupe, en effet, une bonne partie du quadrilatère bordé au nord par le parc Jarry, au sud par la rue Jean-Talon, à l'est par le boulevard Saint-Laurent, et à l'ouest par la voie ferrée du Canadien Pacifique. C'est une zone en mutation où l'on retrouve principalement d'anciens édifices industriels, dont certains sont reconvertis en vue d'accueillir des bureaux ou des entreprises liées au tertiaire moteur. Divers bâtiments de faible gabarit, dont la construction s'est échelonnée à partir des années quarante aux années soixante, occupent l'emplacement visé par le projet. Ils sont rattachés à un édifice de cinq étages, datant des années vingt, qui accueillait les ateliers de l'Institution des Sourds-Muets. Après le départ de l'imprimerie, ces immeubles ont été en partie occupés par de petites entreprises et par des organismes communautaires; ils sont vacants depuis quelques mois.

JUSTIFICATION

La commission considère acceptable la dérogation au règlement de zonage de l'arrondissement afin de permettre la fonction résidentielle sur l'emplacement visé par le projet des Ateliers Castelnau. Toutefois, son appui au changement de zonage proposé n'est pas inconditionnel. Selon elle, il doit être assorti de deux conditions. La première serait de refuser à l'avenir toute autre dérogation à des fins résidentielles dans le secteur Castelnau. La seconde serait de prendre sans délai les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des intersections situées à proximité des trois ensembles immobiliers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été examinées dans le cadre de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet immobilier est cohérent avec les orientations de densification à proximité des stations de métro afin de favoriser l'utilisation du transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le premier impact concerne la possibilité pour le secteur De Castelnau d'accueillir des logements en grand nombre sans pour autant fragiliser son potentiel économique prometteur. Du point de vue de la création d'emplois de bonne qualité, ce secteur est plutôt performant. Plusieurs ont rappelé l'importance de maintenir les conditions qui favorisent actuellement son essor économique. Certains chefs d'entreprise du secteur s'opposaient même, pour cette raison, à la réalisation du projet résidentiel. Ils craignaient, à l'instar de certains autres intervenants, qu'une pression à la hausse des valeurs foncières rende plus difficiles de futures implantations d'entreprises.

La commission considère néanmoins qu'un projet comme celui des Ateliers est recevable au sein de ce secteur. Il viendrait consolider un noyau résidentiel déjà existant, situé tout à côté d'une station de métro.

Toutefois, dans le but de maintenir les conditions qui favorisent actuellement le développement économique du secteur De Castelnau, elle recommande à l'administration municipale d'envoyer un message clair à l'effet qu'il n'y aura plus, dorénavant, d'autres dérogations à des fins résidentielles. Le secteur est encore fragile et la pression en faveur du résidentiel y est forte. Or, il faut donner toutes les chances possibles au développement de l'emploi dans ce territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office émettra un communiqué de presse lorsque le rapport sera rendu public et fera parvenir une copie à ceux et celles qui l'auront demandé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 16 juin 2014 et déposé au CM du 18 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Le : 2014-06-18



Dossier # : 1141079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest.

Signé par Louise ROY **Le** 2014-06-18 14:00

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 septembre 2013, le conseil municipal confiait à l’Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet de règlement modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal concernant la hauteur et la densité d’un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D’Estrées.

Le projet immobilier de la rue Saint-Antoine Ouest, pour lequel les modifications de hauteur et de densité au Plan d’urbanisme sont demandées, est analysé parallèlement par l’arrondissement de Ville-Marie en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution du Comité exécutif en date du 13 septembre 2013 sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d’un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D’Estrées - CE13 1515
- Résolution du Conseil municipal en date du 24 septembre 2013 - CM13 1018 - soumettre le dossier à l’Office de consultation publique de Montréal pour qu’il tienne l’assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

DESCRIPTION

Le projet consisterait en la construction de deux tours. La tour du site 1 comprendrait 383 condos avec des services au rez-de-chaussée. L’immeuble de 38 étages inclurait cinquante-sept (57) unités de condos abordables selon les critères d’abordabilité énoncés dans la Stratégie d’inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal. Un stationnement intérieur de 230 cases (0,6/unité) pour voitures et 86 emplacements pour vélos (0,22/unité) serait intégré à la tour du site 1. Le programme de la tour prévue sur le site 2

est préliminaire, mais selon les informations disponibles, l'immeuble de 37 ou 38 étages comprendrait des composantes résidentielle, hôtelière et commerciale (\pm 220 condos et \pm 230 chambres d'hôtel). Un stationnement intérieur de 220 places serait intégré à la tour du site 2. Les deux tours, d'une hauteur de 120 m, proposeraient des terrasses vertes sur le toit de certains étages des basiliaires.

Le projet présenté comprendrait également la construction d'une passerelle couverte enjambant la rue Saint-Antoine à l'intersection de la rue de la Montagne afin de relier la tour du site 1 au RÉSO via la gare Lucien-L'Allier de l'AMT. L'accès à la passerelle du côté sud de la rue Saint-Antoine serait public et accessible à tous.

JUSTIFICATION

L'objectif du promoteur est de "participer à la requalification de ce morceau de ville par la création d'un nouveau quartier multifonctionnel vivant, vibrant, habité et intégré à son environnement, organisé à partir du pôle urbain existant et permettant de faciliter les liaisons entre les différents secteurs environnant" Cette vision de développement du secteur est accompagnée d'objectifs concernant notamment la requalification du secteur, le renforcement de la dynamique immobilière, le réaménagement de la trame urbaine et la création d'un milieu de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été abordées lors des consultations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La densification du centre-ville participe à l'atteinte des objectifs de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'instar de divers participants, la commission rappelle que l'ampleur du projet prévu sur 15 ans par Cadillac Fairview, l'emplacement stratégique des terrains, la présence d'éléments patrimoniaux autant matériel qu'immatériel dans le secteur, justifient une planification globale sous la forme d'un programme particulier d'urbanisme. Celle-ci devrait minimalement porter sur les quatre sites prévus au projet Quad Windsor ainsi que le terrain de stationnement de la rue Saint-Félix, les propriétés du ministère des Transports en bordure de l'autoroute Ville-Marie, les rues Saint-Félix, Torrance, Jean-D'Estrées et les rues adjacentes aux sites du promoteur, notamment la rue Peel.

Plusieurs imprécisions entourant le site 2 du projet de la rue Saint-Antoine, dont le programme de la tour 2, le contexte urbain qui serait offert aux résidents, les impacts sur les vues d'intérêt à partir du mont Royal ainsi que la possibilité d'une 3^e tour entre les deux sites, amènent la commission à scinder en deux l'emplacement des modifications demandées au Plan d'urbanisme et de n'autoriser sous condition que les modifications pour la portion Ouest du projet (site 1).

La tour du site 1 étant la première à devoir être construite, la recommandation de la commission de ne pas accorder les amendements au Plan d'urbanisme pour la tour 2 ne retarderait pas outre mesure le démarrage du projet, compte tenu du phasage prévu par le promoteur. Ceci permettrait une planification cohérente du secteur qui saurait tenir compte de tous les enjeux et de toutes les composantes historiques, urbanistiques, environnementales et sociales du secteur afin de mieux prévoir son avenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse, déposera le rapport sur son site Internet et le fera parvenir à ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 20 mai et déposé au CM du 16 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Le : 2014-06-18